## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 14 a) de l'ordre du jour

CX/CAC 10/33/14 Add.1

# Fonds fiduciaire du Codex Examen à mi-parcours

Rapport final 30 avril 2010

Andante - tools for thinking AB

Kim Forss, team leader Jens Andersson Eve Kasirye-Alemu

## Résumé analytique

#### Contexte

Le Fonds fiduciaire du Codex (CTF) a été lancé en 2003 pour aider les pays en développement et ceux en transition à participer davantage aux activités de la Commission du Codex Alimentarius. La durée de vie prévue de ce fonds est de 12 ans. On peut résumer ainsi ses trois objectifs: (1) extension de la participation, (2) renforcement de la participation (3) développement de la participation scientifique/technique au Codex.

#### Finalité du présent examen

Le présent examen à mi-parcours a été demandé en 2009 afin de tirer les enseignements des six premières années de fonctionnement du CTF, et en particulier de son impact aux niveaux national et régional. Cet examen doit déboucher sur des recommandations pour la durée restante du CTF et déterminer si celui-ci doit être poursuivi ou abandonné au bout des 12 années prévues.

#### Processus

L'examen a fait intervenir une équipe de analyse et trois évaluateurs. Son conclusions s'appuient sur des visites menées dans 12 pays sélectionnés, qui constituent un échantillon représentatif des pays bénéficiant du Fonds fiduciaire, sur des interviews avec les parties prenantes au sein de l'OMS, de la FAO et dans les pays donateurs, ainsi que sur des enquêtes mondiales auprès des points de contact du Codex (PCC) et des bénéficiaires du Proiet. L'examen a commencé décembre 2009 et s'est achevé en mars 2010.

#### **Impact**

Des changements importants sont intervenus dans les travaux du Codex aux niveaux des pays et des régions. En effet, la salubrité et la sécurité sanitaire des aliments sont des domaines qui ne cessent d'évoluer. Les institutions nationales se développent et il existe aujourd'hui des comités nationaux du Codex (CNC) dans la majorité des pays visités. Les cadres de réglementation se développent eux aussi, et la plupart des pays disposent

d'une politique bien définie en ce qui concerne les activités du Codex et la salubrité des aliments. Dans tous les pays visités au cours de cet examen, les normes du Codex étaient soit appliquées en l'état, soit adaptées pour devenir des normes nationales. Les points de contact du Codex sont de plus en plus visibles et ont un rôle significatif à jouer. Néanmoins, ces changements résultent de nombreux facteurs, en particulier des intérêts politiques commerciaux des pays concernés. Qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, l'aide extérieure est de faible ampleur par rapport aux efforts nationaux. La participation aux réunions complète utilement d'autres activités. Les changements observés l'équipe par d'évaluation ne sont pas directement dus au Fonds fiduciaire, mais celui-ci y a contribué d'une manière pertinente et qu'il faut saluer.

#### Coordination régionale

L'un des grands changements constatés concerne le niveau de la coordination régionale. Le nombre de réseaux augmente dans les différentes régions, et les activités conjointes qui visent à dispenser des formations, à élaborer des positions communes sur des aspects techniques et politiques et à procéder à des analyses destinées à proposer des normes gagnent en importance. À l'évidence, la participation que le CTF a suscitée y a largement contribué.

#### Pérennité

Il a été constaté que les changements apportés au cadre institutionnel qui régit la salubrité et la sécurité sanitaire des aliments sont pour la plupart pérennes. L'élaboration de politiques, par exemple, est un processus continu et, à moins qu'elle ne serve plus son objet initial, il est peu probable qu'une politique sera abandonnée. Le cadre institutionnel des commissions des CNC et des PCC peut, lui aussi, être durable s'il est soutenu par une volonté politique et administrative. Ces institutions sont à ce jour financées sur les budgets publics des pays ou fonctionnent grâce au travail de personnes qui occupent par ailleurs un emploi salarié (dans la fonction publique, la recherche ou l'industrie). Le CTF

ne participe pas à l'instauration de structures ou de processus qui ne pourront pas être pérennisés lorsqu'il touchera à sa fin.

## Réalisation des objectifs

Le CTF a atteint son premier objectif. Entre 2004 et 2009, il a financé 1 129 participants venant de 126 pays. Le nombre initial de pays éligibles étant de 146, quelque 20 pays n'ont donc pas demandé de financement en 2009. La même année, 246 personnes, dans 80 pays, ont bénéficié d'un soutien du CTF. Ce dernier a donc beaucoup de réalisations à son actif et ces réalisations contribuent manifestement à l'objectif qui consiste à « étendre participation ». Cela s'explique en partie par le fait que les efforts sont concentrés sur cet objectif. En effet, 90 % des ressources du Fonds et à peu près la même proportion de movens administratifs sont consacrés à la réalisation de cet objectif. C'est également ce que souhaitent la plupart des donateurs et des prenantes. autres parties Conséquence évidente, les deuxième et troisième résultats n'ont pas réellement été produits et les objectifs correspondants ne sont donc pas atteints. Environ 10 % des ressources du Fonds servent à produire des documents de formation et à déployer des programmes de formation afin d'améliorer la qualité de la participation aux comités du Codex. Cependant, si les activités destinées à la réalisation du deuxième objectif apparaissent assez clairement définies, ce n'est pas le cas de celles qui permettraient de produire le troisième résultat escompté (développer la participation scientifique/technique au Codex). L'efficacité se mesure généralement par la réalisation des objectifs. Actuellement, le CTF n'atteint pas tous ses objectifs, mais seulement un sur trois, et ne peut donc pas être considéré comme efficace. La décision de ne pas se concentrer sur les autres objectifs appartient aux donateurs et aux parties prenantes.

#### **Efficience**

On constate une grande efficience du fonctionnement, et le premier objectif a été atteint avec très peu de moyens en personnel. La sélection des pays qui bénéficient du soutien du **Fonds** fiduciaire et affranchissement vis-à-vis de cette aide sont sélectionnés sur la base d'indicateurs mondiaux. Ces indicateurs sont transparents et très appréciés des donateurs, mais ils sont

également contestés, en particulier par les pays qui se sont affranchis de l'aide du Fonds. Ces pays estiment que les indicateurs qui ont servi à établir les groupes de pays et le système d'affranchissement vis-à-vis de l'appui du Fonds ne sont ni équitables ni valides. En revanche, ces indicateurs sont largement salués par les pays donateurs et par les pays qui continuent de bénéficier du Fonds.

## Recommandations

Les principales recommandations sont les suivantes :

- 1. Se concentrer sur les deuxième et troisième objectifs. Si l'on veut que ces objectifs soient atteints au cours des six années restantes, il faut développer rapidement les activités qui produiront les résultats attendus et l'impact souhaité. Aucune 189 personnes interrogées n'a estimé que ces objectifs manquaient de pertinence, ni suggéré d'en réduire l'ampleur. Il est par conséquent nécessaire de s'attacher au plus vite à réaliser ces deux objectifs dans le temps qu'il reste.
- 2. Se concentrer sur les pays qui ont le plus besoin d'aide, assurer le suivi de la participation des pays qui ont cessé de bénéficier de l'aide du Fonds en 2010 et 2011 et être prêts à agir si la participation diminue fortement. Les organisations de donateurs doivent en priorité se concentrer sur les pays qui ont le plus besoin d'aide.
- Trouver des solutions pour faire participer d'autres pays. Les pays qui ne bénéficient plus du soutien direct du Fonds pour participer aux réunions du Codex peuvent exercer d'autres fonctions importantes dans le cadre du programme. Ils peuvent, par exemple, contribuer au renforcement capacités via des activités de coordination, de mentorat ou de jumelage au niveau régional.
- 4. Continuer d'appliquer les procédures de candidature et en élaborer de nouvelles, tout aussi strictes. Il faut continuer d'évaluer les besoins réels des pays et ceux concernant le processus de sélection, afin de pouvoir mener une évaluation

qualitative de plus en plus rigoureuse des demandes de participation. Ces procédures obligent également les candidats à renforcer leurs capacités institutionnelles, ce qui permet au processus d'être une fin en soi.

- 5. Continuer de se concentrer sur la participation au Codex. Les besoins sont multiples et variés en ce qui concerne le renforcement capacités, mais la sphère d'action et le rôle spécifiques du CTF dépendent de la participation au Codex. C'est pourquoi, quelles que soient les activités qui visent la production des résultats 2 et 3, elles doivent être centrées sur la participation, c'est-àdire sur les capacités à participer efficacement et sur le développement de movens visant à soutenir les contributions techniques recherches effectuées en vue de la participation au Codex.
- 6. Coopérer davantage avec d'autres acteurs. Le développement des activités mentionnées ci-dessus permettra de renforcer les capacités et créera davantage d'opportunités de synergies, mais il fera également augmenter le risque de doublons.
- 7. <u>Les systèmes de suivi et d'évaluation</u> peuvent encore être développés. Ils

doivent permettre d'identifier les bonnes opportunités et de planifier suffisamment à l'avance les évaluations externes. Le présent examen à mi-parcours propose une approche globale, axée sur trois éléments critiques : les besoins, les informations qualitatives et l'utilisation judicieuse des indicateurs.

Cet examen se termine en soupesant les avantages et les inconvénients d'un maintien du CTF après la durée de fonctionnement prévue de ce fonds (12 ans). Un projet est une activité délimitée dans le temps, avec des objectifs clairement définis. Néanmoins, des d'appui supplémentaires seront moyens probablement nécessaires. La coopération internationale destinée à répondre aux besoins d'assistance technique en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments doit reposer sur une évaluation détaillée et comparative de toutes les activités y afférentes. Il est recommandé que cette évaluation organisée à l'achèvement du programme du CTF, afin de guider les décisions portant sur les futures activités de l'OMS, de la FAO, de l'OMC et d'autres parties prenantes.

## Table des matières

RESUME ANALYTIQUE	2
LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	9
Contexte général	
Création du Fonds fiduciaire du Codex	
Finalité	. 10
Méthodologie	
Peut-on se fier aux résultats de l'évaluation ?	
Guide à l'intention du lecteur	. 13
CHAPITRE 2. IMPACT AU NIVEAU NATIONAL	
Impact des activités du Fonds fiduciaire du Codex	
Évaluation de l'impact	
Principaux types d'impact	
Coopération régionale	
Viabilité à long terme	
CHAPITRE 3. POUR UNE PARTICIPATION MONDIALE	
Participation aux réunions du Codex	
Continuité de la participation	
La dynamique des comités	. 34
CHAPITRE 4. LOGIQUE DE PROGRAMME DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX	. 38
Objectifs et résultats	. 38
Classification des pays, financement de contrepartie et affranchissement vis-à-vis de l'aide Fonds	
Formation et autres formes de renforcement des capacités	. 43
CHAPITRE 5. GESTION DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX	. 49
Capacités et efficience du Secrétariat	
Sélection des participants et modalités relatives aux déplacements	. 51
Coordination avec d'autres parties prenantes	
Financement et relations avec les donateurs	
Suivi du changement, évaluation et autres rapports	. 56
CHAPITRE 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	. 60
Pertinence et adéquation stratégique	. 60
Avancées et efficacité	
Efficience	
Impact	
Durabilité	
Gestion de projet	
Recommandations	
APPENDICE 1. TERMES DE RÉFÉRENCE	
APPENDICE 2. LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES	
APPENDICE 3. DOCUMENTS UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION	. 83
APPENDICE 4. INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNÉES	. 85

Liste des encadr	rés	
Encadré 1 But, o	bjectifs et résultats escomptés du Fonds fiduciaire du Codex	39
Liste des diagra	mmes	
Diagramme 1	Nombre total des participants financés par le CTF 2004-2009	29
Diagramme 2	Ventilation des participants financés par le CTF, par groupe de pays	
Diagramme 3	Ventilation des participants financés par le CTF, par région	29
Diagramme 4	Ventilation des participants financés par le CTF, par région et par année	29
Diagramme 5 région	Rapport hommes/femmes parmi les bénéficiaires du financement du 29	CTF, par
Diagramme 6	Nombre de participants des PMA aux comités du Codex par année et	
	ment, hors comités régionaux	
Diagramme 7 finance	Nombre de PMA participant aux comités du Codex par année et ment, hors comités régionaux	
Tableau 4 Pays q Tableau 5 Nomb CTF Tableau 6 Nomb	ix principaux comités pour les bénéficiaires du CTF 30 qui s'étaient affranchis de l'aide du CTF en 2009	e l'aide du 33 pays pour
	initial	
	es de pays du Fonds fiduciaire du Codex et affranchissement vis-à-vis de	
	ancier des affranchissements vis-à-vis de l'aide du Fonds fiduciaire, pe par le pays	
Tableau 9 Nomb	re de participants aidés par pays, répartition par groupe de pays et par année	41
Tableau 10 Les prelative contrep	points de contact du Codex estiment-ils que les règles du Fonds fiduciaire es aux groupes de pays, aux critères de sélection, aux mécanismes de finan partie et à l'affranchissement vis-à-vis de l'aide sont transparentes et équitab	du Codex cement de les ? 42
jouer da	ques réponses à la question : « Quel rôle le Fonds fiduciaire pourrait-il s ans la formation au Codex et/ou le renforcement des capacités ? »	46
	nses effectives du CTF, 2006-2008	
Tableau 13 Cycle	e administratif du CTF	53
Tableau 14 Contr	ributions des donateurs au CTF, 2003-2010	56

## Liste des abréviations

Liste des abreviations						
AIDMO	Organisation arabe pour le développement industriel et des mines					
ALC	Amérique latine et Caraïbes					
ANSSA	Agence nationale de la sécurité sanitaire et des aliments (Mali)					
BDRCC	Base de données conjointe OMC/OCDE sur l'Assistance Technique					
BDRCC	et le Renforcement des Capacités liés au Commerce					
BPA	Bonne pratique agricole					
BSN	Agence nationale de normalisation d'Indonésie					
CAD	Comité d'aide au développement					
CARDS	Programme d'assistance communautaire à la reconstruction, au					
CARDS	développement et à la stabilisation (UE)					
CCA	Commission du Codex Alimentarius					
CCAFRICA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique					
CCASIA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie					
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments					
CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe					
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius					
CCFFP	Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche					
CCFFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais					
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire					
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des					
CCITCS	importations et des exportations alimentaires					
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires					
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux					
CCNASWP	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le					
CCNASWI	Pacifique Sud-Ouest					
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de					
00111020	régime					
CCRP	Comité du Codex sur les résidus de pesticides					
CE	Communauté européenne					
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux					
CNC	Comité national du Codex					
CTAA	Centre technique de l'agro-alimentaire (Tunisie)					
CTF	Fonds fiduciaire du Codex (ou Projet et Fonds FAO/OMS pour le					
	renforcement de la participation au Codex)					
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)					
FANDC	Fonds pour l'application des normes et le développement du					
	commerce					
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture					
FOS	Département sur la Sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses (à					
	l'OMS)					
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)					
HACCP	Analyse des risques – maîtrise des points critiques					
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture					
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires					
JEMRA	Réunions conjointes FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques					
JFDA	Jordan Food and Drug Administration/administration jordanienne pour les aliments et les produits pharmaceutiques (Jordanie)					
JISM	Jordan Institute for Standards and Metrology/Institut jordanien des					
VINITI	normes et de la métrologie (Jordanie)					
	6-4 (consume)					

KAN	Komite Akreditasi Nasional/ National Accreditation Body of Indonesia (Indonésie)						
LMR	Limites maximales en résidus						
MBS	Malawi Bureau of Standards (Malawi)						
NSCP	National Society for Consumer Protection/Société nationale pour la protection des consommateurs (Jordanie)						
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques						
OIE	Organisation mondiale de la santé animale						
OMC	Organisation mondiale du commerce						
OMS	Organisation mondiale de la Santé						
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel						
OTC	Obstacles techniques au commerce						
PAN-SPSO	Participation des pays africains dans les organismes de référence sanitaires et phytosanitaires						
PCC	Point de contact du Codex						
PIB	Produit intérieur brut						
PMA	Pays les moins avancés						
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement						
PSC	Dépenses d'appui au programme (à l'OMS)						
R&D	Recherche et développement						
SACAU	Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe						
SIDA	Agence suédoise pour le développement international						
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires						
TBS	Tanzania Bureau of Standards						
TFDA	Tanzania Food and Drugs Administration						
TSPN	Trade Standards Practitioners Network						
UA/BIRA	Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales						
UE	Union européenne						
US\$	Dollars des États-Unis						
USFDA	United States Food and Drug Administration (États-Unis)						

#### **Chapitre 1. Introduction**

#### Contexte général

Le Codex Alimentarius est une référence mondiale pour les consommateurs, les producteurs de denrées alimentaires, les organismes nationaux de contrôle des aliments et le commerce international des produits alimentaires. Il offre à tous les pays l'opportunité de se joindre à la communauté internationale pour formuler et harmoniser les normes alimentaires et pour en assurer l'application dans le monde. Une définition simple du Codex Alimentarius consiste à le décrire comme un recueil de normes, de codes d'usages, de directives et d'autres recommandations. Certains de ces textes sont très généraux, d'autres très spécifiques. Certains traitent de critères détaillés relatifs à l'alimentation, d'autres du fonctionnement et de la gestion des systèmes de production, ou des cadres de réglementation portant sur la salubrité des aliments et sur la protection des consommateurs.

Ces dispositions sont le fruit des travaux de la Commission du Codex Alimentarius (CCA), qui a été mise en place dans les années 1960 par des résolutions de la FAO et de l'OMS. Les procédures de travail de la Commission sont définies dans ses Statuts et son Règlement intérieur<sup>1</sup>. Comme énoncé à l'article 1 des Statuts, l'un des principaux objectifs de la Commission est l'élaboration de normes alimentaires et leur publication dans le Codex Alimentarius. Le fondement juridique des activités de la Commission et les procédures que celle-ci est tenue de suivre sont présentés dans le Manuel de procédure de la Commission. En substance, le processus est le suivant :

- Présentation, par un gouvernement national ou un comité subsidiaire de la Commission, d'une proposition de norme à élaborer.
- Décision, rendue par la Commission, d'élaborer une norme comme proposé.
- Préparation d'un avant-projet de norme par le Secrétariat de la Commission, et diffusion auprès des gouvernements membres, pour commentaires.
- Examen des commentaires par l'organe subsidiaire et présentation d'un projet de norme à la Commission.
- Une fois adoptée par la Commission, la nouvelle norme Codex est ajoutée au Codex Alimentarius.

La Commission et ses organes subsidiaires tiennent à jour les normes Codex et les textes apparentés, afin qu'ils correspondent à l'état des connaissances scientifiques et aux besoins des pays membres. La procédure de révision ou de regroupement suit celle utilisée pour la préparation initiale des normes. L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires reconnaît les normes Codex comme la référence internationale pour la salubrité des aliments.

Alors que les membres de la CCA sont en majorité des pays en développement, leur participation au sein de la Commission et de ses différents comités est jugée faible. Ces pays ont par conséquent peu d'influence sur l'élaboration de normes. Lorsque le Codex Alimentarius a fait l'objet d'une évaluation globale au début de la décennie actuelle, ce constat a été confirmé. L'une des principales lacunes mises en évidence était l'absence de nombreux pays en développement à la table des négociations. Or, étant donné que ces pays tirent une grande partie de leurs revenus des exportations de produits alimentaires, ils doivent appliquer des normes pour accéder aux marchés étrangers. La qualité et la salubrité des aliments sont également importantes, que ce soit pour les importations ou pour les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La publication OMS/FAO intitulée *Comprendre le Codex Alimentarius*, téléchargeable à l'adresse <u>www.codexalimentarius.net</u>, en donne une vue d'ensemble.

aliments produits localement. Ces pays doivent de toute urgence définir et appliquer des normes dans ces deux domaines.

#### Création du Fonds fiduciaire du Codex

Lancé en 2003, le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (ciaprès « Fonds fiduciaire du Codex » ou « CTF ») est devenu opérationnel en 2004. Il vise à favoriser une participation plus large et plus efficace des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des économies en transition, à l'élaboration de normes mondiales sur la salubrité des aliments.

Selon le document de projet, le CTF vise à long terme à « améliorer encore la santé publique et la sécurité alimentaire au niveau mondial [...] en favorisant l'approvisionnement en aliments plus salubres et plus nutritifs et en contribuant à réduire le nombre de toxi-infections alimentaires. Son objectif est d'aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à accroître leur niveau de participation à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de salubrité des aliments par la Commission du Codex Alimentarius² ». Outre cet objectif, l'élargissement de la participation aux activités du Codex doit permettre d'améliorer les opportunités d'échanges internationaux de produits alimentaires pour les pays en développement et ceux en transition. Les objectifs immédiats définis pour le Fonds fiduciaire du Codex étaient censées produire les trois résultats suivants :

- 1. Étendre la participation : Le nombre de pays qui envoient systématiquement des délégations aux réunions de la CCA et de ses comités/groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui intéressent en priorité ces pays aura augmenté.
- 2. Consolider la participation globale: Le nombre de pays qui élaborent et présentent systématiquement des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes Codex aura augmenté, de même que leur participation aux comités/groupes spéciaux du Codex.
- 3. Développer la participation scientifique/technique : Le nombre de pays fournissant activement des avis scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes Codex aura augmenté.

Lors de son lancement, le CTF a cherché à lever US \$40 millions pour se financer sur une période de 12 ans. Ses opérations sont régies par le Groupe consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire. Ce groupe réunit de hauts responsables de la FAO et de l'OMS. La gestion courante est assurée par le Secrétariat du CTF, qui se compose d'un administrateur employé à 50 % d'un équivalent temps plein dans le cadre d'un contrat à court terme et d'un secrétaire employé à 80 % d'un équivalent temps plein dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (ces deux personnes travaillent à temps plein depuis fin 2009). Le Secrétariat est situé dans le Département de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses (FOS) et travaille en étroite coordination avec la FAO.

## **Finalité**

La moitié de la durée de 12 ans prévue pour le Projet s'étant écoulée, le présent examen à mi-parcours a été lancé afin d'évaluer les avancées du Fonds fiduciaire du Codex à ce jour et de formuler des recommandations pouvant être appliquées pour la deuxième moitié du Projet et au-delà. Les objectifs spécifiques de cet examen sont les suivants

• Identifier les réussites et les points faibles du Fonds fiduciaire pendant ses 6 premières années d'existence, et en tirer des leçons en examinant les avancées au regard des résultats escomptés et, en particulier, l'impact du Fonds aux niveaux national et régional.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Document de projet intitulé *Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex*, 17 juin 2003.

• Formuler des recommandations afin d'affiner et d'ajuster l'axe des activités du Fonds pour la durée restante du Projet, de façon à permettre à ce dernier d'avoir un impact durable.

• Formuler des recommandations en ce qui concerne la poursuite ou l'arrêt du Projet après les 12 années prévues, et les avantages et risques de chacune de ces deux options.

L'annexe 1 présente le mandat assigné aux évaluateurs.

#### Méthodologie

L'évaluation a fait intervenir une équipe de trois personnes. Jens Andersson a été formé aux politiques de développement et des échanges, et a beaucoup travaillé comme consultant auprès de l'Agence suédoise pour le développement international (Sida) et du ministère suédois des Affaires étrangères. Eve Kasirye-Alemu a été directeur exécutif de l'Uganda National Bureau of Standards (bureau national de normalisation ougandais) et dispose d'une grande expérience de la gestion de programmes alimentaires. Kim Forss a été chef d'équipe et dirige une entreprise spécialisée dans la recherche évaluative. L'équipe d'évaluation a commencé à travailler en novembre 2009 et a présenté un projet de rapport en mars 2010. Son évaluation s'appuie sur trois sources de données :

- <u>Des études de pays</u> menées dans un total de 12 pays sélectionnés pour représenter différentes régions, différentes catégories de pays et différents niveaux de participation aux travaux du Codex. Ces études ont permis de synthétiser les informations provenant de bases de données relatives à la participation aux réunions du Codex, de l'analyse de documents (candidatures et rapports émanant de bénéficiaires, notamment) et d'entretiens. Chaque visite dans un pays a duré entre 2 et 3 jours. Au cours de ces visites ont été interrogés le point de contact du Codex (PCC), les personnes qui ont bénéficié du CTF en prenant part à une formation et/ou à des réunions (« les bénéficiaires »), le président, et, dans la mesure du possible, les membres du Comité national du Codex, les représentants de la FAO et de l'OMS, ainsi que d'autres parties prenantes à la salubrité des aliments, à la normalisation et à la recherche. Le Tableau 1 présente les pays visités pour les besoins de l'évaluation.
- <u>Des entretiens</u> avec plusieurs autres parties prenantes, telles que le personnel et la direction du Secrétariat du CTF, le personnel et la direction du Secrétariat du Codex Alimentarius de la FAO et de la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs de la FAO, les présidents de plusieurs comités du Codex Alimentarius, les représentants des donateurs du Fonds fiduciaire (ainsi que quelques donateurs « potentiels », qui ne se sont pas encore engagés à financer le CTF). L'annexe 2 répertorie les personnes interviewées dans le cadre de l'évaluation, y compris pendant les visites de pays. Au total, nous nous sommes entretenus avec 189 personnes. Pour ces entretiens, nous avons recouru à un format d'évaluation ouvert mais structuré. Les directives appliquées pour ces interviews sont décrites à l'annexe 4.
- <u>Des questionnaires d'enquête</u> envoyés aux PCC et à des bénéficiaires sélectionnés de manière aléatoire. Étant donné que nous n'avons pas visité plus de 12 pays, il nous fallait un instrument pour recueillir un plus large éventail de points de vue sur les opérations du Fonds fiduciaire et sur les résultats obtenus (ou sur l'absence de résultats) dans d'autres pays. Le taux de réponse à cette enquête auprès des points de contact du Codex a été légèrement supérieur à 50 %, et celui des bénéficiaires un peu plus faible. Les constats de l'enquête sont présentés ci-après et font la lumière sur différents aspects. L'annexe 4 détaille les questionnaires d'enquête.

L'évaluation s'est également appuyée sur plusieurs documents qui ont permis de mieux comprendre le CTF, en particulier les candidatures et les retours d'informations des bénéficiaires, les propositions de programmes, les exercices de planification stratégique, les rapports du Fonds fiduciaire aux donateurs et les études/évaluations antérieures.

Tableau 1 Liste des pays visités au cours de l'examen à mi-pa
---

Région	Pays bénéficiant actuellement du CTF	Pays qui se sont affranchis de l'aide du CTF
Afrique	Ghana, Malawi, Mali, Tanzanie	
Asie	Laos, Indonésie	
Europe	Arménie, Serbie	
Amérique latine		Argentine, Bolivie
Proche-Orient	Jordanie	Tunisie

#### Peut-on se fier aux résultats de l'évaluation?

Il existe différents problèmes de validité et de fiabilité<sup>3</sup> dans plusieurs parties de l'évaluation. Lorsque nous analysons l'impact de la participation au CTF, le lecteur ne doit pas oublier que nous n'avons visité que 12 pays, soit moins de 10 % des pays bénéficiant d'un soutien du CTF. À l'issue des études de pays, nous avons été surpris de constater que le cadre institutionnel des travaux du Codex était nettement plus développé que nous ne le pensions. Nous traiterons de l'impact dans le chapitre suivant. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que les travaux du Codex donnent lieu à de nombreuses activités dans les 12 pays visités. Mais qu'en est-il dans d'autres pays ? Les avancées n'y sont certainement pas aussi rapides. Il est probable que notre échantillon de pays comporte un biais positif, dont il serait prudent de tenir compte dans l'analyse des résultats.

Lorsque l'on examine les résultats et l'impact des activités aux niveaux national et régional, la principale difficulté est d'évaluer la contribution du CTF. Dans de nombreux cas, des progrès substantiels ont été accomplis concernant les travaux du Codex : création de comités nationaux, formulation de politiques, participation aux comités du Codex, commentaires sur des projets de normes, élaboration et adaptation des normes Codex aux normes nationales, etc. On peut constater un renforcement notable, et bien documenté, des capacités. Mais le problème réside dans la multiplicité des acteurs qui y ont contribué. D'autres organisations spécialisées, notamment la FAO, ont procuré une assistance technique. Beaucoup de programmes bilatéraux soutiennent le renforcement des capacités et il y a souvent eu de très grands programmes d'investissement, financés par des prêts de la Banque mondiale afin de développer à la fois l'infrastructure physique (installations de recherche) et les ressources humaines. Le CTF a joué un rôle dans ce processus, mais a-t-il été le catalyseur d'autres activités, a-t-il été à l'origine d'événements et quelle a été son importance? La question de l'attribution et/ou de la contribution sera traitée dans le chapitre suivant, mais nous soulignons ici qu'il s'agit d'un point méthodologique essentiel.

Notre examen des résultats et de l'impact se concentre sur des événements nationaux et régionaux. Même si nous avons essayé de comprendre le fonctionnement des différents comités, nous n'avons pas réellement pu analyser tous les changements susceptibles d'avoir découlé d'une participation accrue. En d'autres termes, la somme des données scientifiques ainsi que des intérêts politiques et commerciaux qui interviennent dans le processus de négociation n'a pas pu être déterminée précisément. N'ayant pas non plus évalué les mécanismes de négociation, de coalition et de vote, nous ne disposons pas d'informations indiquant quels changements ont effectivement été apportés aux normes Codex et au profit de qui.

Il est également difficile d'évaluer l'efficience du CTF. Dans la plupart des cas, on la détermine d'après le ratio coût-résultat. Premier critère : ce ratio doit être raisonnable et positif, conclusion à laquelle on peut généralement parvenir au moyen d'une étude comparative (benchmarking). Cependant, étant donné qu'il n'existe pas d'activités analogues par ailleurs, il n'est pas évident de trouver un point de référence. Notre analyse de l'efficience repose donc sur des tentatives de comparaisons, elle est peu solide et doit être interprétée avec une grande prudence.

<sup>3</sup> Validité: les données dont nous disposons permettent-elles de répondre de manière concluante aux questions posées? Fiabilité: les données que nous avons recueillies sont-elles dignes de confiance, c'est-à-dire, par exemple, un autre intervieweur aurait-il obtenu la même réponse?

Malgré ces lacunes, il y a encore beaucoup à dire sur le CTF. Nos différentes sources de données présentent un degré de correspondance étonnant. Les enquêtes confirment les conclusions des études de pays, et les entretiens (qui, pourtant, portent parfois sur d'autres aspects) tendent à aller dans le même sens. La fiabilité de l'évaluation est donc relativement élevée, mais, pour les raisons mentionnées, la validité est plus problématique et nos résultats doivent être interprétés prudemment.

#### Guide à l'intention du lecteur

La structure du présent rapport est simple. Nous nous intéressons tout d'abord à l'impact global au niveau national, car nous pensons que c'est l'aspect le plus intéressant et celui qui est le moins bien connu à ce jour. L'analyse de l'impact indique l'angle sous lequel d'autres aspects doivent être traités, tels que le processus par lequel le CTF a été mis en place, les buts et objectifs du Fonds, sa logique, ainsi que les points forts et les points faibles de son fonctionnement. « Tant que rien n'est cassé, il est inutile de réparer ». Selon cette logique, il faut d'abord examiner l'impact avant de diagnostiquer ce qui peut être « réparé ». Les recommandations sont formulées d'après les informations recueillies à propos de l'impact des activités, mais aussi d'après les possibilités de collaboration avec d'autres organisations, les attentes des partenaires, etc. C'est pourquoi les derniers chapitres de ce rapport présentent les données provenant des interviews. Le dernier chapitre tire les conclusions de l'analyse des résultats et de l'impact, et formule des recommandations permettant (1) d'affiner et d'ajuster les activités du CTF pour les 6 années restantes et (2) de déterminer s'il sera nécessaire de poursuivre ensuite ces activités.

#### Chapitre 2. Impact au niveau national

### Impact des activités du Fonds fiduciaire du Codex

La mesure de l'impact <sup>4</sup> est complexe, mais nécessaire à l'évaluation de tout programme. Pendant les visites dans les pays, en particulier durant les réunions avec les représentants des autorités nationales et des secteurs d'activité, l'évaluation a permis de rassembler beaucoup de données sur la nature de l'impact, les difficultés à produire un impact et la diversité des impacts.

Le cadre de référence de la présente évaluation pose trois questions sur l'impact : Quelles sont les conséquences du projet ? Quel est l'impact au niveau national/régional ? Peut-on observer des changements dans les pays bénéficiaires ? Au cours de l'évaluation, ce problème a fréquemment été soulevé et les participants ont souvent demandé s'il était possible de mesurer l'impact. La réponse est : « Oui, bien sûr », mais cela ne signifie pas nécessairement que c'est un exercice utile. L'impact peut être mesuré, mais n'oublions pas qu'il faut une échelle. La question porte donc plutôt sur le type d'échelle et sur la signification des valeurs que l'on assigne sur cette échelle. Dans la recherche, on utilise plusieurs échelles, depuis les échelles ordinales simples jusqu'aux échelles proportionnelles. Une échelle proportionnelle nécessite des données très précises, tandis qu'une échelle ordinale est plus basique et peut s'appuyer sur des données qualitatives et se compose de catégories qui classent les activités par exemple de la façon suivante :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insatisfaisant
- Très insatisfaisant

De nombreuses agences de coopération pour le développement utilisent ces échelles de classement pour évaluer l'impact (c'est le cas de la Banque mondiale, pour n'en citer qu'une). Au cours de cette évaluation, nous avons observé plusieurs activités des comités nationaux du Codex et d'autres organisations. Nous aurions certainement pu noter nos observations sur cette échelle. Ce qui importe, c'est l'intérêt et la pertinence de cette information.

Le jugement de valeur qui sous-tend ces mesures est par nature subjectif. Il faut savoir d'où il émane et sur quelles données empiriques il s'appuie. Il existe différents types d'impact, induisant des conséquences potentielles diverses, et il est difficile d'affirmer, par exemple, qu'un programme de formation d'une journée sur le Codex Alimentarius et ses comités susciterait une réelle participation, ou si l'interaction dans le cadre d'un programme de jumelage produirait les mêmes résultats. Il n'existe pas de manière objective de juger que l'un est meilleur que l'autre, ni même d'affirmer qu'ils sont de valeur équivalente, contrairement à ce que pourrait sous-entendre une échelle telle que celle présentée ci-dessus.

Pour mesurer l'impact, il faut également étudier la population universelle, ce qui requiert l'application classique du principe de causalité afin de déterminer si le projet est nécessaire et suffisant pour observer l'impact. Au cours de notre évaluation, nous n'avons jamais rencontré de liens de causalité. Le CTF a souvent un rôle à jouer, mais il ne constitue jamais plus qu'un des facteurs parmi d'autres. L'idée de mesurer l'impact doit donc être abandonnée, car même si c'est réalisable, ce ne serait ni pertinent ni intéressant. Cet exercice serait coûteux et peu pratique, et n'apporterait guère d'informations de valeur. Il vaut mieux utiliser les ressources pour évaluer l'impact.

<sup>4</sup> La définition courante de l'impact dans le contexte de la coopération pour le développement est « effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, produits par une intervention pour le développement, directement ou indirectement, voulus ou non » (Molund et Schill, 2004 : 102). Nous utilisons le terme « impact » dans le même sens, l'objectif ici n'étant pas de définir le terme, mais d'en décrire la signification dans la pratique.

## Évaluation de l'impact

Au lieu de mesurer l'impact, nous pouvons le décrire et, sur cette base, l'évaluer et tirer une conclusion sur sa valeur et ses effets positifs <sup>5</sup>. La forme narrative permet de saisir et de diffuser efficacement l'information et le savoir. En fournissant des exemples concrets et examinés sous un angle critique sur la façon dont les activités du projet affectent les travaux du Codex, il est possible d'analyser l'importance de cet impact, de son coût (raisonnable ?), des obstacles rencontrés et de la manière de soutenir ou de renforcer cet impact. C'est nettement plus intéressant que de présenter des mesures sur une échelle.

Voici un exemple d'évaluation de l'impact. Un participant venu de Bolivie a participé au Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers à deux reprises (2005 et 2008). Avant la première réunion, une position nationale sur les questions à débattre a été élaborée. Entre la première et la seconde participation, la Bolivie a correspondu avec le Comité et lui a fait parvenir la position bolivienne sur les propositions à débattre lors des réunions. Après la participation de 2008, le sous-comité du Comité national bolivien du Codex a présidé les travaux du Comité du Codex sur l'analyse des normes, qui ont été suivis de recherches et ont débouché sur des propositions adaptées aux normes nationales boliviennes. Cinq de ces normes ont été adoptées en 2008 et 2009.

Comme le montre cet exemple, l'impact est observé comme un cas qui peut être révélateur et instructif. Bien que présenté sous une forme narrative, il ne doit pas être considéré comme anecdotique : les récits forment le point de départ de la connaissance, et les études de cas peuvent être observées et racontées de manière systématique, objective et avec une rigueur scientifique. Les récits ont toujours constitué des moyens de communication efficaces et efficients et ils peuvent permettre de véhiculer des informations sur la manière dont l'impact est produit et dont il peut être soutenu.

La question la plus difficile ici est de savoir si le CTF doit se charger de l'élaboration des normes boliviennes. Nous répondons : « Certainement pas ! » Premièrement, si nous considérons l'ensemble des efforts nécessaires pour élaborer ces cinq normes, il est clair que l'essentiel du travail a lieu dans l'environnement bolivien, dans les comités nationaux du Codex, dans les instituts de recherche, dans les ministères de la Santé et de l'Agriculture, etc. La contribution du CTF à la participation aux deux réunions du Codex se chiffre à quelque US \$20 000 au maximum. La contribution nationale de la Bolivie serait nettement plus élevée. Néanmoins, la participation semble avoir soutenu les travaux en Bolivie, motivé le personnel et apporté une contribution concrète aux travaux. Sans cette contribution, les normes auraient certainement fini par être élaborées, mais, selon toute vraisemblance, plus tardivement et peut-être de façon moins complète. Lorsque l'on a évoqué cette hypothèse avec divers experts en Bolivie, ils étaient du même avis. La participation du CTF contribue à l'élaboration des normes pour les produits laitiers en Bolivie, mais les changements au niveau des normes, ainsi que les changements ultérieurs au niveau des préparations pour nourrissons et de leur contenu, ne peuvent pas être attribués à la participation du CTF. La différence se trouve ici dans les deux termes « attribution » et « contribution » : le premier dénote un mécanisme de causalité classique et le deuxième une causalité multiple. Nous traiterons par la suite de la contribution.

## Principaux types d'impact

Avant de procéder à l'analyse d'impact, il est nécessaire de disséquer ce concept. Le terme « impact » est faussement simple, car il recouvre une grande diversité de faits empiriques. Afin d'analyser l'impact et d'en débattre, nous avons pensé qu'il fallait structurer la discussion selon différentes catégories. La question de l'impact peut être abordée par le biais du document de projet du CTF. Les résultats fournis n'apportent guère d'orientations, mais les objectifs et la finalité globaux servent de point de départ. Ils expliquent ce qui doit se produire en conséquence de la participation aux réunions du Codex et ce qui, par définition, est synonyme d'impact. Le document de projet énonce que : « L'objectif de long terme est d'améliorer encore la santé publique et la sécurité alimentaire au niveau mondial [...] en favorisant l'approvisionnement en aliments plus salubres et plus nutritifs et en

<sup>5</sup> L'évaluation est couramment définie comme « une enquête systématique sur la valeur ou le bien-fondé d'un objet » (Joint Committee on Standards, 1994).

contribuant à réduire le nombre de toxi-infections alimentaires. Son objectif est d'aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à accroître leur niveau de participation à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de salubrité des aliments par la Commission du Codex Alimentarius ».

Si nous parvenions à constater que la santé publique et la sécurité alimentaire s'améliorent, que la nourriture est plus saine et plus nutritive et que les maladies d'origine alimentaire reculent, et, en plus, que ces avancées peuvent être liées à l'élaboration de normes et à la participation au Codex, nous disposerions là d'un argument fort en faveur de l'impact. C'est peut-être le cas à long terme, et c'est certainement un processus qui prend plus de 5 à 6 ans. Nous ne sommes pas en mesure de démontrer une quelconque amélioration réelle de la santé publique ou de la sécurité alimentaire susceptible d'être liée à la participation aux réunions du Codex (mais l'exemple bolivien ci-dessus indique qu'il existe probablement un lien). Nous observons toutefois des exemples d'élaboration et d'adaptation des normes en relation avec la participation aux réunions du Codex, et c'est là une étape critique sur la voie de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Il est plus productif de s'intéresser à la finalité du Fonds fiduciaire du Codex. L'accroissement et le renforcement de la participation pourraient déboucher (cf. les résultats du projet) sur une plus grande implication des pays dans l'élaboration, par la CCA, des normes mondiales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Cette participation effective sera reliée à un certain nombre d'aspects relatifs aux processus et à la structure, comme la présentation de propositions aux comités du Codex, des commentaires sur les propositions, l'utilisation de normes mondiales pour l'élaboration de normes nationales, l'édification de structures organisationnelles pour ces activités et la formulation de politiques nationales pour orienter ces processus. Nous allons commencer par analyser la création d'institutions dans les pays visités durant l'évaluation <sup>6</sup>.

#### Le nouveau cadre des activités nationales du Codex

La première question porte donc sur les structures mises en place pour élaborer les normes alimentaires. Le Tableau résume l'expérience des 12 pays visités. Il synthétise certaines données fondamentales : année d'adhésion au Codex et de création d'un cadre institutionnel, et liens avec les ministères. Prenons l'exemple instructif du Ghana, qui participe au Codex depuis plusieurs années à des degrés divers selon les années. Le Ghana est le premier pays africain à avoir accueilli le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA) à Accra en 1975, après la première réunion du Comité de coordination, qui s'est tenue à Rome en 1973. La participation du Ghana s'est étiolée et, pour finir, ce pays ne participait plus que très peu, voire pas du tout, aux activités du Codex. Après une quinzaine d'années d'interruption, le Ghana a réactivé son Point de contact du Codex en 1996. Le pays a ravivé ainsi son intérêt pour le Codex et dispose désormais d'un Comité national du Codex (CNC), ré-inauguré en 2003, qui compte 22 membres. Le CNC chapeaute des sous-comités « officieux » du Codex, qui travaillent sur les normes du Codex, et qui préparent notamment les réunions du Codex, ainsi que l'élaboration d'un projet de position nationale. Une bibliothèque contenant les documents et supports du Codex a été constituée. Le Ghana dispose d'un Plan stratégique pour le Codex, ainsi que d'un compte bancaire ouvert et opérationnel pour les travaux du Codex. Le Plan stratégique est financé par cinq ministères sectoriels, qui sont supposés approvisionner le compte à parts égales, mais, actuellement, certains ministères ne respectent pas leurs obligations. Ce compte a financé le déplacement de délégués à des réunions, ainsi que des projets du Codex. Dans une perspective de plus long terme, on assiste depuis une quinzaine d'années à la création d'institutions, notamment des réseaux institutionnels, dans le domaine de la salubrité et de l'hygiène des aliments. La participation aux réunions du Codex avec un financement du CTF joue un rôle important : l'exposition

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ces catégories d'impact proviennent des données empiriques obtenues grâce aux visites dans les pays. L'équipe d'évaluation n'a pas défini ces catégories à l'avance, et nous ne les avons pas non plus obtenues à partir des plans du projet. Avons-nous relevé toutes les catégories d'impact ? Le cadre conceptuel des catégories d'impact est le nôtre. Il repose sur les constats empiriques, mais il est également étayé par la littérature sur le développement institutionnel. Serait-il possible de définir d'autres catégories ? Oui, en théorie, une autre visite-pays aurait pu donner une autre forme d'impact qui n'a pas été observé dans les pays visités. Il est également possible que nous ayons négligé, ou mal interprété, une partie des informations que nous avons reçues. Néanmoins, ces catégories reprennent tous nos constats, et, par conséquent, si nous n'avons pas trouvé d'autre forme d'impact, c'est probablement parce qu'il n'en existait pas.

internationale donne des incitations fortes et apporte une contribution intellectuelle aux travaux effectués au Ghana.

Tableau 2 Institutions du Codex dans les pays visités au cours de l'évaluation

Pays	Année de création du Comité national du Codex	Commentaires
Arménie	1994	Membre du Codex depuis 1994, pas de CNC, PCC depuis 2007. Ministère de l'Agriculture
Argentine	1973	A initialement participé via des agences publiques, CNC créé en 2000. Ministère de l'Agriculture
Bolivie	1997	Ministères de la Santé et de l'Agriculture, mais Secrétariat dépendant du bureau de normalisation.
Ghana	1973	Reprise des travaux du Codex début 2000 et reconstitution de la Commission en 2003
Indonésie	1986	Premier PCC au ministère de la Santé, transfert à l'Agence nationale de normalisation en 1998.
Jordanie	n.d.	Créé en 1972, le Jordan Institute for Standards and Metrology (JISM) est devenu indépendant en 1995. Il accueille le PCC et préside actuellement le comité national. Ministère du Commerce et de l'Industrie
Laos	1998	PCC et Secrétariat du Codex basés au ministère de la Santé.
Malawi	1996	Équipe d'assistance technique financée par la FAO
Mali	2003	14 sous-comités opérationnels. Ministère de la Santé
Serbie	n.d.	Présence du Codex en Yougoslavie depuis les années 70, mais interruption dans les années 90 : la Serbie part de zéro, pas de CNC
Tanzanie	1974	Tanzania Bureau of Standards (TBS), ministère du Commerce et de l'Industrie
Tunisie	2000	Commission dépendant du ministère des Industries, PCC au Centre technique de l'agro-alimentaire (CTAA), Comités techniques bilatéraux et multilatéraux

La Tanzanie présente un autre schéma de développement. Le Tanzania Bureau of Standards (TBS) et la Tanzania Food and Drugs Administration (TFDA) sont les principales agences chargées de la salubrité des aliments (contrôle et réglementation) en Tanzanie. Ils travaillent en étroite coopération et leurs mandats ne se chevauchent pas. Les activités de normalisation, y compris pour le Codex, sont menées par les comités techniques mis en place au sein du TBS. Ces comités se composent notamment de représentants des ministères fonctionnels, des institutions, du monde universitaire, de l'industrie, des consommateurs ou d'experts. La TFDA est la principale agence chargée des questions de contrôle et de réglementation des aliments. Le PCC et le Secrétariat du Codex sont placés sous la direction de la Section normes agricoles et alimentaires du TBS, qui élabore les normes alimentaires. Les comités du Codex sont également placés sous la direction de cette section. Les travaux des comités du Codex sont utilisés par les comités techniques nationaux pour définir des normes nationales ou élaborer une position qui sera intégrée aux travaux mondiaux du Codex. Le TBS et la TFDA disposent de plusieurs départements techniques et laboratoires d'analyse, et procèdent à des inspections/certifications (évaluation de la conformité). Ces deux organisations ont été créées dans les années 1970 et constituées grâce à la coopération technique d'agences bilatérales et multilatérales. L'aide actuellement apportée par le CTF s'inscrit par conséquent dans une structure institutionnelle qui existe

depuis des décennies. Elle contribue à son fonctionnement, mais moins que d'autres programmes d'assistance technique.

Si le CTF semble apporter une contribution limitée au vu de ces deux exemples africains, il a joué un rôle de catalyseur plus important en Arménie. Avant 2007, date du transfert au ministère de l'Agriculture du PCC, l'Arménie ne participait pas très activement aux travaux du Codex. Cela semble tenir essentiellement au fait que la nouvelle loi sur la salubrité des aliments a confié au ministère de l'Agriculture la responsabilité de cette question. Cette évolution doit également être replacée dans son contexte : la FAO mettait alors en place un programme plus étendu sur la sécurité sanitaire des aliments en Arménie et en Géorgie, et a notamment organisé un atelier sur la création d'un comité national (demandé par le PCC avec une participation financée par le CTF). Les parties prenantes concernées ont été nombreuses à assister à cet atelier. Par la suite, un projet de proposition portant sur la création d'un comité national a été élaboré et il attend désormais la décision du Premier ministre, car le comité national est interinstitutionnel. La participation aux réunions du Codex et les projets de coopération technique ont ensemble permis d'accélérer le travail sur le terrain.

La Jordanie a elle aussi rapidement étoffé ses activités relatives au Codex, mais c'est son adhésion à l'OMC, en 2000, qui a été décisive à cet égard : elle a créé un comité national, afin de se mettre en conformité avec l'accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), qui mentionne le Codex. Ce comité national a commencé ses activités en 2003, lorsque la Jordanie est devenue le coordonnateur régional pour le Proche-Orient. Selon certains observateurs, depuis 2007, date à laquelle la Tunisie a succédé à la Jordanie au poste de coordonnateur régional, le comité national semble avoir perdu de son efficacité. La Jordanie est également le seul pays de la région à avoir créé une administration nationale de l'alimentation et des médicaments, qui pourrait à l'avenir se voir confier la compétence pour les questions traitées par le Codex. Dans l'ensemble, la contribution du CTF en Jordanie est minime.

En Indonésie, plusieurs institutions s'occupent de la salubrité et de la réglementation des aliments. Jusqu'en 1998, le point de contact se trouvait au ministère de la Santé dans l'unité responsable du contrôle des médicaments et des aliments, avant d'être transféré à l'Agence nationale de normalisation de l'Indonésie (National Standardization Agency of Indonesia/Badan Standardisasi Nasional – BSN). Le Secrétariat du point de contact coordonne les travaux du Codex en Indonésie, gère tous les dispositifs, la communication, la circulation des documents, les réunions et le suivi. Les travaux du Codex sont intégrés au processus national standard d'élaboration des normes alimentaires. L'Indonésie dispose de comités du Codex, qui correspondent aux comités mondiaux du Codex. Cependant, l'élaboration de normes alimentaires sur la base du Codex est décentralisée dans les comités techniques du Codex relevant des différents ministères/agences responsables de la réglementation ou du contrôle des aliments. Les institutions du Codex en Indonésie existaient avant le CTF et les changements qu'elles ont connus résultent des politiques nationales en vigueur.

Le comité national du Codex au Laos a été créé en 1998, mais il n'est actif que depuis cinq ans (membres clairement identifiés et tenue de réunions nationales). Malgré des capacités de test et d'analyse limitées, le pays commence depuis 2008 à rassembler des données scientifiques sur les niveaux de résidus de pesticides à utiliser pour définir les limites maximales. Il étudie aussi certains aspects des contaminants microbiologiques dans les aliments. Le ministère laotien de l'Agriculture s'attache à développer une bonne pratique agricole (BPA) au niveau national, en grande partie suite à une prise de conscience des membres du ministère après leur participation au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCRP). Après avoir assisté à une réunion du CCRP à Beijing en 2009, le directeur de la Division réglementation du ministère a lancé un examen de la réglementation sur les pesticides. Selon de hauts responsables de ce ministère, on serait passé de la quantité à la qualité, notamment, en mettant l'accent sur les aspects liés à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments.

En résumé, on assiste à un développement considérable des institutions s'occupant de la salubrité des aliments. Au cours de la dernière décennie, beaucoup de nouvelles institutions ont été créées, des changements institutionnels ont eu lieu et des institutions qui s'étaient étiolées depuis les années 1970

ou 1980 ont été ravivées. De nombreuses forces sont à l'origine de ces changements, en particulier l'expansion du commerce international et le cadre de l'OMC pour les négociations commerciales, qui impose aux pays d'appliquer des normes. Cependant, les inquiétudes locales quant à la salubrité des aliments sont également à l'origine des travaux du Codex. Le CTF constitue un heureux complément à cette initiative, et nombre des pays qui ont participé aux réunions du Codex ont renoué avec un environnement dynamique de changement et de développement des institutions, où il est possible de travailler concrètement à l'élaboration de normes.

## Élaboration de politiques nationales

Le cadre institutionnel est une chose, les politiques nationales en sont une autre. Certains pays disposent d'un cadre institutionnel fort, qui est défini dans des politiques relatives à la salubrité des aliments et conforme à la participation du pays au Codex. Dans d'autres pays, les institutions sont en place, mais aucune politique officielle n'en oriente les travaux. Dans certains cas, le contenu des politiques semble évoluer au sein du cadre institutionnel sans nécessairement être officialisé. Il arrive également que les institutions soient fortes et les politiques nationales faibles, ou bien que les deux soient faibles. Cette section analyse les constats de l'évaluation pendant les visites sur le terrain.

Le cas de la Bolivie est intéressant, car ce pays ne dispose d'aucune politique nationale pour le Codex. En revanche, le Codex est relié à d'autres objectifs, en particulier celui qui consiste à ramener à zéro le taux de malnutrition. Les normes du Codex servent cet objectif, notamment en ce qui concerne les préparations pour nourrissons. Nous observons ici que des politiques importantes qui donnent du sens aux travaux du Codex peuvent ne pas être propres aux politiques du Codex, mais être formulées dans des termes plus larges sous la forme d'objectifs sanitaires ou sociaux. Résoudre le problème de la malnutrition est un objectif et le Codex est important dans la mesure où il y contribue, ce qui est avéré. Lorsque les travaux du Codex sont trop techniques, ils n'attirent guère l'attention de la sphère politique, ce qui n'est pas forcément un problème en soi. Même si la Bolivie ne dispose pas d'une politique nationale officielle en la matière, elle a une approche cohérente vis-à-vis des travaux du Codex : financement stable, cadre institutionnel et réseaux dynamiques entre les organisations.

La situation est différente dans d'autres pays. Le Ghana a ainsi opté pour une voie plus officielle et est en train d'élaborer une politique nationale pour la salubrité des aliments (*National Food Safety Policy*) avec l'appui technique de l'OMS. Le Malawi dispose d'une loi nationale sur les normes (*National Standards Law*), qui englobe les normes alimentaires. Mais ces deux pays n'ont pas de politique nationale officielle sur les travaux du Codex. En 2003, un autre pays africain, le Mali, a adopté une politique nationale sur la salubrité des aliments. La loi du 30 décembre 2003 portant création de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments (ANSSA) a chargé cette dernière de mettre en œuvre la politique en la matière. Un décret du ministère de la Santé est à l'origine de la création d'un CNC. On espère qu'il débouchera sur une loi, mettant clairement l'accent sur le Codex et prévoyant un budget pour les travaux du Codex.

La Jordanie dispose d'une loi sur l'agriculture et d'une loi sur le contrôle des aliments. Cette dernière a été élaborée récemment dans le cadre d'un projet de jumelage de 30 mois entre la JFDA (Jordan Food and Drug Administration) et l'Administration vétérinaire et alimentaire danoise. Elle ressemble aux normes de l'UE et s'inspire largement de la législation danoise, notamment pour l'information des consommateurs, l'autocontrôle, etc. Il s'agit aussi de la première loi de la région à être fondée sur le risque. La société nationale de protection des consommateurs cherche depuis 15 ans à faire adopter une loi sur la protection des consommateurs, et sa demande devrait aboutir en 2010.

Les exemples montrent que de nombreux pays agissent rapidement sur le plan juridique. En Serbie, diverses lois ont récemment été adoptées et, l'an dernier, une loi sur les aliments a été finalisée (approuvée par l'UE). Dans ses versions précédentes, elle mentionnait la création d'une agence indépendante sur les aliments, mais, dans sa version finale, ce sont les ministères de l'Agriculture et de la Santé qui s'en partagent la responsabilité, le ministère de l'Agriculture ayant la compétence principale en matière de sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec le ministère de la Santé. Ce dernier est chargé de neuf catégories d'aliments, notamment les aliments pour enfants, le sel, l'eau,

les compléments alimentaires et les additifs. La législation constitue une amélioration, car il y avait auparavant chevauchement entre les deux ministères et les producteurs recevaient la visite de plusieurs inspecteurs. La répartition des tâches est désormais plus claire.

Le Laos dispose lui aussi d'une politique nationale de nutrition et d'une législation y afférente. Le Codex fait figure de référence dans ces deux documents. Cependant, l'absence de mécanismes et de ressources pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la salubrité des aliments constitue un obstacle significatif. La Commission nationale de la sécurité sanitaire des aliments est un organe national de haut niveau pour ces questions. Globalement, ces problèmes préoccupent tous les pays. La législation et la normalisation sont les premières étapes, et la supervision et le contrôle, qui viennent ensuite, nécessitent dayantage d'efforts.

Comme la Bolivie, dont nous avons parlé plus haut, la Tunisie a des priorités claires concernant la participation aux travaux du Codex, mais elle n'a pas défini de politique officielle dans ce domaine. Elle participe à quelques comités horizontaux d'intérêt général (hygiène, additifs alimentaires et systèmes d'inspection) et à deux autres (huiles et graisses, et fruits et légumes). Ces comités reflètent les priorités du secteur exportateur tunisien et les préoccupations de l'opinion publique quant à la salubrité et la sécurité des aliments. Les responsabilités sont clairement définies et correspondent aux structures institutionnelles du pays. Une politique nationale a récemment vu le jour, mais il ne s'agit pas d'une politique complète sur les travaux du Codex. En voici certains éléments :

- Cette politique indique clairement quels sont les comités du Codex les plus importants pour les intérêts tunisiens et auxquels le pays participera, que son personnel se rende ou non aux réunions.
- Une politique nationale a été adoptée pour trois thèmes précis : les cultures génétiquement modifiées, la composition de l'huile d'olive et le sorgho.
- La Tunisie a accepté d'être le coordonnateur régional, et donc de prendre davantage de responsabilités et d'engagements.

Dans quelle mesure ces évolutions peuvent-elles être attribuées au Fonds fiduciaire et est-il pertinent d'en parler en termes d'impact? C'est pertinent au vu de la formulation de la finalité du CTF: « aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à accroître leur niveau de participation à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de salubrité des aliments par la Commission du Codex Alimentarius » et dans la mesure où la formulation d'une politique nationale sur la salubrité des aliments, ainsi que d'une politique nationale pour le Codex, constituent des points de départ dans cette direction. Mais comment le CTF contribue-t-il à ces politiques? Dans de nombreux cas, il n'y a absolument pas contribué car les politiques étaient déjà formulées ou que le processus avait débuté bien avant la création du CTF. Dans d'autres cas, la participation aux réunions du Codex a obligé les pays à revoir le statut de leurs politiques. Des échanges avec des délégations d'autres pays mettent en évidence la nécessité d'une action publique, et le processus de candidature, qui sous-entend à la fois un cadre institutionnel et des politiques publiques, encourage la réflexion et les efforts. La contribution du CTF est marginale, et même si elle a parfois un effet catalytique, elle reste tout de même limitée.

#### Changer les conditions de travail des points de contact du Codex

Le point de contact du Codex (PCC) est un élément clé du développement institutionnel des travaux du Codex au niveau national, et c'est par ce PCC que transite l'essentiel des travaux pratiques qui bénéficient du CTF. Dans la présente section, à l'aide de quelques exemples issus des visites sur le terrain, nous analysons la mise en place du PCC, son évolution et les difficultés de fonctionnement auxquelles il doit faire face.

Le premier exemple vient du Malawi. L'Office malawien de normalisation (Malawi Bureau of Standards – MBS) accueille le PCC et le Secrétariat du Codex. Il constitue par conséquent le point de

coordination de l'ensemble des parties concernées par les travaux du Codex au Malawi. Le MBS s'occupe également de la formulation de toutes les normes alimentaires nationales du Malawi, ainsi que de la normalisation dans tous les autres secteurs de l'économie, en plus de celui de l'alimentation. Cette institution compte environ 160 salariés au siège à Blantyre et dans 3 districts du pays. Le MBS est un organisme autonome placé sous la houlette du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement privé. Dans le cadre de la nouvelle politique gouvernementale, le MBS est supposé recourir à la commercialisation et générer ses propres ressources financières, ce qui risque de marginaliser les travaux du Codex si le gouvernement n'accorde pas la priorité au Codex et un budget pour ces travaux.

Au Mali, la loi n° 03-043 du 30 décembre 2003 portant création de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments (ANSSA) a chargé cette organisation de mettre en œuvre la politique de sécurité sanitaire des aliments. Placé sous l'égide du ministère de la Santé, cet organisme autonome dispose de son propre budget et de son conseil d'administration. Auparavant, un bureau de salubrité des aliments existait au sein du ministère de la Santé, qui était responsable du point de contact du Codex pour le Mali ainsi que de la participation de ce dernier aux travaux du Codex. Lorsque l'ANSSA est entrée en fonction, le PCC y a été transféré. L'ANSSA sert également de Secrétariat national pour le Codex.

En Bolivie, le PCC est sis dans les locaux du Bureau de la normalisation, tandis qu'en Tunisie, il se trouve au Centre technique de l'agro-alimentaire (CTAA), qui met l'accent sur la R&D appliquée. Dans d'autres pays, comme l'Argentine, le PCC est accueilli par un ministère (ici, celui de l'Agriculture). Cependant, la localisation du PCC et l'institution qui l'accueille importent peu. La solution la plus efficace, dans certains pays, est de le placer au sein d'un ministère, dans d'autres, au sein du bureau de normalisation, dans d'autres encore, dans un centre de R&D, par exemple. Tout dépend du contexte et des priorités des travaux du Codex dans le pays considéré. En Argentine, le Codex a toujours été important et très visible, entretenant des liens forts avec le secteur agro-alimentaire. En Tanzanie, d'autres solutions ont été trouvées, plus proches des travaux de normalisation, plus techniques et moins politiques. Il n'y a pas de raison d'affirmer qu'en général l'une des solutions est meilleure que l'autre. Il faudrait mieux connaître le pays pour proposer d'autres structures, mais, à l'évidence, les structures et processus sont partout en train d'évoluer peu à peu.

On peut discerner ici l'impact du Fonds fiduciaire. L'impact du CTF sur le PCC et l'institutionnalisation de cette fonction est triple. Premièrement, la présence du CTF et les possibilités de parrainage de la participation aux réunions ont accru la responsabilité et, partant, la visibilité du PCC. Une tâche est venue compléter les nombreuses autres tâches de coordination du PCC : elle confère pouvoir et prestige et est jugée très bénéfique par nombre des participants aux travaux du Codex au niveau national. Cette évolution renforce le PCC. Deuxièmement, la participation aux réunions permet aux individus d'échanger leurs expériences sur l'organisation des travaux du Codex dans différents pays. Ainsi, les participants venus de Hongrie peuvent par exemple expliquer à leurs collègues arméniens comment leurs politiques nationales sont élaborées et ce que fait le PCC, et inversement. Tout cela contribue à l'apprentissage des participants, qui, à l'issue des réunions, rapporteront dans leur pays des idées et des connaissances. Cela confère également du dynamisme aux travaux, et par rapport à une réunion qui ne compterait aucun participant venu d'Arménie, du Laos, du Malawi ou de Bolivie, les réunions du Codex bénéficient de sources d'information beaucoup plus riches. Troisièmement, les PCC bénéficient aussi des séances de formation financées par le CTF en relation avec les réunions régionales. Les réunions régionales semblent jouer un rôle particulièrement important dans la constitution de réseaux et l'apprentissage par la pratique.

#### Développement de la recherche liée au Codex

Le troisième résultat attendu du Fonds fiduciaire consiste à « développer la participation scientifique/technique. Le nombre de pays fournissant activement des avis scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté ». Ici, la question de la recherche est formulée en tant que résultat, mais, comme nous le verrons plus tard, le CTF n'a produit aucun résultat dans cette catégorie. En revanche, la discussion peut se recentrer sur la question d'un impact, qui peut avoir été produit, plutôt que sur celle d'un résultat (qui n'a pas été obtenu).

Examinons tout d'abord comment un pays élabore une position nationale. Voici le processus mis en œuvre par le Mali : le PCC recoit les documents et les circulaires du Codex. Les documents sont envoyés par courrier électronique à toutes les parties prenantes du CNC, aux sous-comités du Codex et à d'autres acteurs qui ne participent pas en tant que membres de plein droit aux réunions du Codex. Les originaux sont envoyés aux membres des sous-comités, accompagnés d'une invitation à assister à une réunion à l'ANSSA. Lors de la réunion, le sous-comité élabore un projet de position nationale, qui est transmis aux membres du comité national et à d'autres parties prenantes pour commentaires. Ces derniers sont intégrés au projet de position nationale, qui est envoyé au président du PCC pour examen final et validation. Après approbation, le PCC transmet la position au comité du Codex correspondant, avec copie au Secrétariat à Rome. Les constats de la recherche peuvent être intégrés au débat lorsqu'une proposition est présentée, lorsqu'elle est examinée et lorsque des commentaires sont intégrés, ainsi qu'au moment de l'examen final et de la validation. Par conséquent, la participation aux réunions du Codex induit des relations avec la recherche, et il est fort probable que l'interaction entre les instituts de recherche, les agences de normalisation et l'administration augmente avec l'intensification de la participation aux réunions du Codex. Cela étant, toute participation ne conduit bien évidemment pas à l'élaboration de positions nationales reposant sur les résultats de la recherche. Cependant, une part substantielle des répondants et nombre des réponses à l'enquête indiquent que cela se produit fréquemment et qu'il s'agit davantage de la règle que de l'exception. Voici d'autres exemples détaillés :

- Un délégué parrainé par le CTF effectue des recherches afin de mesurer les niveaux de résidus de fumée dans le poisson fumé. Ces constats viendront étoffer les informations à prendre en compte lors de l'élaboration d'une norme destinée à remédier à l'utilisation excessive du bois pour fumer le poisson.
- Au cours de la préparation pour un groupe de travail sur la prévention et la réduction de l'ochratoxine A dans le cacao, des recherches ont été menées sur l'évaluation des pesticides qui influent sur la détermination des limites maximales en résidus (LMR) pour le cacao.
- Pour les fruits et légumes frais, le Ghana travaille sur les raisons qui justifient l'inclusion d'autres variétés de piments dans la norme du Codex. Le Ghana doit également présenter une taxinomie de l'okra (une denrée voisine du coton qui doit être classée dans les aliments et légumes plutôt que dans les cucurbitacées).
- Après parrainage par le CTF du comité microbiologique, qui travaille sur la qualité microbiologique de la volaille vis-à-vis des Campylobacter et des salmonelles, le Ghana a été encouragé à participer à un groupe de travail électronique sur ces normes.

On a observé des avancées analogues dans d'autres pays que nous avons visités, notamment en Argentine, en Bolivie, en Jordanie, en Tunisie, au Mali et en Indonésie. Ces derniers ont présenté de nombreux exemples de recherche appliquée en appui à la participation au Codex. On peut se demander si ces liens pour la recherche auraient tout de même été établis. Ils s'inscrivent dans un renforcement général des activités du Codex dans ces pays. Ces liens sont étayés par le développement institutionnel, ainsi que par l'approfondissement et l'élargissement des politiques publiques. La participation au Codex en fait partie. Les activités de recherche auraient-elles eu la même portée si personne n'avait participé aux réunions? On considère généralement qu'il est inutile de présenter des positions et des commentaires si l'on n'assiste pas physiquement aux réunions du Codex. Il n'est donc pas certain que la recherche aurait été menée si les gens n'avaient pas participé. En outre, le CTF a financé la participation directe de scientifiques aux réunions du Codex, ce qui peut non seulement étoffer les informations scientifiques apportées directement au Codex, mais aussi aider la communauté scientifique à mieux comprendre les processus et procédures du Codex, créant par là-même des effets dynamiques à long terme.

#### Amélioration des normes alimentaires nationales

Comme nous l'avons déjà indiqué, six ans, ce n'est pas beaucoup pour développer des processus d'amélioration de la salubrité des aliments. Mais il arrive que ces processus soient rapides. L'exemple de la Bolivie montre qu'il a fallu moins de deux ans entre le projet d'élaboration des normes et l'adaptation de nouvelles normes. Ce processus s'est déroulé dans un contexte de priorités politiques importantes et d'absence de controverses sur la question des normes. Dans d'autres cas, les normes peuvent être plus controversées et les preuves de salubrité et d'hygiène des aliments moins évidentes. Le processus prend alors beaucoup plus de temps.

La chaîne qui va des normes à l'amélioration de la salubrité des aliments est longue et, pour en évaluer l'impact réel, il faudrait examiner la manière dont les normes sont appliquées, les processus de certification mis en place et la présence éventuelle de goulets d'étranglement dans ce secteur et, enfin, les mécanismes de contrôle qui existent. Au cours de nos interviews, la plupart des répondants ont fait observer que le contrôle est un maillon faible de la chaîne et il y a un risque que les normes élaborées ne soient pas appliquées. Il existe de nombreuses raisons à cela, mais les principales pourraient en être le sous-effectif des organismes d'inspection, la corruption et le poids du secteur informel, qui opère en dehors de tout contrôle officiel. À partir d'un certain point, s'il n'existe pas de moyens de contrôler leur mise en œuvre, l'élaboration de normes nouvelles et de plus en plus sophistiquées ne se justifie plus.

On observe également des exemples de mise en pratique des normes du Codex. Au Malawi, ces normes servent de référence pour la vérification de la salubrité des aliments et la certification des importations et exportations de denrées alimentaires. La marque de certification nationale du Malawi (Malawi National Certification Mark) est apposée sur les produits alimentaires commercialisés. L'Association des consommateurs du Malawi (Consumer Association of Malawi), de taille modeste mais qui s'étoffe, a été aidée et encouragée par le MBS. La loi impose aux fabricants, aux importateurs et aux autres entreprises alimentaires l'obtention d'une autorisation, qui garantit que des aliments sains et de qualité sont mis sur le marché au Malawi. Pour obtenir cette autorisation, les entreprises doivent respecter le code des bonnes pratiques d'hygiène du Codex, le système HACCP (Analyse des risques – Maîtrise des points critiques) et les normes du Codex.

En Jordanie, la Société nationale de protection des consommateurs (National Society for Consumer Protection – NSCP) existe depuis 1983. Elle est financée par la municipalité du Grand Amman et par le Parlement, ainsi que par des frais d'adhésion très modestes. On espère qu'une législation spéciale sera adoptée qui donnera à l'association un financement public et une représentation lors de l'élaboration des politiques. L'association se présente comme un organisme de vigilance et n'hésite pas à aller voir les médias si des problèmes surviennent. Elle essaie de s'appuyer sur des données solides et produit de nombreuses études. Elle effectue également un suivi du taux d'inflation jordanien afin de vérifier les données officielles et vend ces études pour lever des fonds. L'Association est membre du conseil supérieur de l'alimentation et du comité national du Codex. L'Arménie compte, quant à elle, plusieurs associations de consommateurs actives.

Dans d'autres pays, les organisations de consommateurs ont peu de pouvoirs, comme en Tunisie. Mais, dans ce pays, les industries d'exportation font pression pour que les normes soient appliquées. De même, l'Indonésie est un gros exportateur de denrées tropicales (café, huile de palme, cacao, épices ou arômes) et importe également beaucoup de produits alimentaires. Conformément aux bonnes pratiques internationales, la rédaction des normes s'effectue sous la houlette des comités techniques et des groupes de travail, qui se composent des parties concernées (entreprises privées, associations de producteurs, associations de consommateurs, experts et chercheurs, universités ou autres établissements d'enseignement supérieur, etc.). En 2005, l'Indonésie a publié un document national intitulé « Manuel de procédure du Codex, principes d'utilisation du Codex en Indonésie ». Ce Manuel a été accepté par plusieurs institutions qui participent aux activités sur le Codex dans les différents ministères. Toutes les institutions sont prêtes à jouer un rôle important dans les travaux du Codex. L'Indonésie dispose d'un organe national (KAN – Komite Akreditasi Nasional) qui accorde des accréditations aux organes de certification privés. Ces derniers proposent des services de certification

indépendants pour les aliments et d'autres produits qui respectent les normes nationales indonésiennes. Les agences chargées de la salubrité des aliments vérifient le système HACCP, et son application dans les entreprises agroalimentaires et par les prestataires de services alimentaires.

En conclusion, l'évaluation fait apparaître plusieurs exemples de processus de formulation des normes et montre que, parallèlement à la participation aux réunions internationales, des activités ont eu lieu au niveau national dans le but d'élaborer de nouvelles normes nationales. On peut bien entendu avancer que la présence aux réunions du Codex ne constitue pas un préalable nécessaire à l'accès aux normes du Codex et à leur application dans un contexte national. Ce serait plutôt la théorie. Dans la pratique, les gens bénéficient des interactions, des réunions et de l'échange d'expériences. Si le pays ne s'est pas préalablement engagé à élaborer des normes, il est loin d'être certain que la participation aux réunions du Codex crée cet élan. En revanche, lorsque l'engagement y était, la participation a servi de stimulus et d'incitation : elle a encouragé la poursuite du processus.

#### Exportations, importations et échanges intérieurs

La Tunisie est peut-être le pays qui montre le plus clairement comment la participation au Codex soutient les industries d'exportation. Le marché européen a toujours été la cible privilégiée des entreprises agro-alimentaires tunisiennes. Or, l'élaboration de normes et la certification des produits d'exportation sont des conditions indispensables pour accéder à ce marché <sup>7</sup>. Le bénéfice qu'en attend la Tunisie peut être résumé brièvement : il s'agit d'améliorer la compétitivité des exportations agricoles et agroalimentaires. C'est la principale force motrice et celle dont les réseaux institutionnels tirent parti. Le PCC est l'un des responsables du CTAA, qui est en partie financé par l'État et qui génère aussi ses propres revenus (60 % du total). Nombre des services vendus ont trait aux travaux du Codex, à la formation aux normes, aux tests permettant de vérifier que les produits d'exportation satisfont aux normes du Codex et à l'élaboration de systèmes d'inspection à proximité des chaînes de fabrication des entreprises. Le CTAA est par conséquent fortement incité à vendre ses compétences et à diffuser des informations sur le développement du Codex Alimentarius. Ainsi, les participants aux réunions des comités ont pour mission essentielle d'apporter des informations au CTAA, qui les transmet au secteur agro-industriel tunisien, gratuitement ou non selon les cas. Il est financièrement intéressant d'utiliser les travaux du Codex, et cela semble garantir que ces travaux ont un impact.

D'autres pays se situent à proximité des gros marchés d'importation. L'équipe d'évaluation s'est ainsi rendue en Serbie, où les possibilités d'exportation concernent essentiellement des produits agricoles. Après la guerre civile et en raison de l'embargo, la valeur ajoutée reste faible et les exportations se composent principalement de matières premières. Les producteurs sont toujours de taille modeste et le secteur de la transformation naissant. La chaîne alimentaire n'est pas bien intégrée, ce qui pose problème car les normes modernes de salubrité des aliments, et celles de l'UE en particulier, sont adaptées à des chaînes alimentaires fortement intégrées, et fondées sur l'autocontrôle. Or, les petits producteurs n'ont pas les capacités d'effectuer des autocontrôles fiables. La Serbie doit donc s'efforcer d'adapter les normes et de trouver des solutions, par exemple le regroupement de producteurs en associations ou en coopératives. Mais, en comparaison avec la Tunisie, on ne peut pas encore y discerner l'impact de la participation au Codex.

Les échanges se composent, d'une part, des exportations et des importations et, d'autre part, du commerce intérieur. La visite effectuée en Tanzanie a débouché sur des discussions à propos des pesticides, des mycotoxines, des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et de l'hygiène alimentaire. En outre, il est important pour le pays que l'HACCP soit appliquée dans l'industrie. Par le passé, il est arrivé que des envois de denrées alimentaires soient refusés. Le pays doit encore se conformer aux normes internationales pour le poisson et les produits de la pêche. Le représentant tanzanien au sein du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche a souligné l'importance pour la Tanzanie des délibérations à propos de la norme sur les sardines, car ce pays en est producteur. Il était prévu que la réglementation tanzanienne soit réexaminée à la lumière des

<sup>7</sup> Facteur intéressant, mais source de complications, les marchés européens recourent parfois à des normes différentes de celles du Codex, mais ce point relève de la position du Codex par rapport à d'autres normes sur la scène mondiale et nous ne l'aborderons pas ici.

nouvelles informations. De surcroît, étant donné que le poisson et les produits de la pêche constituent des exportations importantes, la Tanzanie utilisera les nouvelles informations obtenues grâce à sa participation au comité du Codex mentionné ci-dessus pour réviser son code national d'hygiène pour le poisson et les produits de la pêche.

De tous les pays visités au cours de l'évaluation, l'Argentine est celui qui possède le plus gros secteur agro-industriel et celui pour lequel le commerce international est le plus important. L'Argentine est membre du Codex depuis le début et dispose d'institutions bien développées, de politiques et d'une législation nationales complètes, d'un PCC central et bénéficiant d'un appui politique fort, ainsi que de liens étroits avec les confédérations industrielles et de nombreux centres de recherche du pays, dont certains de classe mondiale dans leur domaine de spécialité. Cependant, le CTF n'est pour rien dans ce qui précède. Trois participants argentins ont reçu un financement pour participer aux réunions du Codex, mais l'Argentine, qui appartenait au groupe 3b, a très rapidement été affranchie de l'aide du Fonds. On ne peut pas dire que le financement accordé par le CTF ait eu un impact en Argentine car ce pays en a peu bénéficié. En revanche, si le CTF avait consacré davantage de fonds au troisième résultat (la recherche), l'Argentine aurait probablement pu avoir beaucoup à offrir, notamment des expériences pertinentes pour d'autres pays en développement.

#### Renforcement des capacités

Les changements décrits dans les sections précédentes indiquent un renforcement des capacités de gestion de la salubrité des aliments. Ce renforcement passe par la mise en place d'institutions, de réseaux et de politiques publiques. Serait-il possible d'identifier un lien plus direct entre le CTF et le renforcement des capacités ? Dans la mesure où le CTF participe peu au renforcement des capacités, peut-on trouver un effet indirect qui puisse être rattaché à la participation, ou bien quels sont les facteurs contribuant au renforcement des capacités que l'on peut observer ?

Ce lien semblait assez fort en Arménie. Les ateliers de la FAO conjugués à la participation financée par le Fonds fiduciaire ont permis d'améliorer la structure nationale du Codex, même si elle est loin d'être institutionnalisée. Les initiatives lancées par le PCC sont importantes et les parties prenantes semblent réagir. Il était essentiel qu'au préalable, le ministère de l'Agriculture se voie clairement attribuer la compétence en matière de salubrité des aliments. La constitution d'un comité national du Codex est logiquement l'étape suivante. Le pays a encore besoin d'être « stimulé » par des exemples pratiques émanant de l'étranger. Toujours est-il que l'Arménie estime être mieux organisée que les autres pays post-soviétiques d'Asie centrale.

La première demande déposée par la Serbie pour bénéficier des financements du CTF a été rejetée au motif qu'il n'y avait pas eu de véritable consultation, c'est-à-dire une consultation à laquelle participe le bureau local de l'OMS. L'année suivante, une réunion a eu lieu avec les ministères et le bureau local de l'OMS afin de sélectionner les comités et les participants, et ce processus se poursuit depuis. Toutes les parties prenantes reconnaissent qu'il est urgent de constituer un comité national pour formaliser le processus de sélection et définir des positions nationales. Le ministère de l'Agriculture a demandé le soutien de l'USDA pour l'aider à mettre en place ce comité national. Les travaux devraient débuter au printemps 2010.

Cependant, comme le montre l'exemple de la Tunisie, le renforcement des capacités est un processus de longue haleine dans lequel interviennent de nombreux acteurs. Le tournant s'est produit à la fin des années 1990. En 1996, le gouvernement tunisien a décidé de créer un centre qui serait chargé de la salubrité des aliments (CTAA – Centre technique de l'agro-alimentaire). Celui-ci a vu le jour au cours de la décennie suivante. Au début, le CTAA a bénéficié de l'appui technique de l'ONUDI. Les laboratoires et les nouveaux bureaux du CTAA ont été en partie financés par un programme de la Banque mondiale destiné à améliorer la compétitivité de l'industrie tunisienne. Le CTAA participe à un projet de coopération en jumelage avec un centre de recherche sur la salubrité des aliments, situé à Valence (Espagne), financé par le programme bilatéral de coopération technique espagnol. La FAO a financé le soutien technique nécessaire à la mise en place du comité national. Des projets d'expansion sont prévus et les nouveaux investissements seront financés par le programme européen de

développement industriel et de renforcement de la qualité dans l'industrie. Plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux ont contribué à conférer à la Tunisie une position forte dans les travaux du Codex.

La participation aux réunions du Codex semble donc, dans certains cas, avoir appuyé les programmes de renforcement des capacités de la FAO et débouché sur d'autres activités. Mais, lors de nos douze visites sur le terrain, nous ne l'avons constaté que dans les économies en transition. Ailleurs, il apparaît clairement que des institutions nationales ont également reçu l'appui de donateurs bilatéraux, parfois pendant plusieurs années (c'est le cas en Tanzanie, au Malawi ou au Ghana, par exemple). La participation aux processus internationaux du Codex permettra en outre le renforcement des capacités sur la durée dans ces pays. Avec une meilleure coordination et un meilleur enchaînement entre la participation financée par le CTF et les programmes nationaux de renforcement des capacités, il est possible de maximiser les effets et l'impact global. Le CTF pourrait ainsi assurer le suivi des candidatures en général et des requêtes d'assistance technique sur lesquelles elles débouchent. Les chapitres suivants explorent plus avant cette question.

## Coopération régionale

Au premier abord, il semble que les interactions régionales se sont significativement accrues au cours des 5 à 10 dernières années. Au niveau concret et pratique, l'équipe d'évaluation a été informée que le Moyen-Orient avait élaboré trois normes régionales pour l'houmous avec tahin, le tahin seul et diverses graines. La région souhaite qu'elles deviennent des normes mondiales, car de plus en plus de pays consomment ces produits. La Jordanie a fait une proposition en ce sens au comité régional (et elle sera transmise au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius – CCEXEC, à la CCA et, pour finir, au comité technique concerné). La participation au comité régional permet d'échanger des informations sur tous les aspects liés à la salubrité et au contrôle des aliments. Des efforts sont déployés en vue d'unifier la règlementation sur la salubrité des aliments au niveau régional. La Jordanie a conclu des protocoles d'accords bilatéraux avec l'Arabie saoudite, la Syrie, les pays du Golfe, le Maroc et la Tunisie. Une autre organisation régionale, l'Organisation arabe pour le développement industriel et des mines (AIDMO), cherche également à unifier les procédures pour la région arabe. Les pays d'Amérique latine ont eux aussi mis en place une coopération sur les normes. Ainsi, les pays producteurs de quinoa dans les Andes ont élaboré conjointement des normes pour les variétés de ce produit.

Dans quelle mesure ces changements (et de nombreux autres) sont à mettre au compte du Fonds fiduciaire? Même si le lien est faible, il existe. Premièrement, le CTF encourage la coopération régionale, par exemple en organisant des ateliers de formation régionaux, où les représentants des pays de la région peuvent partager leurs expériences et définir des activités conjointes. Pour ce faire, ils doivent effectivement se rencontrer pour pouvoir définir des intérêts communs. Le CTF contribue à l'existence de ces forums. Deuxièmement, les coordinateurs régionaux se voient attribuer des responsabilités claires qui ont une incidence positive sur les activités qu'ils mènent sur le Codex au niveau national et sur les interactions au sein de la région. Troisièmement, les réunions régionales permettent de définir et de développer les intérêts d'une région. Les réunions organisées au niveau des comités du Codex ont le même objectif. Les données recueillies dans nos entretiens montrent que nombre des répondants y ont vu la possibilité d'agir plus efficacement en alliant leurs forces à celles des autres pays de la région. À court et à long terme, c'est également une manière de coordonner la présence aux réunions internationales lorsque les pays ont du mal à financer leur participation.

Bien d'autres facteurs favorisent la coopération régionale et ce phénomène ne peut certainement pas être attribué au seul CTF. Ainsi, des programmes d'assistance technique à caractère régional, comme le projet de la FAO en Arménie et en Géorgie mentionné plus haut, y contribuent également.

### Viabilité à long terme

Ce chapitre s'est intéressé à l'impact du Fonds fiduciaire, mais pas à ses résultats. Les changements que nous venons d'évoquer peuvent-ils être pérennisés ? Différentes menaces pèsent sur la viabilité à long terme, en fonction des différentes formes d'impact. Nous avons analysé les politiques nationales

et expliqué comment les pays en élaboraient de nouvelles et comment ils adaptaient les normes. Mais peut-on révoquer une politique nationale sur les denrées alimentaires ? Peut-on modifier une norme ? Oui, mais pas pour un problème de viabilité. La viabilité à long terme n'est tout simplement pas un problème, car les politiques publiques demeurent et de nouvelles normes peuvent être maintenues tant qu'elles servent un objectif. Le problème se situerait plutôt au niveau de l'application et du contrôle, mais c'est là une autre question.

Nous avons analysé les structures institutionnelles et les PCC. Sont-ils pérennes ? Il est important de se rappeler que ce sont les pays eux-mêmes qui sont à l'origine des changements que nous avons décrits et qu'ils sont pour la plupart financés sur le budget ordinaire (à quelques exceptions près, comme le réseau institutionnel en Tunisie). Toutefois, si l'on prend l'exemple de la Bolivie, les changements intervenus depuis 1997, avec la création du comité national, sont pour l'essentiel pérennes, en partie parce qu'ils ne représentent pas des investissements considérables. Les structures ne sont ni complexes ni nombreuses (par comparaison avec l'Argentine par exemple), mais, en revanche, elles se sont passées de l'aide étrangère pendant de longues années, et il n'y a pas de raison qu'elles ne soient pas durables aujourd'hui. En Argentine, plusieurs années d'efforts ont été nécessaires au niveau national pour mettre en place les institutions et, pour qu'elles continuent de fonctionner, le pays n'est pas tributaire de l'aide étrangère.

Ces changements sont substantiels. Ils sont en grande partie endogènes et il est rare que la coopération bilatérale ou multilatérale pour le développement y ait apporté une contribution plus que marginale. Cela signifie également que les changements sont pérennes car les coûts entrent dans le budget du pays et de ses institutions (privées et publiques). On n'a pas créé de structures dépendantes et on n'a pas réalisé d'investissements dans les capacités qui ne puissent être maintenus.

### Chapitre 3. Pour une participation mondiale

#### Participation aux réunions du Codex

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé l'impact qu'aurait au niveau national le financement de la participation par le Fonds fiduciaire du Codex (CTF). Cependant, nous n'avons pas véritablement présenté les activités du CTF. Nous avons commencé par les changements au niveau des pays, et dans ce chapitre, nous décrivons les activités du CTF et nous examinons quels ont été les participants, quel est leur pays d'origine et nous cherchons à savoir si cette participation est régulière.

Cette analyse porte donc sur la réalisation de l'objectif 1 du CTF, à savoir un renforcement de la participation aux travaux du Codex. Les examens extérieurs précédents (Connor, 2007 et Slorach, 2007) ont conclu que jusqu'ici, le CTF s'attache à cet objectif et est également parvenu à améliorer la participation. Le chapitre 4 évoque le nombre restreint d'activités d'assistance technique bénéficiant du soutien du CTF pour favoriser la réalisation des objectifs 2 et 3.

Entre 2004 et 2009, le CTF a financé 1 129 participants, provenant de 126 pays <sup>8</sup>. Le nombre total de pays éligibles était de 146 au départ, donc 20 pays n'ont pas demandé de financement en 2009. Cette même année, 246 personnes, provenant de 80 pays, ont été financées (**Error! Reference source not found.**). Les pays bénéficiaires sont répartis en plusieurs groupes, décrits au chapitre 4.

Le CTF a accordé 47 % de son financement aux pays du groupe 1a pour toutes les années, contre 68 % pour l'ensemble du groupe 1, 25 % pour le groupe 2 et 7 % pour le groupe 3 (Error! Reference source not found.). Il ressort de cette répartition que les pays pauvres sont un peu plus privilégiés que ne le prévoyait l'objectif original, énoncé dans le Document de projet, à savoir 60 % pour le groupe 1, 30 % pour le groupe 2 et 10 % pour le groupe 3. Sur le plan de la ventilation régionale, l'Afrique a envoyé 41 % des participants, et est suivie de l'Asie et de l'Amérique latine (Error! Reference source not found.). La part de l'Amérique latine a nettement diminué en 2009 car des pays se sont affranchis de l'aide du CTF (Error! Reference source not found.).

Pour 2010, on prévoit d'aider 347 participants, provenant de 79 pays. Ces chiffres marquent une augmentation résultant du volume important de financement disponible, mais pour diverses raisons, par exemple l'incapacité de certaines personnes à participer aux réunions, il n'est pas impossible que le résultat final soit inférieur. Djibouti, la Somalie, le Tadjikistan, le Monténégro et les Comores devraient recevoir un financement pour la première fois en 2010.

Le Error! Reference source not found. montre que 34 % des participants financés par le CTF sont des femmes, bien que le genre de tous les participants ne soit pas précisé. La région Amérique latine-Caraïbes se distingue avec une représentation féminine à plus de 50 %, alors que le niveau est plus proche des 20 % pour le Proche-Orient. Slorach (2007) a été le premier à repérer le déséquilibre global entre hommes et femmes dans la participation financée par le CTF. Il a recommandé au Groupe consultatif du CTF de rechercher des moyens d'améliorer l'équilibre entre les bénéficiaires du Fonds et à la FAO/l'OMS de réaliser une étude sur la salubrité des aliments dans les pays en développement sous l'angle du genre, en s'intéressant tout particulièrement à ses relations avec la santé, le commerce et la lutte contre la pauvreté.

Le Secrétariat du CTF recueille des statistiques sur le rapport hommes/femmes parmi les participants financés par le CTF à partir des données communiquées pour l'organisation des déplacements et, depuis 2009, des informations postées en ligne par les participants. Cela fait un certain temps que l'on débat avec l'agence suédoise pour le développement international (Sida) des termes de référence d'une étude sur le genre et la salubrité des aliments. Une telle étude serait la bienvenue.

[Dans les diagrammes, merci d'insérer une espace insécable avant le symbole %]

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Toutes les données sur la participation et les informations financières proviennent du Secrétariat du CTF.

# Diagramme 1 Nombre total des participants financés par le CTF 2004-2009

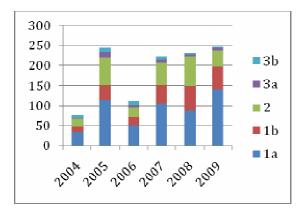
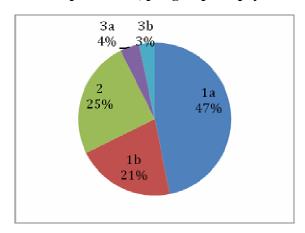


Diagramme 2 Ventilation des participants financés par le CTF, par groupe de pays



## Diagramme 3 Ventilation des participants financés par le CTF, par région

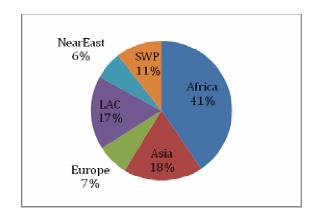
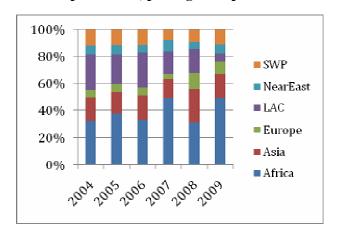


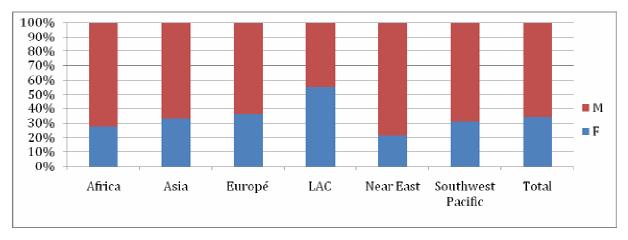
Diagramme 4 Ventilation des participants financés par le CTF, par région et par année



[dans le graphique]

Pacifique Sud-Ouest Proche-Orient ALC Europe Asie Afrique

Diagramme 5 Rapport hommes/femmes parmi les bénéficiaires du financement du CTF, par région



[dans le graphique]

M = H

F = F

Afrique Asie Europe ALC Proche-Orient

Pacifique Sud-Ouest Total

Le **Error! Reference source not found.** présente les dix principaux comités pour les bénéficiaires. La CCA se classe au premier rang, et est suivie à distance par le CFH et le CCFL. La CCA se classe à la première position pour les PMA (pays les moins avancés) et les autres pays, et est suivie du CCGP, du CCAFRICA et du CCFH pour les PMA et du CCFH, du CCFL et du CCFICS pour les autres pays.

Tableau 3 Les dix principaux comités pour les bénéficiaires du CTF

Comité	PMA	Autres pays	Total
Commission du Codex Alimentarius (CCA)	91	88	179
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	44	67	111
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)	39	58	97
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)	39	45	84
Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP)	48	35	83
Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCRP)	44	36	80
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA)	48	18	66
Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)	28	25	53
Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP)	24	26	50
Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)	19	22	41

Depuis que le CTF existe, la participation annuelle totale des pays en développement aux comités du Codex est passée de 1 044 en 2004 à 1 567 en 2009, soit une augmentation de 50 %, compte non tenu des comités régionaux afin de permettre une meilleure comparabilité entre les années <sup>9</sup>. Le CTF a financé 12,5 % de la représentation totale sur la période. La participation des pays non PMA a progressé de 28 % sur cette période et le CTF a financé 8 % de la participation pour cette catégorie de pays. Pour les PMA (à savoir le groupe 1a ici et dans le reste du rapport), le CTF constitue une source de financement nettement plus importante que pour les autres pays. La participation des PMA aux comités du Codex est passée de 74 à 292 entre 2004 et 2009, c'est-à-dire qu'elle a été multipliée par quatre. Le Error! Reference source not found. ci-après montre comment la participation financée par le CTF et par d'autres sources (sources nationales, autres programmes de soutien extérieurs, secteur privé, etc.) a évolué depuis la création du CTF pour les PMA, compte non tenu des comités régionaux. Sur cette période, le CTF a financé 43 % de la participation totale pour les PMA. On observe une progression régulière du financement assuré par le CTF ainsi que par les autres sources. En 2009, la part du financement du CTF était la même qu'en 2004. Pour les comités régionaux, la part de la participation financée par le CTF est légèrement plus élevée que pour les autres réunions : 17 % pour tous les groupes, 12 % pour les pays autres que les PMA et 45 % pour les PMA.

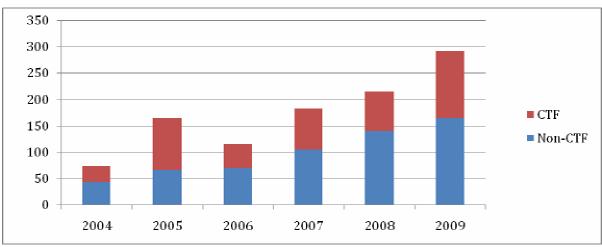
Pour éviter tout biais résultant de la participation de pays à titre individuel, le **Error! Reference** source not found. présente le nombre de PMA qui ont participé aux réunions du Codex, mais en excluant les comités régionaux. La participation financée par le CTF et par d'autres sources progresse

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Par exemple, le Ghana a inscrit 95 délégués pour le CCAFRICA organisé dans ce pays en 2009.

régulièrement au fil du temps, même si la participation financée par d'autres sources a marqué un pic soudain en 2005. En 2009, 38 PMA ont bénéficié d'un financement du CTF et 35 PMA ont reçu un financement provenant d'autres sources, alors que les totaux pour ces deux catégories de financement ressortaient à 21 et 12 respectivement en 2004.

On observe dans l'ensemble une hausse continue de la participation des PMA aux réunions non régionales du Codex, en partie sous l'effet de l'appui du CTF. Il n'existe pas de données systématiques sur les raisons de l'amélioration de la participation non financée par le CTF et aucune donnée montrant dans quelle mesure les pays bénéficiant du CTF font aussi de plus en plus financer leur participation par des sources nationales ou d'autres sources externes. Cependant, il ne semblerait pas invraisemblable que le CTF ait contribué à cette évolution, en conjonction avec d'autres facteurs tels qu'une meilleure prise de conscience générale parmi les pays et l'augmentation de l'appui émanant de sources autres que le CTF. En tout état de cause, les données mettent en évidence un cycle positif dans la participation des PMA aux réunions du Codex, la croissance du financement apporté par le CTF s'accompagnant d'une augmentation du financement provenant des autres sources. On peut donc en conclure que le CTF a largement contribué à l'amélioration de la participation des PMA, sans pour autant évincer les autres sources de financement.

Diagramme 6 Nombre de participants des PMA aux comités du Codex par année et source de financement, hors comités régionaux

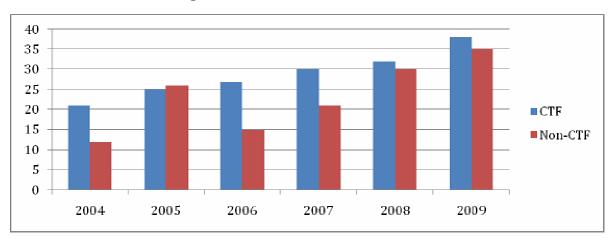


[dans le diagramme]

CTF

Autres financements

Diagramme 7 Nombre de PMA participant aux comités du Codex par année et source de financement, hors comités régionaux



[dans le diagramme]

**CTF** 

Autres financements

Tableau 4 Pays qui s'étaient affranchis de l'aide du CTF en 2009

Première année sans financement du CTF	Pays (groupe initial)
2010	Égypte (2), Guyana (2), Honduras (2), Jamaïque (2), Philippines (2), République arable syrienne (2), Iles Cook (2)
2009	Bolivie (2), Colombie (2), Croatie (3b), Cuba (2), Équateur (2), El Salvador (2), Guatemala (2), Iran (2), Maroc (2), Paraguay (2), Pérou (2), République dominicaine (2), Tunisie (2)
2008	Antigua-et-Barbuda (3a), Argentine (3b), Chili (3b), Mexique (3b), Seychelles (3b), Uruguay (3b)
2007	Costa Rica (3b), Lituanie (3b), Panama (3a), Pologne (3b)
Nombre total de pays affranchis de l'aide	30

#### Continuité de la participation

En 2009, 23 pays s'étaient complètement affranchis de l'aide du CTF (**Error! Reference source not found.**), et il est donc possible d'analyser l'évolution de la participation générale de ces pays. L'une des méthodes consiste à suivre la participation financée par des sources autres que le CTF au fil du temps. C'est ce que fait le **Error! Reference source not found.**, en excluant les comités régionaux afin de permettre une meilleure comparabilité sur la durée. On peut considérer que douze pays participent régulièrement et affichent un historique de financement régulier des participants par des sources autres que le CTF.

Dans le cas de la Colombie, de la Croatie, de Panama, du Paraguay et de l'Uruguay, la participation non financée par le CTF a fortement augmenté après que ces pays se sont affranchis de l'aide du CTF. La Bolivie, l'Équateur, El Salvador et la Lituanie continuent de faire financer une participation limitée par des sources autres que le CTF, mais leur participation a globalement reculé depuis qu'ils ne reçoivent plus l'aide du CTF. Antigua-et-Barbuda n'a absolument pas participé aux travaux du Codex en 2008 et 2009, tandis que les Seychelles n'ont pas participé en 2007 et 2008, mais ont financé un participant en 2009 sans l'aide du CTF, qui s'est ajouté au participant ayant bénéficié de l'appui du CTF <sup>10</sup>. Il n'est pas surprenant de constater que les petites économies et les États insulaires semblent rencontrer des difficultés à faire financer leur participation par d'autres sources. À l'heure où ce document est rédigé, aucun PMA et aucun pays à revenu faible ne s'est affranchi de l'appui du CTF.

Cependant, en 2009, les premiers PMA ont atteint le stade du financement de contrepartie, ce qui signifie qu'ils doivent soit compléter le financement du CTF, soit accepter une réduction du nombre de participants financés par le CTF. Il est donc possible d'analyser l'évolution de la participation des pays de cette catégorie, avant et après l'entrée en vigueur de l'obligation de financement de contrepartie. Le **Error! Reference source not found.** présente la participation financée par des sources autres que le CTF pour les pays des groupes 1a, 1b et 2 pour l'année 2008, c'est-à-dire la dernière année sans financement de contrepartie, et 2009, la première où un financement de contrepartie était requis, là encore compte non tenu des comités régionaux.

Le Laos, le Népal et les Îles Salomon, dans le groupe 1a, ainsi que l'Albanie, dans le groupe 2, n'ont pas fourni de financement autre que celui du CTF, tandis que le Vanuatu, dans le groupe 1a, et le

\_

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Les Seychelles se sont affranchies de l'aide du CTF en 2007. Cependant, elles ont eu du mal à maintenir leur participation aux comités du Codex, et ont donc adressé à ce dernier une demande d'aide à titre de petit pays insulaire en 2009. Le Groupe consultatif du Fonds fiduciaire leur a accordé une année d'appui supplémentaire à hauteur de 50 % en 2009, à la suite de la décision de venir en aide aux petits États insulaires en développement comptant moins de 1 million d'habitant pendant une année supplémentaire à l'étape correspondant à 50 % de participation aux frais.

Nicaragua, dans le groupe 1b, n'ont financé chacun qu'un seul participant à partir de sources autres que le CTF. Pour le Niger, les Samoa et dans une certaine mesure le Bhoutan, dans le groupe 1a, ainsi que la Mongolie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Zimbabwe, dans le groupe 1b, on observe une nette progression du financement ne provenant pas du CTF pour 2009 par comparaison avec 2008. Le Togo a également financé deux participants au CCAFRICA à partir de sources autres que le CTF, ce qui n'apparaît pas dans le tableau.

Lors de l'enquête, on a interrogé les PCC sur ce que les pays envisageaient concernant la participation aux réunions du Codex pour les années à venir, ainsi que sur la manière dont ces projets allaient être financés. De manière générale, on observe une réelle prise de conscience de la nécessité de chercher à faire financer la participation par des sources autres que le CTF, le plus souvent par des ressources nationales, le secteur privé ou d'autres programmes des donateurs. Seul un petit nombre de réponses conditionnent la participation à la disponibilité d'un financement du CTF.

La nécessité de faire pression sur les décideurs ou sur les autorités centrales pour obtenir des fonds constitue un thème récurrent dans les réponses. Une fois que les pays sont affranchis de l'aide du CTF, un nombre accru de PMA, de petits pays à revenu faible et de petits États insulaires font part d'une probabilité faible, voire nulle, d'une participation en personne, ce qui confirme l'analyse ci-dessus. Cependant, il importe de noter que le potentiel de participation future varie dans une large mesure d'un pays à l'autre, au-delà de ce que laisse présager le niveau de revenu national.

Tableau 5 Nombre de participants financés par d'autres sources dans les pays affranchis de l'aide du CTF

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Antigua-et-Barbuda	1	2	1	0	0	0
Argentine	20	34	29	31	22	23
Bolivie	2	4	0	2	0	2
Chili	20	25	20	16	18	29
Colombie	6	1	6	5	2	10
Costa Rica	10	14	14	17	14	15
Croatie	0	3	1	2	2	6
Cuba	15	18	17	17	23	11
El Salvador	0	5	1	1	4	1
Équateur	1	3	5	4	2	3
Guatemala	3	2	3	6	10	8
Iran	16	11	12	12	22	12
Lituanie	1	6	6	4	4	2
Maroc	21	18	33	29	24	43
Mexique	29	39	63	46	52	29
Panama	1	3	2	4	6	4
Paraguay	9	11	7	15	10	14
Pérou	4	6	6	1	1	8
Pologne	12	19	14	17	9	9
République dominicaine	1	2		5	6	7
Seychelles	0	0	0	0	0	1
Tunisie	14	15	12	12	10	14
Uruguay	8	5	1	3	2	11

Tableau 6 Nombre de participants financés par des sources autres que le CTF provenant de pays pour lesquels un financement de contrepartie a été requis pour la première fois en 2009, par groupe initial

	2008	2009		2008	2009
Groupe 1a			Groupe 1b		
Bhoutan	2	4	Ghana	14	23
Burundi	2	2	Inde	24	21
Haïti	1	2	Indonésie	73	79
RDP lao	1	0	Mongolie	0	4
Mali	7	8	Nicaragua	1	1
Népal	1	0	Papouasie-Nouvelle- Guinée	1	4
Niger	1	5	Viet Nam	7	19
Samoa	0	4	Zimbabwe	0	3
Îles Salomon	1	0			
Soudan	34	29	Groupe 2		
Tanzanie	6	12	Albanie	2	0
Togo	0	1	Chine	130	119
Ouganda	8	6	Swaziland	4	2
Vanuatu	0	1	Turquie	24	22
Zambie	4	7			

[prière de reclasser les pays par ordre alphabétique dans chaque groupe, SVP]

En résumé, bien que les données restent jusqu'ici restreintes, il semble que ce soit davantage les circonstances propres au pays que l'appartenance à un groupe qui détermine ce qui se passe lorsque le financement du CTF cesse. La petite taille, la faiblesse du PIB par habitant ainsi que les phases de transition économique semblent constituer des facteurs de risque, ce qui n'a rien de surprenant. D'un autre côté, il existe des pays présentant ces caractéristiques et qui sont parvenus à faire face à leur affranchissement vis-à-vis de l'appui du CTF ou à honorer l'obligation d'apporter un financement de contrepartie, tels que le Niger, la Mongolie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du moins pendant la première année pour laquelle des données sont disponibles. Le Secrétariat du CTF suit d'ailleurs cette question de près, comme il se doit (cf. également le développement à ce sujet dans le chapitre 4). Les deux bases de données sur la participation financée par le CTF et par d'autres sources permettent un excellent suivi quantitatif. Toutefois, une analyse qualitative plus poussée est nécessaire si l'on veut comprendre les circonstances propres à chaque pays, d'où la difficulté d'élaborer des critères simples et objectifs correspondant aux besoins exacts de chaque pays.

#### La dynamique des comités

Nous avons montré ci-dessus que le nombre des participants des pays en développement, et des PMA, en particulier, avait augmenté ces dernières années. Il semble raisonnable de supposer que cette évolution influe sur la dynamique des comités, et *in fine* sur la définition des normes du Codex en ellemême.

Comme indiqué dans l'introduction, étant donné que cet examen à mi-parcours s'attache à étudier l'impact du CTF au niveau des pays, il n'a pas été possible de recueillir des données primaires sur lesquelles fonder une analyse détaillée de la dynamique des comités et de la normalisation. Il aurait pour cela fallu déployer des activités telles qu'une observation physique poussée des réunions des comités, une analyse détaillée des rapports de réunion, des enquêtes et des interviews avec un large éventail de participants aux réunions, la collecte systématique des dossiers de normalisation du Codex pour lesquels les pays en développement ont apporté une contribution importante ou ont pris la direction des travaux, ainsi que l'analyse des travaux des comités d'experts conjoints FAO/OMS.

Certains avancent parfois l'argument de la nature des négociations internationales et affirment que l'« équilibre des pouvoirs » entre les blocs de pays évolue en raison de la participation accrue des pays en développement (c'est-à-dire de ceux qui ne prenaient pas part aux travaux avant que le CTF ne soit créé). Depuis que beaucoup de nouveaux pays participent aux négociations, les possibilités d'alliance évoluent. Pendant les interviews, certains ont d'ailleurs indiqué que les organismes donateurs bilatéraux et les destinataires de l'aide prenaient parfois des positions communes, alors que ces positions ne servent pas toujours véritablement l'intérêt des pays en développement sur la question. Une telle situation pourrait constituer un effet indésirable de l'augmentation de la participation. Cependant, nous n'avons pas pu attester de tels cas et il faudrait pour cela opter pour une méthode d'évaluation très différente de celle que nous avons retenue. En tout état de cause, cet argument ne semble pas vraiment plaider contre une participation accrue des pays en développement.

Dans ce rapport, nous devrons nous appuyer sur des observations indirectes tirées des interviews, des enquêtes et des visites dans les pays afin de juger de l'impact qualitatif du financement par le CTF de la participation aux comités du Codex. Il ressort des interviews avec les présidents des comités et les donateurs que l'on perçoit effectivement une augmentation de la participation et du niveau d'activité des pays en développement aux comités du Codex. Selon un président de comité : « Globalement, la nature des débats évolue et les pays en développement sont de plus en plus informés et aptes à s'exprimer. » L'essor de la participation des pays en développement est en général salué. Un donateur cite le Ghana en exemple : « Il y a cinq ans, ce pays était absent, alors qu'aujourd'hui, il participe et il est actif. Le Ghana a même organisé un groupe de travail physique en 2007 ou 2008. Cela a créé un effet boule de neige dans toute la région. »

En revanche, plusieurs donateurs et présidents ont des doutes sur les qualités des participants délégués par certains pays en développement :

« Certains arrivent après le début de la réunion et partent en avance. Sont-ils motivés ? La sélection des candidats est une tâche délicate. Il est ensuite plus compliqué de convaincre les organismes d'aide. »

« Il apparaît parfois que la participation est considérée comme une sorte de bonus, car il est arrivé que les participants ne soient pas des experts. Dans le même temps, je comprends bien que le processus d'apprentissage est long. »

« Si les pays ne s'intéressent pas à la question, leur participation n'apportera strictement rien. Les réunions avancent plus lentement si les participants ne connaissent pas le Codex, ce qui peut retarder la normalisation. Par exemple, un délégué voulait discuter du fonds fiduciaire, ce qui n'avait rien à voir avec le sujet. »

Le choix des réunions est également remis en cause dans une certaine mesure, et en particulier la préférence perçue pour la CCA et le CCGP, dont certains pensent qu'ils produisent un impact potentiel moins important sur la salubrité des aliments des pays pauvres que d'autres comités, puisqu'ils s'occupent essentiellement de procédure. Certains interviewés considèrent que ces problèmes mettent dans de mauvaises dispositions à la fois les individus concernés, les pays qu'ils représentent et le CTF. Pour finir, c'est le processus de sélection au niveau des pays, conjointement au processus de sélection du CTF, qui est remis en cause, outre la capacité globale relative à la salubrité des aliments des pays les plus pauvres : « Les pays pauvres ont davantage besoin de renforcer leurs capacités que de participer. Si un pays ne dispose pas d'une autorité d'inspection, sa participation ne sert à rien. » Les interviewés insistent sur la nécessité d'une continuité dans la participation.

Néanmoins, il convient de souligner qu'aucun des interviewés ne peut fonder ses critiques sur des preuves systématiques, si bien qu'il est difficile d'évaluer si elles reposent sur des cas isolés ou des occurrences répétées. Les travaux de l'examen à mi-parcours n'ont pas permis de rencontrer de cas où les participants n'étaient manifestement pas qualifiés. Les bénéficiaires rencontrés pendant les visites

dans les pays ont tous semblé assez compétents. Il ressort également très clairement des études de cas que le choix des réunions et des participants repose sur des réalités et des processus très différents et sert différents objectifs dans différents pays. Par exemple, l'Arménie tient à envoyer le PCC (point de contact du Codex, qui n'est pas un expert de la salubrité des aliments) au CCEURO et à la CCA, ce qui semble judicieux étant donné les sérieux problèmes de langue rencontrés par ce pays. En Serbie, on privilégie davantage les comités techniques, d'autant que le pays dispose d'un savoir-faire technique dans divers domaines. En outre, certains participants délégués par la Tunisie semblent occuper des postes ministériels relativement haut placés, mais cela peut être justifié par la nécessité de renforcer le soutien et l'engagement politiques vis-à-vis du Codex.

Ces exemples montrent qu'il est difficile de porter un jugement sur le choix d'une réunion ou d'une personne, car tout dépend des circonstances et des critères utilisés. Certes, il arrive que des réalités et des relations politiques entrent en ligne de compte, et l'on ne peut pas nier certains cas d'abus et de mauvaise conduite. Dans le même temps, la structure du Codex est technique et repose sur une interaction continue avec les pairs, ce qui place le système du Codex relativement à l'abri des abus par comparaison avec les sessions de formation ponctuelles, par exemple. De plus, comme l'a fait observer un donateur, ce ne sont pas toujours non plus les personnes les plus compétentes qui participent aux délégations des pays développés. Il semble souhaitable que les délégués des pays disposant d'un environnement institutionnel plus avancé fassent preuve d'ouverture vis-à-vis d'une augmentation de la participation des « nouveaux » pays et laissent à ces derniers assez de temps pour s'impliquer dans les travaux du Codex.

La direction du CTF est partie du principe que le choix des réunions et des participants relevait de la souveraineté nationale, tout en recourant aux procédures de candidature du CTF pour renforcer les processus de sélection nationaux. Cette question sera traitée plus en détail au chapitre 5.

Les participants financés par le CTF (les « bénéficiaires ») ne semblent pas rebutés par la complexité des travaux du Codex. Au contraire, 75 % des personnes qui ont répondu à l'enquête estiment que les réunions des comités du Codex sont claires et structurées, mais qu'il faut du temps pour apprendre à y participer de manière efficace. Les discussions engagées pendant les visites dans les pays ont également confirmé l'importance d'une participation continue. En Serbie, les bénéficiaires s'accordent à penser que la participation ne peut être efficace qu'à partir de la deuxième réunion, la première servant à l'apprentissage des participants. De leur côté, les bénéficiaires indonésiens ont affirmé qu'il fallait entre 2 et 5 ans pour maîtriser entièrement le Codex.

Dans une analyse des rapports envoyés par les bénéficiaires au CTF entre août 2007 et décembre 2008, Dimechkie (2009) montre que 78 % des participants ont déclaré avoir une participation active pendant les réunions. À partir de leur deuxième réunion, les participants se montrent un peu plus actifs. L'essentiel de la participation revêt la forme d'interventions sur la position du pays pendant les réunions. Seuls 18 % des bénéficiaires ont déclaré avoir communiqué des données scientifiques.

Plusieurs exemples de contributions des pays en développement aux travaux du Codex qui ont reçu le soutien du CTF ont été cités pendant l'examen. La Jamaïque constitue un cas très spécifique : « lors de la 37<sup>e</sup> session (2009), la Jamaïque a fait sept interventions dont cinq nécessitent que de nouveaux travaux soient accomplis avant la prochaine session. Cependant, deux requièrent une action immédiate. Il s'agit (i) d'apporter une justification scientifique à l'utilisation de l'éthylène sur un large ensemble de fruits exotiques, et (ii) d'examiner les deux chapeaux relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues par certaines techniques de modification génétique/génie génétique ». Parmi les autres exemples, on peut citer les efforts déployés par la Jordanie pour promouvoir une norme régionale pour le tahiné et la promotion d'une norme sur le manioc amer par les îles du Pacifique.

Il existe également des cas dans lesquels les pays recourent manifestement au CTF pour financer la participation d'experts scientifiques aux réunions <sup>11</sup>. Ainsi, l'Indonésie participe et contribue effectivement au groupe de travail du Codex sur la sûreté microbiologique du poulet à rôtir et la contamination par *Campylobacter* et par *Salmonella*. À la suite de la participation d'un expert indonésien au CCFH, l'Indonésie a utilisé les données collectées pour formuler une norme nationale sur la qualité microbiologique du poulet à rôtir et la contamination par *Salmonella* et par *Campylobacter*. On craint que lorsque le financement du CTF prendra fin, l'Indonésie ne soit plus en mesure de financer le déplacement et la contribution des experts sur place, qui cesserait alors au détriment de la qualité de la participation de ce pays, et du processus du Codex en général. En Serbie, deux chercheurs universitaires chevronnés (dont un membre du JECFA) sont financés par le CTF.

Un professeur d'université en Amérique latine explique que la participation au Codex est importante pour des raisons autres que des motifs scientifiques : « J'estime qu'il est tout aussi important de soutenir directement les représentants de l'université [pour la participation au Codex], car les universités jouent un rôle fondamental dans la promotion, la diffusion et la formation sur le Codex, d'autant que parmi les futurs professionnels qui y sont formés, certains deviendront experts dans les ministères et les institutions publiques qui ont le pouvoir de trancher sur les questions essentielles relatives à la qualité et à la salubrité des aliments ».

\_

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Des pays sont passés par le CTF pour financer la participation de scientifiques locaux aux groupes de travail ou aux comités du Codex, mais pas la participation aux organes mixtes d'experts FAO/OMS tels que le JECFA ou aux consultations d'experts. La participation à ces événements ne peut se faire que sur invitation et normalement, ce sont la FAO et l'OMS qui prennent en charge les frais de déplacement. Les experts locaux qui prennent part aux réunions du JECFA ou du JEMRA agissent en qualité d'experts de ces comités uniquement pendant la durée de cet événement. Lorsqu'ils participent ultérieurement à un groupe de travail du Codex, ils le font à titre d'expert de leur pays.

# Chapitre 4. Logique de programme du Fonds fiduciaire du Codex

# Objectifs et résultats

Les objectifs et les résultats escomptés du Fonds fiduciaire du Codex (CTF) sont décrits dans le document de projet original. Ils ont été mentionnés brièvement dans l'introduction et sont présentés plus en détail dans l'Encadré 1. La présente évaluation doit notamment déterminer si ces objectifs et résultats demeurent valides ou s'il faut les modifier pour les six dernières années du projet. Les données que nous avons recueillies lors des interviews0 et des enquêtes font état d'une très forte adhésion aux trois objectifs (immédiats) existants de la part à la fois des bénéficiaires et des donateurs. Quelque 63 % des points de contacts du Codex (PCC) qui ont répondu à l'enquête estiment que ces trois objectifs sont valides, et 34 % qu'ils sont tout à fait valides. Les PCC des pays les moins avancés (PMA) y sont davantage favorables que les autres : 50 % des PCC des PMA estiment que les objectifs sont tout à fait valides, contre 25 % des PCC hors PMA. Les huit donateurs contactés appuient fortement les objectifs existants. Cependant, certains bénéficiaires et donateurs affirment que le Fonds fiduciaire du Codex aura beaucoup de difficultés à atteindre les objectifs 2 et 3 s'il conserve son axe d'activité actuel. Selon eux, il est indispensable de donner davantage la priorité au renforcement des capacités et à la coordination avec d'autres programmes pour pouvoir atteindre les objectifs 2 et 3. Parallèlement, toutes les parties prenantes soulignent combien il est important de soutenir la participation.

Un problème crucial réside dans l'interprétation de ces trois objectifs. L'objectif principal du Fonds fiduciaire porte clairement sur la <u>participation</u> aux travaux internationaux du Codex, tandis que l'objectif de développement met en relation la participation et l'amélioration des <u>capacités</u> des experts. Les objectifs et les résultats sont essentiellement axés sur la participation, sur le lancement de programmes et sur la mise à disposition des pays des moyens de participer aux travaux du Codex. L'efficacité de la participation est manifestement liée aux capacités des pays, mais, comme l'a montré le chapitre 2, cette relation n'est régie par aucun modèle standard. Ainsi que l'a précisé une personne interrogée, dans le cas de l'Inde, « le pays est actif dans certains comités et dispose d'un vice-président, mais il n'a pas de bureau du Codex qui fonctionne ». La Serbie se caractérise par une solide expertise scientifique dans certains domaines, mais elle n'est dotée d'aucun comité national du Codex.

Du point de vue conceptuel, il est essentiel que la hiérarchie des objectifs soit corrélée au mandat du programme et au champ de ses activités. Si les objectifs se concentrent sur la participation, il est alors judicieux que les activités se concentrent elles aussi sur la participation. Or, le document de projet n'accorde aucunement la priorité au premier des trois objectifs. En fait, leur énumération n'accorde pas plus de poids à l'un qu'à l'autre, de sorte que, sans précision supplémentaire, on comprend qu'ils revêtent tous trois la même importance. Les objectifs associés aux institutions et aux capacités nationales relatives à la salubrité des aliments seront difficiles à atteindre directement, en même temps que l'on se concentre sur la participation. Ce qui n'exclut pas qu'une focalisation étroite sur la participation pourrait avoir une incidence positive indirecte sur les structures nationales pour la salubrité des aliments, comme l'a, de fait, démontré le chapitre 2.

Compte tenu du solide soutien exprimé par les parties prenantes, il ne semble indispensable de réviser les objectifs fondamentaux du Fonds fiduciaire du Codex sur la durée du programme. En revanche, la formulation des objectifs dans le document de projet est assez peu limpide et assez complexe ; par exemple, que signifie exactement « mettre sur pied un *programme de participation* aux réunions de la Commission » ? Une opportunité s'offre à nous de clarifier les objectifs et les résultats du programme dans le cadre des travaux actuels visant à élaborer un programme de suivi et d'évaluation du CTF. Ce sujet est analysé au chapitre 5.

Comme l'ont souligné les examens externes antérieurs, le premier des objectifs et le premier des résultats, que nous résumons sous l'appellation « augmentation de la participation », sont jugés prioritaires. Dans le cadre de la révision actuelle de la structure du programme, il convient d'examiner l'origine de cette priorité, car elle ne découle pas de la logique du programme. Pour que le programme

puisse atteindre ses objectifs d'ici 2016, il faudra nettement se recentrer sur la qualité de la participation et sur l'intégration des recherches scientifiques émanant des pays en développement dans le processus du Codex. Ce point soulève la délicate question de la division du travail avec les programmes de renforcement des capacités de la FAO, si bien qu'il sera nécessaire d'en améliorer la clarté conceptuelle. Par le passé, il semble que l'on ait traité ce flou simplement en éludant le problème et en évitant toute activité plus significative ayant trait à ces objectifs et résultats. Par conséquent, l'ensemble des objectifs du programme risque de ne pas être atteint, et un programme qui ne parviendrait à atteindre que l'un des trois objectifs serait inévitablement considéré comme un échec.

# Encadré 1 But, objectifs et résultats escomptés du Fonds fiduciaire du Codex

#### **But du Fonds**

Le but du Projet et Fonds est d'améliorer la santé publique et la sécurité alimentaire au niveau mondial en encourageant la distribution d'aliments plus sains et plus nutritifs et en contribuant à la réduction des maladies d'origine alimentaire. Pour cela (a) on aidera les experts de l'alimentation et de la réglementation de toutes les régions du monde à participer aux activités internationales de fixation des normes dans le cadre du Codex et (b) on renforcera leur capacité à contribuer à établir des normes efficaces de qualité et de salubrité des aliments ainsi que de bonnes pratiques pour le commerce des aliments, tant dans le cadre du Codex Alimentarius que dans leur propre pays.

#### Objectif principal

L'objectif premier est d'aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition (pays cibles du Fonds fiduciaire) à accroître leur niveau de participation à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de salubrité des aliments par la CCA.

#### Objectif immédiat 1

On aidera les pays membres de la CCA qui ne sont pas en mesure de participer efficacement à ses travaux ni à ceux de ses comités et groupes spéciaux en raison du manque de fonds publics pour financer une participation continue à ces travaux, à mettre sur pied un programme de participation aux réunions de la Commission et aux travaux de ses comités et groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui les intéressent en priorité.

# Objectif immédiat 2

On donnera les moyens aux pays membres de la CCA qui n'ont pas encore élaboré et présenté de façon systématique des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes du Codex à préparer efficacement les travaux des comités portant sur des questions sanitaires et économiques qui les intéressent en priorité et à y participer.

#### Objectif immédiat 3

On aidera les pays membres de la CCA qui ne participent toujours pas activement à la fourniture de données scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes à mettre sur pied un programme de participation scientifique/technique aux travaux des comités portant sur des questions sanitaires et économiques qui les intéressent en priorité.

# Résultat I – Étendre la participation

Le nombre de pays envoyant systématiquement des délégations aux réunions de la CCA et de ses comités/groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui intéressent en priorité ces pays aura augmenté.

# Résultat II – Consolider la participation globale

Le nombre de pays qui élaborent et présentent systématiquement des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté de même que leur participation aux comités/groupes spéciaux du Codex.

# Résultat III – Développer la participation scientifique/technique

Le nombre de pays fournissant activement des avis scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté.

# Classification des pays, financement de contrepartie et affranchissement vis-à-vis de l'aide du Fonds

Le système de classification des pays, de financement de contrepartie et d'affranchissement vis-à-vis de l'aide du Fonds constitue l'un des aspects les plus controversés du Fonds fiduciaire du Codex. Certains pays bénéficiaires, notamment d'Amérique latine, affirment craindre que les critères employés pour déterminer l'éligibilité et les périodes de diminution progressive du financement ne soient biaisés. Ce débat a atteint des proportions telles que, selon les termes de l'un des présidents des comités et groupes de travail du Codex : « ce problème pèse sur l'ensemble du processus du Codex. Nous ne pouvons permettre à ce fléau de s'étendre ».

Si d'aucuns se demandent qui doit bénéficier du Fonds fiduciaire et de quel type d'activités, c'est parce qu'ils estiment que certains bénéficiaires du Fonds ne satisfont pas aux critères décrits plus haut et que plusieurs pays ont une piètre capacité à rendre leur participation efficace. Dans le même temps, on peut affirmer qu'il existe un processus d'apprentissage permettant de préparer les pays à leur participation au Codex et qu'il faut du temps pour que les structures nationales évoluent. En outre, les donateurs doivent répondre à des priorités concernant l'aide, souvent axées sur les pays les plus pauvres. Il est également nécessaire de définir des critères d'allocation objectifs et transparents. Dans ce contexte, que peut-on appeler une distribution « équitable » des ressources du CTF ?

Le mode d'allocation actuel repose sur des groupes de pays, dans lesquels les pays sont classés en fonction d'un ensemble de critères se rapportant à la liste des pays les moins avancés (PMA) établie par le Conseil économique et social des Nations Unies, à la classification des économies par la Banque mondiale et à l'indice du développement humain du PNUD <sup>12</sup>. La liste des pays éligibles est révisée chaque année. La répartition initiale en groupes est présentée au Tableau .

Tableau 7 Groupes de pays du Fonds fiduciaire du Codex et affranchissement vis-à-vis de l'aide du Fonds

	Description	Nombre initial de pays	Nombre de pays en 2010	Nombre de pays affranchis en 2010	Nombre de pays apportant un financement de contrepartie en 2010	Nombre de pays qui devraient s'affranchir de l'aide du Fonds en 2011
Groupe 1A	Pays les moins avancés (PMA)	42	48	0	23	12
Groupe 1B	Pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen	19	11	0	11	8
Groupe 2	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé	41	30	19	13	6

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> À l'origine, seulement trois groupes étaient prévus, suivant la classification de la Banque mondiale, mais la structure actuelle a été finalement adoptée, car il était souhaitable de prendre en compte des facteurs non strictement économiques (Projet et Fonds FAO/OMS pour le renforcement de la participation au Codex (2003).

\_

Groupe 3A	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen	15	16	2	11	5
Groupe 3B	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé	16	11	9	1	0
	Total	133	116	30	59	31

Puisque le Fonds fiduciaire doit jouer un rôle de catalyseur et renforcer la participation au Codex Alimentarius, mais aussi veiller à sa propre viabilité financière, un mécanisme de financement de contrepartie a été mis en place. La participation financière des pays augmente progressivement selon une échelle mobile, présentée au Tableau . Par exemple, les PMA commencent à verser une contribution à la sixième année de participation, et ils ne sont plus éligibles au financement (ils s'affranchissent de l'aide du fonds) à la huitième année de participation. Outre ces règles, une décision a été prise lors de la réunion du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire (CGTF) de décembre 2007 selon laquelle les petits États insulaires en développement comptant moins de 1 million d'habitants se voient accorder une année supplémentaire au statut de financement de contrepartie à 50 % de participation aux frais en raison de la petitesse de leur économie. Comme le montre le Tableau, plus le groupe se trouve au bas du classement, plus le nombre de réunions financées est élevé. Les niveaux exacts dépendent de la disponibilité des fonds ; ils sont décidés en décembre de chaque année par le Groupe consultatif sur la base des scénarios de planification présentés par le Secrétariat. Au total, 30 pays se sont affranchis de l'aide du Fonds en 2010 et 59 devaient verser un financement de contrepartie. Jusqu'à présent, aucun pays du groupe 1 ne s'est affranchi de l'aide, mais comme le montre le Tableau 7, 20 pays, dont 12 PMA, devraient pouvoir le faire en 2011. Ce sera un point décisif en ce qui concerne la pérennité de la participation.

Tableau 8 Échéancier des affranchissements vis-à-vis de l'aide du Fonds fiduciaire, proportion financée par le pays

Groupe de pays/année		2	3	4	5	6	7	8
1	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %
2	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %	100 %		
3A	0 %	50 %	50 %	50 %	100 %			
3B	0 %	50 %	50 %	100 %				

Tableau 9 Nombre de participants aidés par pays, répartition par groupe de pays et par année.

Année	Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2	Groupe 3a	Groupe 3b	Dépenses, en US \$
2004	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	561 297
2005	5	4	2	1	1	1 759 272
2006	2	2	1	1	1	882 641
2007	3	3	2	1	1	1 300 427
2008	4	4	3	1	1	1 635 993
2009	5	4	3	2	1	1 807 296
2010	5	5	4	3	1	2 500 000
						(prévision)

Comment le système d'allocation est-il effectivement perçu par les parties prenantes? La moitié des points de contact du Codex interrogés estiment que les règles du CTF relatives aux groupes de pays, aux critères de sélection, aux mécanismes de financement de contrepartie et à l'affranchissement progressif vis-à-vis de l'aide sont transparentes et équitables, et un quart les trouvent très équitables (Tableau). Les points de contact du Codex qui ne trouvent pas ces critères équitables sont, pour la plupart, des pays non PMA d'Amérique latine. Parmi les pays non PMA en dehors de l'Amérique latine et des Caraïbes, seulement deux points de contact pour le Codex sur 23 (soit 9 %) trouvent ces critères peu équitables. Dans les commentaires rédigés, les pays mettent en avant des besoins divers : les PMA (groupe 1A) s'estiment pénalisés, les petits pays insulaires jugent avoir des besoins spécifiques, et les pays non PMA considèrent qu'eux aussi sont des pays en développement aux ressources financières limitées et qu'il faut tenir compte de leur capacité de participation effective. Selon les pays d'Amérique latine, les critères accorderaient un avantage indu à d'autres régions et les pays donateurs pourraient utiliser le soutien du CTF à leurs propres fins en recherchant un appui auprès de certains pays en développement. Une personne d'Amérique latine interrogée suggère :

« Le financement doit être axé sur les pays qui pâtissent d'un désavantage économique, mais qui ont déjà démontré qu'ils ont les institutions adéquates. L'aide pour les pays qui en ont le plus besoin doit reposer avant tout sur le renforcement des capacités afin d'amener ces pays à un certain niveau de compréhension des débats internationaux. Le Fonds fiduciaire doit trouver des moyens de s'assurer de la participation effective aux réunions (tenant compte des comités nationaux, de la préparation de positions nationales, du statut des institutions qui s'occupent de la salubrité des aliments et du commerce des denrées alimentaires), faute de quoi l'argent n'est pas dépensé à bon escient ».

Dans l'idéal, comme l'évoque un point de contact du Codex issu des Caraïbes, lorsque « les pays bénéficiaires s'affranchissent de l'aide du Fonds fiduciaire, il conviendrait de mener une évaluation finale des capacités financières du pays à assister aux réunions du Codex afin de déterminer dans quelle mesure il lui sera possible de financer sa participation future à ces réunions ».

Tableau 10 Les points de contact du Codex estiment-ils que les règles du Fonds fiduciaire du Codex relatives aux groupes de pays, aux critères de sélection, aux mécanismes de financement de contrepartie et à l'affranchissement vis-à-vis de l'aide sont transparentes et équitables ?

	Pas très équitables	Oui	Oui, très équitables	Total
Afrique	3	11	6	20
Amérique latine et Caraïbes	8	3	0	21
Autres régions	2	12	7	11
Total	13	26	13	52

Les représentants des donneurs interrogés sont, à une possible exception près, favorables à la priorité accordée aux pays les plus pauvres et aux incitations résultant des impératifs à remplir pour s'affranchir de l'aide du Fonds et pour passer au statut de pays éligible à un financement de contrepartie. Ce constat semble être corrélé avec la forte focalisation sur la pauvreté qui prévaut dans la communauté du développement international. Cela ne signifie pas pour autant que les donateurs n'ont pas conscience des tensions potentielles, ou, comme le formule le représentant d'un donateur :

« Nous avons conscience que la classification des pays sur la base des typologies Banque mondiale/PNUD suscite des mécontentements, mais nous ne disposons d'aucune autre solution viable. Nous estimons qu'il est tout à fait justifiable d'accorder un financement, même restreint, aux pays qui ont les besoins les plus aigus et d'avoir un système d'affranchissement qui appelle les pays à assumer progressivement davantage de responsabilités d'autofinancement. Nous sommes conscients des problèmes de certains pays à revenu intermédiaire concernant l'éligibilité et l'accès au Fonds fiduciaire, mais il n'existe pas de solution simple à leurs problèmes, sauf à obtenir, pour le Fonds, un volume significatif de contributions supplémentaires ».

Sur la base des données présentées ci-dessus, il semble raisonnable de conclure que les critères d'allocation actuels bénéficient d'un soutien massif de la part des donateurs et des bénéficiaires en dehors de l'Amérique latine. Les visites dans les pays effectuées au cours des travaux d'évaluation ainsi que l'analyse de la participation des pays qui se sont affranchis de l'aide du CTF et de ceux qui doivent verser un financement de contrepartie présentée au chapitre 3 montrent que les différents pays se trouvent dans des contextes complexes et hétérogènes. Les capacités d'un pays relatives au Codex ou à la salubrité des aliments ne peuvent être retranscrites dans des indicateurs quantitatifs aisément calculables. En conséquence, toute tentative de catégoriser les pays sans recourir à des évaluations financièrement lourdes sera, par nature, une solution sous-optimale. Les critères actuellement utilisés reposent sur des sources bien établies et ils semblent avoir été suivis en toute transparence par le Secrétariat du Fonds fiduciaire. La priorité aux pays les plus pauvres était énoncée dès le départ dans le document de projet, et elle est soutenue par les donateurs comme par les bénéficiaires, mais dans le même temps, une palette bien plus large de pays, qui, habituellement, ne sont peut-être pas ciblés par les activités de coopération pour le développement, a pu bénéficier d'un financement. En réalité, le Fonds fiduciaire n'a jamais prétendu être un mécanisme de soutien permanent et, à mesure les pays du groupe 1 commencent à s'affranchir de son aide, tout éventuel biais dans le système d'allocation s'amenuise.

Comme l'a montré le chapitre 2, le CTF joue un rôle non seulement dans le renforcement de la participation, mais aussi parce qu'il participe aux changements institutionnels au niveau des pays, pour un grand nombre de pays. Il est maintenant important de s'intéresser à ce qu'il se passe après l'affranchissement vis-à-vis de l'aide du Fonds, d'autant que cela va bientôt concerner les pays les plus pauvres. Quels mécanismes peuvent ensuite être mis en place pour garantir transparence et équité, répondre aux besoins les plus vifs et faire écho à la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté par les donateurs? Nous suggérons que le Secrétariat et le Groupe consultatif du Fonds fiduciaire du Codex explorent les différentes options envisageables concernant le suivi de la participation et les actions correctives possibles à appliquer si la participation devait chuter en 2011.

#### Formation et autres formes de renforcement des capacités

Il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble des activités mondiales de coopération pour le développement se rapportant au Codex et à la salubrité des aliments, surtout parce que ces questions couvrent plusieurs secteurs. Les interventions y afférentes peuvent être menées en relation avec des domaines comme la santé, le commerce, l'agriculture et le développement du secteur privé. Dans le domaine du commerce, des efforts ont été déployés afin de suivre l'assistance liée aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans la Base de données OMS/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales (BDRCC), mais à compter de 2007, cette base a été intégrée dans le système de notification OCDE/CAD et les questions SPS ont été incluses dans un code général des politiques commerciales.

Mais à l'évidence, de nombreuses activités sont en cours dans le domaine de la salubrité des aliments, et le Fonds fiduciaire du Codex n'est qu'un intervenant mineur en termes de volume. Ainsi, son budget annuel avoisine US \$2 millions, alors que le total de l'assistance pour les mesures SPS s'est élevé à US \$100 millions en 2006, la dernière année pour laquelle cette information est disponible dans la BDRCC. Cette année-là, la CE a été de loin le donateur le plus important dans le domaine des mesures SPS, suivie par les États-Unis, l'Australie, la Norvège, la FAO et la Suisse.

Aucune compilation systématique des activités des donateurs en rapport avec le Codex ou la salubrité des aliments n'a été réalisée dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours. Cependant, les interviews et les enquêtes donnent un aperçu de certaines activités et de certains acteurs mis en lumière par les parties prenantes. La FAO et l'OMS (quoique dans une moindre mesure) y ont bien sûr leur place. Les donateurs bilatéraux, tels que l'UE, les États-Unis, la Suède et la Nouvelle-Zélande déclarent subventionner diverses activités plus ou moins étroitement liées au CTF. Comme le formule le représentant du donateur suédois : « Le financement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) constitue un exemple évident de soutien lié aux mesures SPS et à la salubrité des aliments que fournit la Sida. En outre, le World Bank Trust Fund on Trade and

Development, le Cadre intégré renforcé et le Centre du commerce international traitent tous des questions de normalisation, mais pas exclusivement. Nous avons plusieurs projets bilatéraux au niveau des pays. C'est un axe important pour la Sida, qui demeure au centre de nos préoccupations. La demande est importante. » La Nouvelle-Zélande, quant à elle, « ...a apporté une contribution significative à divers programmes multilatéraux et bilatéraux de renforcement des capacités concernant le Codex et d'autres domaines connexes. Il s'agissait notamment de contributions à des ateliers régionaux de formation et à des activités y afférentes visant la promotion de la compréhension du Codex et le renforcement de la capacité des pays à améliorer les normes alimentaires pour la protection de la santé et les échanges ».

Quelque 61 % des points de contact du Codex interrogés affirment que leur pays a bénéficié d'une formation au Codex et/ou d'une activité de renforcement des capacités. Au nombre des programmes cités figurent divers projets nationaux de la FAO qui, entre autres, soutiennent les structures nationales du Codex, les séminaires régionaux sur le Codex, la formation à l'intention des points de contact du Codex, la formation en ligne au Codex, mais aussi le soutien de DFID/ComMark/SACAU, les activités de l'IICA, le soutien du bureau américain du Codex et celui apporté aux structures nationales du Codex par les bureaux nationaux de l'OMS. En outre, 18 % des points de contact du Codex déclarent avoir reçu un soutien d'autres programmes de donateurs pour participer aux comités du Codex. Les autres sources ou programmes de donateurs cités sont la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU) (3 pays africains), l'OMS (2 pays asiatiques, 1 du Pacifique du Sud-Ouest), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) (2 pays d'Amérique latine/Caraïbes), l'agence allemande pour la coopération technique GTZ (1) et CARDS, un programme européen à l'intention des Balkans occidentaux (certains de ces programmes sont examinés ci-dessous).

Jusqu'à présent, le CTF a participé à l'organisation d'un nombre limité d'activités d'assistance technique, et leur avait consacré au total environ US \$0,5 million à la fin 2008 (soit 8 % des dépenses totales depuis la création du Fonds fiduciaire), auxquels s'ajoutent US \$0,2 million prévus pour 2010. Depuis plusieurs années, la formation au Codex est organisée en collaboration avec la FAO et l'OMS en liaison avec les réunions du comité régional de coordination du Codex pour toutes les régions sauf le Proche-Orient (prévue pour 2010). De plus, trois cours de formation au Codex organisés parallèlement aux ateliers des Comités FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO), pour l'Asie (CCASIA) et pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP), ainsi qu'à deux ateliers dans des régions d'Afrique sont programmés pour 2010. Comme l'a établi l'analyse du chapitre 2, les visites dans le pays montrent combien ces activités sont importantes pour stimuler les travaux du Codex au niveau national, en conjonction avec la participation financée par le CTF. Le Fonds fiduciaire soutient également un programme de partenariat/de parrainage dans 10 pays de la région africaine du Codex, qui a été proposé comme volet du plan d'action du cadre stratégique à la 18e session du CCAFRICA.

Outre les activités de formation de portée plus mondiale, les pays bénéficiaires ont la possibilité de remplacer le financement pour la participation par du financement pour d'autres activités. D'après les règles du Fonds fiduciaire, ces activités doivent être directement liées au renforcement de la participation aux activités du Codex aux niveaux national, régional et mondial, et peuvent inclure un soutien aux points de contact du Codex et aux comités nationaux du Codex, la participation aux ateliers et aux formations, les échanges entre les pays et les échanges visant à s'acquitter de certaines responsabilités régionales. Par le passé, en raison de problèmes de ressources humaines, le Secrétariat du Fonds fiduciaire ne pouvait pas systématiquement donner suite à ces requêtes. Cependant, pour la candidature 2010, l'augmentation des capacités a permis une compilation complète des demandes et le suivi actif de toutes les requêtes par des contacts avec les pays concernés, et par l'envoi de la liste au siège de la FAO et aux points focaux de l'OMS. D'après le Secrétariat, la plupart des demandes relevaient davantage du mandat de la FAO que de celui du Fonds fiduciaire. Le Secrétariat voyait plutôt son rôle comme celui d'un facilitateur.

Au bout du compte, et à la suite du dialogue avec les pays concernés, la FAO, le siège et les bureaux régionaux de l'OMS (impliquant parfois également la FAO et/ou les bureaux de pays de l'OMS), seulement deux projets ont été retenus en échange d'une participation, l'un concernant un voyage d'études dans un pays de la région asiatique ayant des structures et des activités de Codex plus sophistiquée, et l'autre axé sur l'élaboration d'une base de données qui servira à déterminer les priorités du Codex. Par ailleurs, de nombreuses requêtes étaient liées à l'évaluation des risques. Elles ont alimenté un flot de discussions en cours entre le Secrétariat du Fonds fiduciaire et le secrétariat conjoint du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA, qui se trouve au sein du Département sur la Sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses - FOS) sur la manière de répondre à l'objectif 3 du CTF en prenant des mesures initiales pour élaborer un programme de formation visant à renforcer le savoir des pays en développement sur la manière dont les données scientifiques sont intégrées dans le processus du Codex et dont ils peuvent contribuer à ce processus. Le Fonds fiduciaire du Codex finance un consultant externe qui doit mettre au point un bref cursus de formation qui sera proposé pour la première fois aux délégués à la 4<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) en avril 2010. D'après le Secrétariat du CTF, cela doit constituer la première étape du travail avec la FAO, l'OMS et les secrétaires des comités d'experts de ces organisations, destiné à développer et à délivrer une formation plus complète à l'évaluation des risques, laquelle doit renforcer les capacités des pays en développement à comprendre et à participer et à contribuer plus efficacement à une base scientifique du Codex. En outre, pour répondre à l'objectif 3, le CTF apporte un financement pilote à l'Éthiopie afin que celle-ci développe des informations plus utiles qui seront prises en compte par le Codex.

Le rôle du Fonds fiduciaire dans le renforcement des capacités n'est pas très clairement défini. Le document de projet original autorise le financement des activités suivantes :

- Activités qui aideraient les pays à satisfaire aux critères fondamentaux de participation, par exemple en facilitant la désignation d'un point de contact pour le Codex ;
- Action de sensibilisation et formation en rapport avec le Codex ;
- Soutien technique aux pays pour permettre aux comités nationaux du Codex (ou aux institutions équivalentes) de préparer des considérations nationales et de les présenter à la CCA, à ses comités ou à ses groupes spéciaux.
- Participation d'un plus grand nombre de techniciens/scientifiques qui contribuent aux travaux de la CCA, des comités du Codex ou de groupes spéciaux.

Jusqu'à présent, le Fonds fiduciaire ne semble pas participer directement à des activités au niveau national, mais semble plutôt s'attacher à la formation régionale, comme mentionné ci-dessus. Il semble qu'une répartition des tâches soit établie essentiellement avec la FAO, selon laquelle le CTF se concentre sur la participation et la FAO sur le renforcement des capacités. Dans le dernier plan d'action en date, le CTF participe davantage aux activités nationales et régionales. En outre, on note les premières démarches visant à atteindre le résultat 3.

Lorsqu'on leur demande leur avis sur la priorité actuelle des activités et du financement du Fonds fiduciaire, 88 % des points de contact la jugent appropriée ou très appropriée. Il existe une nette différence entre l'Afrique et l'Amérique latine/les Caraïbes : tous les répondants africains estiment que la priorité est appropriée ou très appropriée, alors que seulement 58 % des répondants de la seconde région sont de cet avis. La différence entre les PMA et les autres n'est pas aussi marquée (le taux d'approbation est 11 points de pourcentage supérieur dans le premier groupe par rapport au second). Malgré un appui marqué, plusieurs points de contact aimeraient voir un engagement accru dans le renforcement des capacités, y compris aux échelons nationaux. Lorsqu'on les interroge sur la future orientation du CTF, environ la moitié des points de contact nationaux estiment que le Fonds fiduciaire devrait davantage diriger ses efforts sur le renforcement des capacités, notamment par le soutien aux points de contact du Codex, aux comités nationaux du Codex et aux travaux techniques et

scientifiques. Certaines des suggestions formulées par les points de contact sont énumérées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 Quelques réponses à la question : « Quel rôle le Fonds fiduciaire pourrait-il selon vous jouer dans la formation au Codex et/ou le renforcement des capacités ? »

Région	Proposition
Afrique	Évaluation du système, soutien à la formation par des experts, échange d'expériences, renforcement des points de contact nationaux
Afrique	Focalisation accrue sur les échelons infrarégionaux
Pacifique Sud-Ouest	Financement de la participation aux ateliers de formation régionaux
Pacifique Sud-Ouest	Le Fonds fiduciaire joue un rôle vital dans la formation au Codex et dans le renforcement des capacités, mais il faudrait des formations plus spécifiquement axées sur la rédaction des positions nationales, des réponses aux circulaires, etc.
Afrique du Nord	Formation continue pour les points de contact du Codex
ALC	Le Fonds fiduciaire doit être exclusivement réservé à la participation aux réunions du Codex
Caraïbes	Le Fonds fiduciaire du Codex doit envisager d'apporter une aide financière et/ou technique aux pays en développement qui doivent mener des recherches, afin de produire des preuves scientifiques à l'appui de leurs propositions de projets et/ou des Positions nationales
Afrique	1. Les activités du Fonds fiduciaire du Codex doivent être décrites sur le site Web afin de nous permettre de répondre de manière adéquate à la question ci-dessus. 2. S'agissant du renforcement des capacités, les pays en développement formés peuvent à leur tour former leurs voisins, ce qui permettrait de réaliser des économies sur les trajets longue distance
Asie	Organiser le nouveau cours d'e-formation sur le Codex, intitulé « Renforcer la participation aux activités du Codex ».
Asie	Facilitateur et source financement.
Afrique	La sensibilisation est une étape importante préalable à la formation et au renforcement des capacités

Les représentants des donateurs interrogés sont convaincus que le Fonds fiduciaire doit continuer de privilégier la participation (conformément à ses trois objectifs) et ne pas s'engager dans des activités de renforcement des capacités, pour lesquelles il existe d'autres prestataires, notamment la FAO et l'OMS. Dans le même temps, certains donateurs souhaitent que l'on s'efforce davantage de renforcer l'efficacité de la participation conformément aux besoins exprimés ci-dessus pour répondre aux objectifs 2 et 3. Globalement, les donateurs semblent plutôt satisfaits des activités actuellement entreprises par le Secrétariat du Fonds fiduciaire, notamment les activités de formation organisées parallèlement aux réunions du Codex et le rôle de facilitateur qu'il endosse, faisant le lien entre les pays et les prestataires de renforcement des capacités, tels que la FAO et l'OMS. Trois donateurs ont, indépendamment, suggéré de tester une approche de parrainage, suivant laquelle les pays développés « adoptent » des pays en développement. L'UE rappelle qu'un programme de parrainage est déjà en place au sein du Comité SPS, dans lequel l'UE parraine le Sénégal et le Kenya. On peut également

mentionner qu'en Suède, le Bureau national du commerce (National Board of Trade) teste cette approche avec huit pays africains en relation avec le Comité OTC de l'OMC.

Les partenaires les plus importants du CTF en ce qui concerne le renforcement des capacités sont la FAO et l'OMS. La première mène de multiples activités qui ont trait à la salubrité des aliments et au Codex, tandis que les bureaux régionaux et de pays de l'OMS participent à des degrés variés selon la région et le pays. La coopération entre le Secrétariat du Fonds fiduciaire et la FAO/l'OMS est approfondie au chapitre 5.

Les donateurs soulignent également l'importance de la relation entre le Fonds fiduciaire du Codex et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Ce dernier est une initiative conjointe de plusieurs donateurs/agences qui vise une coordination accrue de l'assistance fournie dans le domaine SPS, tout en mobilisant des ressources pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités à respecter les normes SPS <sup>13</sup>. La FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex participent au FANDC. Le Département sur la Sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses (FOS), qui accueille le Secrétariat du Fonds fiduciaire, représente l'OMS au FANDC. Le FANDC et le Fonds fiduciaire du Codex ne travaillent pas suivant le même axe : le FANDC soutient la mise en œuvre des normes tandis que le CTF soutient une participation accrue à l'élaboration des normes. Le FANDC ne financerait ni la participation ni la recherche scientifique visant la normalisation, les infrastructures ou l'équipement. Le FANDC dispose également d'un mandat plus vaste pour couvrir l'ensemble des domaines SPS. Il est déjà impliqué dans certaines activités du Codex, par exemple son Secrétariat participe à certaines activités régionales du Codex et est en train de discuter avec le Secrétariat du Codex de sa participation au CCAFRICA en 2010. Il soutient les structures du Codex dans le cadre de l'appui au contrôle des aliments. Le FANDC rend compte de ses activités à la CCA chaque année et s'efforce de communiquer avec les points de contact du Codex par ses lettres d'information.

Compte tenu des nombreux liens institutionnels et intérêts communs entre ces deux entités, il peut paraître surprenant que les interactions effectives soient très limitées. Peut-être les besoins de collaboration étaient-ils moindres lorsque le Fonds fiduciaire se concentrait essentiellement sur le renforcement de la participation, mais s'il s'apprête à déployer davantage d'efforts pour atteindre les résultats 2 et 3, le FANDC semble constituer un partenaire très appréciable. Les précédents examens externes du CTF n'ont pas explicitement porté sur ce problème. Toutefois, ces derniers temps, et visiblement suite au renforcement des capacités du Secrétariat du Fonds fiduciaire, les deux secrétariats ont noué de premiers contacts directs. La relation exacte entre le FANDC et le Fonds fiduciaire du Codex devra évoluer au fil des discussions et interactions récurrentes entre les parties concernées. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire pourrait participer plus directement au groupe de travail du FANDC avec des collègues du FOS. Ces deux entités pourraient également coopérer dans les activités d'information et de formation. Il existe également un potentiel de collaboration dans le développement de projets, sur la base des requêtes et besoins exprimés dans le cadre du CTF. Les activités de coordination du FANDC, par exemple en relation avec l'évaluation des besoins et des indicateurs, peuvent également intéresser le Fonds fiduciaire. Cependant, la coopération va dans les deux sens: il a été suggéré que l'OMS pourrait relever son niveau d'activité dans le FANDC, notamment par la présentation de ses activités liées aux normes et en envoyant des propositions de projets à ses bureaux de pays pour commentaire <sup>14</sup>.

La priorité suivante consisterait à s'engager dans des programmes qui interviennent directement dans le soutien à la préparation des réunions du Codex et financent la participation. Là encore, les premières mesures semblent avoir été prises par le Secrétariat du Fonds fiduciaire. Trois programmes pertinents ont été identifiés au cours de l'évaluation, accueillis par la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU) et l'Union africaine/Bureau interafricain des ressources

-

<sup>13</sup> http://www.standardsfacility.org/

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Il existe en outre le Trade Standards Practitioners Network (TSPN), qui compte un grand nombre de membres, dont le FANDC et l'IICA, et qui, d'après son site Internet vise à « améliorer l'efficacité des initiatives qui soutiennent la capacité et la participation des pays en développement dans l'application des normes sociales, environnementales et de sécurité alimentaire liées aux échanges et des mesures y afférentes, par le partage d'informations, la recherche en politiques publiques et le renforcement des capacités » (http://tradestandards.org).

animales (AU/BIRA) en Afrique et par l'Institut interaméricain pour la coopération agricole (IICA) en Amérique latine. La SACAU a collaboré avec le programme ComMark, financé par le DFID, qui vise à développer le secteur privé en Afrique australe, par l'amélioration de la participation des pays de la SADC aux organes de normalisation internationale, notamment le Codex. Le programme ComMark semble avoir pris fin en décembre 2009, d'après son site Web <sup>15</sup>. L'IICA est affilié à l'Organization of American States et également observateur au FANDC. Il met en œuvre une initiative SPS pour les pays du continent américain avec le soutien des États-Unis. Il finance la participation physique aux réunions du Codex.

Le BIRA gère des fonds apportés par l'UE dans le cadre d'un programme de participation des pays africains dans les organismes de référence sanitaires et phytosanitaires (PAN-SPSO). Il cherche avant tout à préparer les pays africains à participer au Codex, à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Sa principale activité consiste à organiser des réunions générales rassemblant plusieurs pays pour comprendre les problèmes qui font l'objet de débat. Normalement, le programme ne subventionne pas la participation, mais d'après l'UE, ce pourrait être envisageable. Le CCAFRICA et le Secrétariat du Codex participent à ce programme. Le FANDC est membre du comité de pilotage du programme et une partie des fonds est mise de côté pour la formulation des activités du FANDC, notamment des sessions de formation régionales/nationales sur la normalisation, le renforcement des capacités de normalisation pour les comités économiques régionaux africains et des travaux exploratoires sur la promotion de l'instauration de comités SPS nationaux.

La raison d'être du Fonds fiduciaire du Codex en termes de renforcement des capacités semble découler de ses activités fondamentales de financement de la participation et des opportunités de dialogue privilégiées (voire de son influence) avec les points de contact régionaux via les processus de candidature au CTF. Ainsi, le Secrétariat peut être à même de collecter des informations par des interactions récurrentes qui ne sont peut-être pas accessibles à d'autres acteurs. La question clé est de savoir ce qui se passe lorsque des pays, en particulier les plus vulnérables, commencent à s'affranchir de l'aide. Cela signifie-t-il que la relation avec le Fonds fiduciaire disparaît ?

L'implication du Secrétariat du Fonds fiduciaire en termes de renforcement des capacités se limite, jusqu'à présent, à la formation régionale, essentiellement en parallèle des réunions des comités régionaux du Codex. Dernièrement, des travaux ont été consacrés aux activités infrarégionales, au suivi des demandes de renforcement des capacités et au développement de matériel de formation. Le Secrétariat peut également avoir des opportunités de soutenir des approches novatrices, comme le parrainage et les échanges interrégionaux. Cependant, compte tenu des capacités financières et humaines extrêmement limitées du Fonds fiduciaire du Codex, et le nombre d'acteurs et d'initiatives qui interviennent dans les activités analytiques et de renforcement des capacités, le Secrétariat du Fonds fiduciaire doit agir avec prudence. Le développement d'une coopération interne avec la FAO et l'OMS, leur participation plus systématique au FANDC et l'instauration de liens avec les programmes qui soutiennent directement la participation aux activités du Codex semblent constituer un niveau d'ambition raisonnable pour commencer.

<sup>15</sup> www.commark.org

# Chapitre 5. Gestion du Fonds fiduciaire du Codex

# Capacités et efficience du Secrétariat

La gestion courante du CFT est assurée par le Secrétariat du Fonds, qui est situé dans le Département de l'OMS sur la Sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses. Cependant, Slorach (2007) et Connor (2007) avancent tous les deux que le Secrétariat du CTF ne dispose pas de capacités suffisantes pour les tâches administratives récurrentes, ainsi que pour le suivi et l'évaluation des résultats. La gestion des demandes/candidatures, des déplacements et de la communication d'informations représente un travail considérable. Globalement, les tâches d'analyse et de coordination, notamment celles qui nécessitent de mener une réflexion à partir des données présentées, de donner suite aux demandes de renforcement des capacités ou de coordonner des activités avec d'autres acteurs, semblent en pâtir. De plus, un certain nombre de problèmes administratifs, de retards et de difficultés de communication ont été signalés dans le cadre du présent examen (voir la section suivante).

Dans l'ensemble, néanmoins, les pays bénéficiaires se déclarent satisfaits : 84 % des points de contact du Codex (PCC) jugent bonnes ou excellentes les performances du Secrétariat du CTF, et il y a peu de différences dans les appréciations entre les pays les moins avancés (PMA) et les autres. Les pays d'Amérique latine sont moins satisfaits que ceux d'autres régions : 45 % estiment que les performances du Secrétariat du CTF sont moyennes ou médiocres. En revanche, tous les pays d'Afrique considèrent que ces performances sont bonnes ou excellentes. De manière générale, les donateurs apprécient, eux aussi, le travail du Secrétariat, estimant qu'il s'acquitte de ses tâches avec beaucoup d'application compte tenu de ses ressources limitées. Selon un donateur, le fait de dépendre d'un très petit nombre de personnes induit toutefois un risque. Que se passerait-il si l'Administrateur actuel se retirait du programme ?

Fin 2009, l'embauche à temps plein de l'Administrateur (grade P4) a étoffé les capacités du Secrétariat. Le personnel d'appui reste employé à 80 %, mais ce personnel et l'Administrateur ont obtenu des contrats à durée déterminée (de 2 ans) et non plus des contrats temporaires. Comme indiqué plus haut, on peut d'ores et déjà constater que ce nouveau dispositif a dégagé du temps qui peut donc être consacré à des aspects qualitatifs du Fonds fiduciaire, tels que le renforcement des capacités ou la coordination.

Le Secrétariat du CTF suit les procédures, les Règles de gestion financière et le Règlement financier de l'OMS. Les contributions au CTF sont versées dans le Fonds bénévole pour la promotion de la santé, créé par l'OMS, et elles sont réservées spécifiquement aux activités du CTF. Elles servent donc exclusivement au CTF. L'OMS a mis en place une gestion fondée sur les résultats pour l'élaboration de « budgets de programme » biennaux, qui doivent être adoptés par l'organe directeur de l'OMS : l'Assemblée mondiale de la santé. Les « plans de travail » biennaux sont définis en fonction du budget de programme. En outre, le CTF fait l'objet d'une section distincte dans le plan de travail général du Département sur la sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses, ce qui permet de suivre, au moyen d'un système de codage interne à l'OMS, les dépenses qui lui sont consacrées. Les données financières et la communication relèvent du système de notification général de l'OMS. Ces informations apparaissent dans le rapport financier et dans les états financiers vérifiés de l'OMS. Le Fonds fiduciaire tient à jour une liste interne de toutes les contributions des donateurs. Cette liste est présentée dans chaque rapport annuel du Fonds. Les dépenses agrégées du CTF sont extraites des données financières de l'OMS et présentées elles aussi dans les rapports annuels.

Au titre des dépenses d'appui aux programmes, l'OMS prélève une part de 13 % sur toutes les contributions qu'elle reçoit, afin de couvrir les coûts administratifs liés à l'administration des financements. Ce prélèvement est effectué dès que les financements sont disponibles (par exemple, à la signature d'accords avec les donateurs). Les coûts administratifs comptabilisés pour le CTF incluent les frais de personnel (personnel permanent et personnel employé à court terme), les déplacements du personnel, les frais de restauration (par exemple, les repas durant les événements parallèles organisés à

la CCA) et les dépenses générales de fonctionnement (téléphone, télécopie, frais postaux, équipements, traductions).

Les rapports annuels du CTF comportent une section financière où sont présentées des informations sur les contributions des donateurs (voir plus bas) et les dépenses. Le Tableau fait apparaître les dépenses pour 2006-2008. Les auteurs de la présente synthèse n'ont pas eu accès aux dépenses pour 2009, car les chiffres n'étaient pas encore définitifs au moment de la rédaction du présent rapport. D'après le Secrétariat du CTF, ces informations ne sont pas disponibles en interne avant le mois d'avril, et elles ne sont pas rendues publiques jusqu'à la diffusion du rapport annuel, en juin. Selon un donateur, les coûts administratifs directement liés au Fonds fiduciaire ne devraient pas dépasser 12 % des dépenses totales. Le niveau élevé des dépenses consacrées à la gestion et à l'administration du Fonds en 2008 (niveau supérieur aux 12 % fixés) s'explique par le coût de remplacement du personnel d'appui qui était en congé de maternité et par le coût des contrats établis pour le personnel qui est employé à court terme pour aider le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations des rapports Connor et Slorach dans le cadre du processus de planification stratégique.

Tableau 12 Dépenses effectives du CTF, 2006-2008

(US \$)	2006	%	2007	%	2008	%	2003-2008	%
Appui aux pays bénéficiaires								
- Pays les moins avancés et pays à revenu faible	428 788	49	584 356	45	667 793	46	2 739 466	46
- Pays à revenu intermédiaire, tranches inférieure et supérieure	322 194	37	486 197	37	307 685	21	1 883 958	32
Soutien à la formation et appui technique	-39 174	-4	115 383	9	110 524	8	470 815	8
Gestion et administration du Fonds	170 833	19	114 491	9	361 778	25	857 178	14
TOTAL	882 641		1 300 427		1 447 780		5 951 417	
Pas de bénéficiaire parrainé								
Pays les moins avancés et pays à revenu faible (groupe 1)	70		151		149		567	
Pays à revenu intermédiaire, tranches inférieure et supérieure (groupes 2 et 3)	41		72		81		316	
Coût par bénéficiaire (groupe 1)	6 126		3 870		4 482		4 832	
Coût par bénéficiaire (groupes 2 et 3)	7 858		6 753		3 799		5 962	

Les dépenses présentées dans la section financière sont fortement agrégées et se rapportent au CTF depuis sa création, ce qui rend difficile les comparaisons annuelles. Il n'y a pas de ventilation par activité, ni de référence aux 12 % mentionnés par un donateur. De plus, pour les besoins de la planification, le CTF applique un montant forfaitaire par bénéficiaire (US \$4 500 en 2010), mais la section financière ne compare pas celui-ci aux coûts effectifs.

En ce qui concerne le rapport coût-efficacité du Secrétariat, les réponses montrent que les donateurs ne disposent pas de suffisamment d'informations pour en juger précisément, même si certains paraissent satisfaits des performances globales du CTF. Deux donateurs ont mené une réflexion critique sur le niveau approprié des frais généraux. L'un deux a ainsi affirmé: « Les rapports de situation indiquent qu'environ 10-15 % sont consacrés à l'administration. C'est probablement une proportion comparable à celle de la plupart des fonds, mais, en raison du manque de transparence, nous ne savons pas exactement où va cet argent. Des informations supplémentaires sont nécessaires. »

Pour évaluer l'efficience, on peut envisager d'examiner les frais de déplacement par participant. Comme le montre le tableau, ces frais ont fortement chuté entre 2006 et 2007, et cette tendance s'est accentuée en 2008, probablement parce que le CTF a commencé, début 2007, à ne plus délivrer que des billets en classe économique, une décision vivement saluée par Slorach (2007). L'un des problèmes qui se pose lorsque l'on cherche à évaluer l'efficience du CTF, c'est l'absence informations sur le coût des activités de renforcement des capacités. Le coût des formations dispensées en relation avec la participation aux réunions des comités (versement d'une indemnité journalière supplémentaire, pour l'essentiel) apparaît dans la rubrique « Appui aux pays bénéficiaires », alors que le coût des formations distinctes figure dans la rubrique « Soutien à la formation et appui technique ».

Il semble que l'on ne puisse pas produire n'importe quel type de rapport financier dans le cadre du système de l'OMS. D'après le Secrétariat, la révision et la compilation manuelles des données financières qui émanent du système de l'OMS prennent beaucoup de temps. De plus, les données définitives doivent être validées avec le service du budget interne et du contrôle financier avant d'être incluses dans les rapports annuels, et les chiffres présentés dans ces rapports reposent sur les informations auxquelles le Secrétariat du CTF peut accéder, via le système financier de l'OMS, au moment de l'élaboration du rapport annuel (vers le mois de mars). Il arrive ainsi que des engagements en cours, non liquidés, de l'exercice précédent n'apparaissent pas encore en tant que dépenses et donnent peu à peu lieu à des rapprochements tout au long de l'exercice en cours. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire n'est donc jamais en mesure de « clôturer ses comptes » et les chiffres relatifs aux dépenses indiquent des ajustements d'un rapport annuel à l'autre.

Néanmoins, en principe, le Secrétariat du CTF devrait pouvoir fournir davantage de données désagrégées que ce n'est actuellement le cas. Les procédures devraient en outre imposer la sauvegarde des fichiers de base qui contiennent les données désagrégées et les différentes écritures comptables qui servent à élaborer les rapports annuels. Globalement, il existe à l'évidence des possibilités d'améliorations, que ce soit de la présentation, du niveau de détail ou de l'analyse des dépenses. Ces améliorations permettraient une plus grande transparence et une meilleure analyse de l'efficience.

# Sélection des participants et modalités relatives aux déplacements

Comme indiqué dans les chapitres précédents, l'une des critiques adressées au CTF découle de la perception (vraie ou fausse) selon laquelle la sélection des participants et des réunions n'est pas optimale. En même temps, le processus de sélection constitue un outil essentiel, qui permet au CTF d'avoir un impact au niveau des pays. Il semble en fait que les parties prenantes connaissent mal les procédures de sélection mises en œuvre par le CTF. De leur côté, les bénéficiaires sont confrontés à des problèmes administratifs et à des retards, comme mentionné plus haut. Il existe par conséquent de nombreuses raisons de réexaminer de façon approfondie l'ensemble du cycle de sélection et du cycle administratif du CTF. Le cycle administratif est annuel. Il est synthétisé dans le tableau 2, avec la répartition des responsabilités.

Comme le montre ce tableau, le cycle administratif comporte quatre principales phases : dépôt des candidatures, examen et prise de décision, modalités concernant les déplacements et reporting (voir plus bas).

Pour des questions de souveraineté nationale, le Secrétariat du CTF laisse le pays demandeur procéder aux nominations et décider quelles réunions et quels participants recevront un appui. Cependant, le formulaire de candidature énonce plusieurs exigences qui visent à rendre ce processus aussi transparent et aussi inclusif que possible. C'est un aspect qui a été amélioré pour 2010. Chaque partie du formulaire doit être remplie et la demande signée par le PCC, par les participants aux réunions qui ont été désignés, par les personnes qui ont rempli le formulaire, ainsi que par les représentants locaux de l'OMS et de la FAO. De plus, tous les participants venant de pays qui ont reçu un appui au cours de la période de reporting précédente (août 2008-juillet 2009 pour les pays qui demandent un appui en 2010) doivent avoir soumis un rapport sur cette aide, afin que le pays concerné puisse recevoir un nouveau financement. La candidature doit comporter les éléments suivants :

- Les coordonnées du PCC.
- La description du CNC, ou de l'organe équivalent, avec, notamment, des informations sur les membres, les réunions, la structure, les consultations de avec d'autres parties prenantes, les activités et les problèmes rencontrés.
- Une liste, par ordre de priorité, des réunions du Codex (cinq au maximum) lors desquelles un pays souhaite être représenté au cours de l'exercice suivant (2010), avec, notamment, le nom, la fonction et la signature de chaque délégué qui doit recevoir une aide financière.
- Une description du processus de définition des priorités, avec ses motivations, notamment la procédure et les critères qui, au niveau national, servent à sélectionner les réunions prioritaires, et les raisons pour lesquelles celles-ci correspondent aux objectifs du programme Codex du pays concerné.
- Une description de la façon dont le pays demandeur prépare ses délégués aux réunions du Codex et veille au partage de l'information après ces réunions.
- La possibilité de demander un appui pour des activités autres que celles relatives à la participation.
- Autres moyens d'appui et d'assistance technique.
- Le nom, la fonction et la signature des représentants des autorités nationales qui ont rempli le dossier de candidature, ainsi que ceux des représentants des pays de la FAO et de l'OMS qui ont été consultés lors de la phase préparatoire.

Les participants bénéficiaires sont tenus de mener des consultations, des discussions et des activités de recherche nationales avant les réunions, d'être présents lors de la session d'ouverture et de rester et de participer pendant toute la durée de la réunion, de faire un débriefing pour les parties intéressées, au niveau du pays, et de compléter le formulaire de rapport en ligne avec le PCC et les parties intéressées. Selon le Secrétariat du CTF, travailler avec les postulants nécessite beaucoup d'efforts et de temps pour s'assurer que les dossiers sont complets. On a pu l'observer tout particulièrement lors du dernier cycle de demandes/candidatures, peut-être parce que, pour déposer un dossier, il fallait la signature de toutes les parties prenantes. Au moment où nous rédigeons le présent rapport, trois dossiers demeurent incomplets. Le Secrétariat du CTF estime toutefois que les efforts déployés en valent la peine, que l'obligation d'organiser des consultations nationales produira des résultats et qu'une prise de conscience se fait jour. De surcroît, l'interaction permet au Secrétariat de repérer et de combler les lacunes dans les systèmes nationaux du Codex, en collaboration avec les bureaux et le personnel de l'OMS/de la FAO au niveau régional/national.

Une autre approche consisterait, pour le Secrétariat du CTF, à commencer de participer plus étroitement au processus de sélection, soit directement soit par des intermédiaires, afin de guider les pays pour qu'ils fassent les « bons » choix concernant les participants et les réunions. Les exigences auxquelles les dossiers doivent satisfaire et la participation des bureaux locaux de la FAO et de l'OMS constituent déjà un premier pas dans cette direction. Cependant, étant donné la diversité des situations locales et l'objectif de maintien des coûts de transaction à un niveau faible, il est difficile d'imaginer un moyen efficient pour guider l'ensemble du processus de sélection. On souhaite que ce soient principalement les autorités locales qui principalement la responsabilité du processus de sélection. C'est pourquoi il existe de puissants arguments qui ont trait à l'appropriation, à la souveraineté et à l'apprentissage par la pratique, avec une participation accrue des bureaux régionaux et locaux de la FAO et de l'OMS, ainsi que de fortes incitations dans les conditions de candidature.

Tableau 13 Cycle administratif du CTF

Étape	Calendrier	Responsable
Envoi du formulaire disponible sur le site Web du Fonds fiduciaire	Échéance : 31 octobre	PCC
Examen du dossier	Novembre-décembre	Secrétariat du CTF
Planification	Novembre-décembre	Secrétariat du CTF
Décision sur les niveaux d'appui	Décembre	Groupe consultatif
Réponse aux PCC, avec présentation de la décision et instructions	Janvier	Secrétariat du CTF
Envoi au CTF du formulaire d'inscription et des coordonnées bancaires	Janvier	Bénéficiaires
Invitation aux réunions	2-3 mois avant les réunions	Secrétariat du Codex
Inscription pour participation à une réunion ; démarches pour l'obtention d'un visa et modalités relatives aux déplacements*	Un mois avant chaque réunion	Bénéficiaires
Demande d'autorisation de déplacement après confirmation de la réception de l'itinéraire et obtention d'un visa	Au moins 10 jours avant la date du déplacement	Secrétariat du CTF pour les pays situés dans les régions qui ne font pas encore partie du Système mondial de gestion (GSM) (Afrique et Amérique latine), bureaux de l'OMS pour les pays situés dans les régions qui font partie du GSM et qui peuvent payer des indemnités journalières en recourant au compte d'avance du bureau des représentants de l'OMS, et administration de l'OMS à Kuala Lumpur
Envoi de l'autorisation de déplacement à l'agence de voyage qui émet le billet de transport pour le bénéficiaire	8 jours avant la date du déplacement	American Express et administration de l'OMS à Kuala Lumpur
Virement des indemnités journalières sur le compte bancaire du bénéficiaire ou décaissement local	8 jours avant la date du déplacement	Administration de l'OMS à Kuala Lumpur (envoi automatique des ordres de paiement 8 jours avant le déplacement) et bureau local de l'OMS, le cas échéant
Rapport au Secrétariat du CTF	Trois mois après la réunion	Bénéficiaires

<sup>\*</sup> Si, dans un pays, il existe une agence de voyage agréée par l'OMS, les participants doivent réserver leurs billets directement auprès d'elle. Dans le cas contraire, c'est le Secrétariat du Fonds fiduciaire, à Genève, qui s'occupe des réservations de billets.

Une autre question fondamentale a trait aux dispositions administratives et aux modalités concernant les déplacements après acceptation d'un dossier. Comme le montre le tableau ci-dessus, il existe un certain nombre de procédures à suivre, qui sont toutes, pour diverses raisons, susceptibles d'être retardées ou mal interprétées. Pour faciliter ce processus, le courrier de réponse envoyé en janvier aux candidats dont le dossier a été retenu contient des informations sur l'inscription aux réunions du Codex (à adresser directement au comité du Codex du pays accueillant/co-accueillant la réunion), sur le déplacement et sur les indemnités journalières. De plus, un document intitulé « *Codex Trust Fund policies and administrative procedures* » (politiques et procédures administratives du Fonds fiduciaire du Codex) » est consultable sur le site Web du Fonds.

Avant, le Secrétariat du CTF envoyait par courrier électronique, à chaque bénéficiaire, les invitations aux réunions. Cette procédure a été abandonnée car elle s'est révélée lourde et inefficace. Désormais, les bénéficiaires peuvent commencer à préparer leur déplacement lorsque le courrier électronique de

réponse à leur demande a été envoyé aux PCC, en janvier. Au cours des enquêtes et des visites sur le terrain, des problèmes ont été signalés à toutes les étapes du processus administratif : invitations par courrier électronique arrivées en retard, problèmes avec des agences de voyage, retards dans la réception de visas et non-réception d'indemnités journalières. Dans l'un des pays où nous nous sommes rendus, les personnes interrogées ont fait part de leurs difficultés à obtenir une réponse du Secrétariat du CTF, ainsi que de l'arrivée très tardive d'invitations, d'où des problèmes pour planifier et pour obtenir des billets d'avion bon marché. Dans certains cas, les participants ont dû se déplacer à leurs propres frais et n'avaient toujours pas été remboursés plusieurs mois après la réunion.

Outre les capacités insuffisantes du Secrétariat du CTF, des problèmes administratifs ont pu découler de l'introduction d'un nouveau système au sein de l'OMS à l'été 2008. Ce système a été externalisé à Kuala Lumpur, en Malaisie. D'après le Secrétariat du CTF, les ordres de paiement des indemnités journalières sont envoyés automatiquement depuis Kuala Lumpur, 8 jours avant la date du déplacement, ce qui n'est souvent pas suffisant pour traiter l'ordre de paiement, ni pour permettre le virement de la somme correspondante sur le compte bancaire du participant ou pour que celui-ci reçoive ses indemnités journalières du bureau local de l'OMS avant son départ.

Il existe également des facteurs externes qui influent sur les modalités relatives aux déplacements. Les bénéficiaires sont surtout confrontés à des problèmes de visa, en particulier si le pays qui accueille la réunion n'a pas d'ambassade dans le pays des bénéficiaires. Le Secrétariat du CTF indique clairement dans ses instructions que c'est le pays bénéficiaire qui doit procéder aux démarches nécessaires à l'obtention de visas. Un autre problème se pose lorsque certains participants se rendent à des réunions sans avoir reçu leurs indemnités journalières, ce qui est contraire aux instructions explicites du CTF. Le nouveau système administratif ne permet pas le paiement des indemnités journalières sur place.

# **Coordination avec d'autres parties prenantes**

Dans les chapitres précédents, nous avons évoqué la coordination avec d'autres parties prenantes, en particulier dans le cadre de divers programmes visant à renforcer les capacités. Il ne faut toutefois pas oublier que la répartition des tâches constitue aussi un instrument de coordination, et c'est d'ailleurs souvent le plus efficace. Le processus de coordination, avec ses réunions, ses structures de décision conjointes, ses échanges informels ou au cas par cas, etc., a fréquemment un coût très élevé. Il importe également de réfléchir au degré de coordination réellement nécessaire pour que le travail soit effectué, et de maintenir une coordination minimale.

Les problèmes de coordination que nous venons de signaler sont essentiellement des problèmes pour lesquels il est recommandé de déterminer comment d'autres organisations fonctionnent et de quelle manière ce mode de fonctionnement pourrait être utile à la réalisation de l'objectif général du CTF. Nous n'avons observé aucun doublon ni aucune incompatibilité entre les activités du Fonds et celles d'autres programmes qui serait susceptible de déboucher sur une utilisation inefficiente des ressources. La répartition des tâches, qui énonce clairement l'objectif et les différentes activités du Fonds fiduciaire, constitue elle-même un mécanisme de coordination efficace. Ceux qui travaillent avec le personnel chargé du renforcement des activités dans d'autres organisations peut ainsi déterminer ce que fait le Fonds fiduciaire et comment ses activités peuvent s'insérer dans leurs propres programmes.

Il semble que la participation aux réunions du Codex a une utilité maximale lorsque les participants viennent d'un environnement dans lequel les institutions du Codex sont déjà relativement bien développées ou dans lequel un changement est en cours. Un tel changement résulte souvent de projets de coopération technique bilatérale et multilatérale.

En particulier, la FAO a pour mandat « d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie [...] et ainsi de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim. » (Acte constitutif de la FAO). Le renforcement des capacités des pays membres à bien gérer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments est essentiel à la réalisation de cet objectif. C'est donc aussi ce à quoi s'attache la FAO. Le chapitre 2 donne de nombreux exemples du rôle que l'assistance technique

financée par la FAO joue dans le développement des institutions du Codex au sein des pays qui ont été visités dans le cadre du présent examen.

Les activités de la FAO visent à accroître la participation effective au Codex (contribution au processus du Codex et application des normes du Codex) selon trois approches étroitement corrélées. En effet, il est rare que l'une soit isolée des deux autres. Un solide programme national du Codex fait partie intégrante de tout système de sécurité alimentaire bien géré, et réciproquement <sup>16</sup>.

Premièrement, les capacités du Codex sont renforcées à chaque fois que la FAO aide les membres à améliorer les moyens techniques et scientifiques dont ils disposent pour évaluer, suivre et contrôler la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire : production, récolte, traitement de la récolte, stockage, transport, transformation et distribution. Les participants au Codex sont mieux informés et plus efficaces s'ils bénéficient des ressources et des formations permettant aux pays de renforcer leurs laboratoires, de mettre en œuvre les bonnes pratiques, d'analyser les risques, ainsi que de suivre et de contrôler la qualité des aliments. Ils sont ainsi mieux préparés aux discussions scientifiques nécessaires à l'élaboration de normes et de directives internationales portant sur les produits et la sécurité sanitaire des aliments.

Deuxièmement, la FAO aide ses membres à proposer des normes alimentaires nationales, ou à harmoniser celles qui existent déjà, conformément aux normes internationales établies par le Codex. Il faut pour cela identifier les différences entre normes nationales et internationales afin de définir un plan de travail énonçant les priorités, de manière à harmoniser ces deux catégories de normes. Il est fréquent que soit élaborée une nouvelle législation alimentaire qui codifie les nouvelles normes et dispositions, et précise les responsabilités des différents organismes publics qui interviennent dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, tels que les PCC et les CNC.

Troisièmement, la FAO aide les pays à participer davantage aux activités du Codex. Il s'agit de créer, de consolider ou de réorganiser les PCC et les NCC, d'encourager un soutien politique et financier en faveur de leurs activités et d'informer sur le Codex afin d'améliorer la capacité des membres à avancer dans le processus de normalisation.

La répartition des tâches est donc très nette entre la FAO et le CTF, mais il est également évident que les activités de ces deux organisations sont étroitement liées et qu'il existe des synergies potentielles, ainsi que des risques de doublons. La coordination entre le Secrétariat du CTF et la FAO s'opère principalement à deux niveaux. D'une part, les membres du personnel de la FAO font partie du Groupe consultatif du CTF, et participent donc aux décisions stratégiques du Fonds. Le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO a ainsi directement accès à toutes les informations nécessaires à une bonne coordination avec le CTF. Ce mécanisme conjoint vise à permettre des décisions bien coordonnées. D'autre part, il existe un processus de consultation informel et décentralisé entre le personnel du Secrétariat du CTF et la FAO (Service de la qualité des aliments et normes alimentaires).

L'une des conditions préalables à la coordination est que les partenaires qui doivent se coordonner disposent d'informations adéquates sur les activités des uns et des autres. Par exemple, le Secrétariat du CTF a besoin de savoir si la FAO finance un programme au Malawi et, si c'est le cas, quelles sont les activités en cours pour le CTF, et quel en sera l'impact sur les décisions du Secrétariat. Réciproquement, le personnel de la FAO doit bien comprendre le processus décisionnel du CTF afin de planifier des activités de renforcement des capacités qui soient en rapport avec la participation aux réunions. La FAO a récemment terminé l'inventaire de ses activités d'assistance technique, ce qui, à l'avenir, devrait permettre une bonne coordination <sup>17</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> FAO/OMS (2007), Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation et Groupe du contrôle des aliments et de la protection du consommateur de la FAO.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Inventaire des activités de la FAO pour le renforcement des capacités du Codex, 1995-2009 (en cours au 12 février 2010)

Comme indiqué plus haut, il existe d'autres acteurs avec lesquels le CTF pourrait envisager de développer et/ou de renforcer la coordination, en particulier lorsqu'il élargit ses activités afin de réaliser ses deux autres objectifs, mais également dans le cas où il faut définir des approches moins universelles pour la répartition des financements. Le FANDC, ainsi que le BIRA, la SACAU et l'IICA, ainsi que plusieurs donateurs bilatéraux, mènent des activités intéressantes. La coordination pourrait avoir des effets qui se renforcent mutuellement, mais il est probablement plus important, pour les autres organisations, de coordonner leurs activités avec celles du CTF que l'inverse. À ce jour, les organisations citées disposent de projets sur mesure, dont elles pourraient ajuster le calendrier et le contenu afin de bénéficier aussi du CTF. En revanche, ce dernier applique une approche universelle qui ne permet pas encore de tenir largement compte des besoins et du contexte locaux. La coordination est plus capitale pour les autres organisations que pour le CTF.

#### Financement et relations avec les donateurs

À l'heure où nous rédigeons le présent rapport, la Suède est le plus important donateur du CTF. Viennent ensuite la Commission européenne et les États-Unis. Il convient de noter que la Malaisie est le premier pays émergent donateur. Lorsque Slorach (2007) a présenté son analyse, les perspectives financières pour 2008 étaient moroses. Le CTF aborde 2010 dans une position bien plus confortable. Deux grands accords de financement (Suède et Pays-Bas) ayant pris fin en décembre 2009, la principale préoccupation du Secrétariat concerne actuellement ses capacités d'absorption. Pour la première fois, cependant, les comptes ne sont pas déficitaires en début d'exercice.

L'une des caractéristiques intéressantes du CTF est qu'il peut être financé par des agences pour le développement, telles que la Sida, et par des ministères/organismes publics techniques qui dépendent du pays donateur (Japon, par exemple). Un donateur tel que la Sida contribue au CTF au titre d'un accord-cadre avec l'OMS; d'autres recourent à une approche plus décentralisée. De plus, et cela dépend aussi du pays donateur, il existe une dynamique entre le Codex et les acteurs du développement. Dans certains pays, ces derniers sont plutôt sceptiques (« On observe un scepticisme général vis-à-vis du Codex, car ils pensent que le Codex concerne le commerce de produits alimentaires et n'a pas de lien avec le développement », explique un responsable du Codex). Dans d'autres pays, l'implication des acteurs du développement est faible.

Donateur	US \$	Donateur	US \$	Donateur	US\$
Suède	2 699 142	Norvège	500 125	Nouvelle- Zélande	136 063
Commission européenne	2 156 606	Japon	550 000	France	100 000
États-Unis	1 762 406	Irlande	410 267	Australie	75 946
Pays-Bas	939 701	Allemagne	306 441	Finlande	58 824
Canada	651 118	Suisse	275 643	Malaisie	20 000
		TOTAL	10 642 282		

Pour dialoguer avec les donateurs, le Secrétariat du CTF organise chaque année une réunion parallèle à celle de la Commission du Codex Alimentarius (en plus des événements parallèles qui rassemblent les pays bénéficiaires et tous les États membres). La plupart des donateurs accueillent favorablement ces réunions et un seul estime que l'interaction entre le Secrétariat du CTF et les donateurs est insuffisante. Deux ou trois donateurs préfèreraient une intensification de la coopération entre donateurs, mais l'un deux souligne que c'est un problème de capacités.

# Suivi du changement, évaluation et autres rapports

Il existe de très nombreux commentaires sur les activités du CTF. Le Secrétariat du Fonds produit des rapports annuels et des rapports de situation. Le dernier rapport annuel compte 35 pages et décrit les

activités avec force détails, présentant la situation avec honnêteté et franchise, y compris les problèmes, les lacunes et les difficultés. Ces rapports réguliers sont complétés par des études.

Un rapport (Connor, 2007) a été commandé par le DFID pour : i) explorer l'impact d'une plus grande participation au Codex sur la capacité des pays en développement à prendre part au commerce de produits alimentaires ; ii) analyser les possibilités d'étoffer le CTF pour renforcer les institutions nationales de manière à accroître les opportunités commerciales et la sécurité sanitaire des aliments. Outre une étude administrative, les données ont été principalement recueillies dans le cadre de quatre études de pays (Cambodge, Ouganda, Rwanda et Viet Nam) et d'une visite à Genève. Une autre analyse (Slorach, 2007) a été commandée par la Sida pour la prise d'une décision sur des contributions supplémentaires au CTF. Elle traite de plusieurs aspects relatifs au CTF, en se concentrant tout particulièrement sur les pays d'Afrique. En plus d'une étude administrative, c'est essentiellement grâce à des visites à Rome et à Genève, ainsi que par les contacts avec sept pays donateurs et d'autres parties prenantes, que les données ont été collectées.

De plus, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a chargé Krell (2008) de faire le point sur les avancées et les difficultés concernant les activités nationales liées à la sécurité sanitaire des aliments ces dernières années. Le rapport de Krell s'appuie sur une enquête portant sur la politique et les activités nationales mises en œuvre dans ce domaine par les pays admissibles au CTF. Sur un total de 60 pays, 40 ont répondu à cette enquête. Il convient également de mentionner un autre rapport que le Secrétariat du CTF a commandé pour analyser les rapports de pays présentés au Fonds fiduciaire par les participants auxquels ce dernier a apporté un appui dans le cadre des réunions du Codex qui ont eu lieu entre août 2007 et décembre 2008 (Dimeschkie, 2009). Ces quatre rapports ont été synthétisés dans le rapport initial de la présente évaluation. Le Secrétariat du CTF a élaboré un document de planification stratégique/plan d'action sur la suite à donner aux recommandations des rapports Connor et Slorach.

Le plan d'action 2010 établi par le Secrétariat du CTF répertorie différentes activités destinées à suivre les résultats et à apporter des informations permettant la prise de décisions. Les informations quantitatives sur le nombre de participants, leur origine et le type de réunions auxquelles ils assistent sont adéquates et détaillées. Pour un programme de cette ampleur, on peut s'étonner du volume d'informations de suivi et d'évaluation disponibles qui ont été demandées par le Secrétariat ainsi que par certaines des organisations de donateurs. Ces informations sont nécessaires à toute évaluation du CTF. On peut toutefois se demander si les informations recueillies ne sont pas trop nombreuses, si elles sont appropriées et si elles doivent être agrégées pour que l'on puisse en tirer le maximum. Au vu de celles recueillies grâce aux efforts décrits ci-dessus, il semble qu'il existe trois lacunes, c'est-à-dire trois aspects des résultats sur lesquels il faudra se pencher plus systématiquement (cela ne signifie pas que le contenu des études et des rapports n'a pas été utile, mais que certaines questions restent à ce jour sans réponse) :

- 1. Informations sur la qualité de la participation : que se passe-t-il durant les réunions, la participation est-elle effective, les bénéficiaires contribuent-ils aux discussions, font-ils des propositions pertinentes et pragmatiques pour faire avancer les travaux normatifs ?
- 2. Informations sur les activités qui s'ensuivent au niveau des pays, par exemple une étude visant à étayer un point de vue à présenter avant la réunion suivante, ou des travaux destinés à adapter des normes et à publier des normes nationales.
- 3. Informations sur les changements généraux apportés aux systèmes de sécurité sanitaire des aliments, tels que le développement du Comité national du Codex, les questions de financement et les budgets nécessaires aux travaux du Codex, les réseaux et les interactions, c'est-à-dire les changements qui pourraient avoir des répercussions sur les systèmes de sécurité sanitaire des aliments.

Concernant le point 1, les présidents des comités, et peut-être d'autres participants, pourraient donner des informations sur les réunions qui ont eu lieu. Par ailleurs, les entretiens avec d'autres parties

prenantes indiquent que l'on dispose d'un certain nombre d'observations, mais qu'il s'agit d'informations au cas par cas. Ces informations n'ont pas encore été digérées, et elles ne méritent pas toujours d'être approfondies, car elles ne sont pas suffisamment structurées. Il existe des informations sur la présence à une réunion, mais elles indiquent uniquement si une personne s'est rendue à une réunion. On pourrait par exemple préciser si une personne ne participe pas aux discussions. En revanche, il n'y a pas d'informations disponibles sur la qualité de la participation. Par le passé, le Secrétariat du CTF a tenté d'obtenir que le personnel de l'OMS assure le suivi de la participation, mais l'introduction d'un « tableau de suivi des interventions » n'a pas produit des résultats utiles. Nous avons constaté que ces données n'étaient pas systématiquement analysées, ni complétées par une étude qualitative. Enfin, il ressort de nos entretiens avec les présidents des comités que ces derniers sont trop occupés pendant la réunion pour pouvoir assurer le suivi de la participation. En conséquence, même si certains éléments d'information existent, il manque encore des données fiables et détaillées sur la qualité de la participation.

Concernant le point 2, la source de données la plus importante est constituée par les rapports que les participants sont censés envoyer après avoir assisté à une réunion du Codex pour laquelle le CTF a apporté un appui. Même si tous les participants n'en envoient pas, il semble que ces rapports soient de plus en plus nombreux, ce qui représente un volume de données substantiel. Le Secrétariat du CTF fait actuellement appel à un consultant pour examiner, analyser et synthétiser ces informations. La qualité des rapports est variable, et il serait probablement utile de sélectionner un échantillon de pays et de considérer les rapports des participants comme la première étape d'un processus interactif destiné à décrire ce qui se passe après la participation à une réunion.

Concernant le point 3, c'est principalement par des visites dans des pays, telles que celles effectuées dans le cadre de la présente évaluation, que ces informations peuvent être recueillies. L'évaluation de l'impact est qualitative et dépend du contexte. Certains éléments sont systématiquement pris en compte, analysés et considérés comme problématiques, ou non, au regard de la situation du pays concerné. Un système d'évaluation doit également offrir un bon rapport coût-efficacité. Souvent, le risque est de recueillir trop d'informations et de ne pas avoir le temps de les analyser. Il est donc parfois préférable de collecter moins d'informations mais de les exploiter davantage. C'est le cas, par exemple, des rapports de situation qui émanent des participants. Nous ne proposons pas qu'ils cessent d'être collectés, mais nous recommandons de les mettre plus largement à profit avant d'envisager de concevoir de nouveaux systèmes. On peut tirer davantage d'informations sur les activités qui font suite à la participation à une réunion que sur l'impact général des travaux du Codex.

Le Secrétariat du CTF a établi une liste d'indicateurs clés pour le suivi. Sont ainsi répertoriés un total de 15 indicateurs, ainsi que les sources permettant de procéder à des vérifications et les dates auxquelles les données seront recueillies et communiquées. La question de l'information sur les résultats a été soulevée dans nombre des discussions qui ont eu lieu entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes au programme, les organisations de donateurs et les participants. Cette question a aussi été examinée dans les rapports d'évaluation et les études antérieurs mentionnés plus haut. Il est généralement considéré que la définition et la collecte des données nécessaires au calcul des indicateurs permettront de répondre à tous les besoins d'information. Il ne fait aucun doute que les indicateurs sont utiles au suivi et à l'évaluation. Il est également évident que la définition des indicateurs est très variable. Les chercheurs expérimentés emploient habituellement le terme « indicateur » pour désigner une forme de donnée très précise, qui est souvent de nature quantitative. Dans le cas d'un indicateur qualitatif, il faut utiliser des données qualitatives relativement simples. Il faut donc réexaminer la liste des indicateurs en ayant à l'esprit deux objectifs :

- S'assurer que les données chiffrées ne sont pas utilisées comme des indicateurs de la réalisation d'un objectif (par exemple : le nombre d'ateliers de formation organisés ne doit pas être considéré comme indiquant que l'objectif « consolider la participation » a été atteint.)
- Évaluer de manière critique les méthodes qui servent à calculer un indicateur donné. Le processus de vérification du résultat (la valeur de l'indicateur) doit produire des données

valides et fiables. Il est ainsi peu probable qu'une auto-évaluation par le pays bénéficiaire apporte des informations utiles, par exemple sur l'amélioration de la capacité des PCC à mener à bien leur mission. En outre, certaines catégories de données peuvent être recueillies auprès des pays bénéficiaires, notamment celles relatives à l'objectif principal, à la formulation de la politique publique ou à l'élaboration du cadre législatif d'un pays.

Les indicateurs présentent de nombreux attraits. Cependant, mieux vaut les considérer comme faisant partie intégrante d'une question et non comme apportant une réponse. Il est particulièrement difficile de concevoir des systèmes d'indicateurs de suivi et d'évaluation lorsque la relation entre les activités et l'impact d'un programme est complexe et non linéaire, comme c'est le cas avec le CTF. Les indicateurs peuvent servir à évaluer les avancées dans la production de données chiffrées pour le programme, mais ils risquent d'être peu utiles pour évaluer l'impact et l'obtention de résultats plus complexes.

# **Chapitre 6. Conclusions et recommandations**

Le Fonds fiduciaire du Codex (CTF) est une entreprise complexe qui existe depuis six ans. Ce laps de temps est suffisant pour lancer des opérations, enregistrer ses premiers succès, faire des erreurs et apprendre de ses erreurs. Nous avons examiné la conception du projet, sa gestion, ses résultats et son impact. L'évaluation se concentre sur les résultats au niveau des pays et la collecte et l'analyse systématiques des données émanant des bénéficiaires du projet et de ses acteurs clés. Ce chapitre présente les principales conclusions et recommandations relatives aux questions posées dans les Termes de référence de l'examen à mi-parcours (annexe 1).

# Pertinence et adéquation stratégique

Le projet compte trois objectifs, assortis de trois résultats, généralement résumés de la façon suivante : (1) étendre la participation, (2) consolider la participation mondiale et (3) développer la participation scientifique/technique des pays en développement. Si ces objectifs/résultats sont clairs en soi, deux sources de confusion subsistent toutefois. Premièrement, l'un d'entre eux est-il plus important que les autres ? Deuxièmement, est-il nécessaire et/ou possible de mener des activités de renforcement des capacités pour atteindre les objectifs 2 et 3 en particulier.

Les parties prenantes s'accordent largement sur le fait que ces trois objectifs étaient pertinents à la création du CTF et le restent aujourd'hui et que le Fonds doit s'efforcer de les atteindre tous. À ce jour, quelque 90 % des budgets ont été consacrés au résultat 1, 10 % au résultat 2 et une infime partie au résultat 3. Il est urgent de modifier cette répartition et de transférer les ressources aux résultats 2 et 3 pour les six années restantes du projet.

Pour tirer le maximum de leur participation au Codex, de nombreux pays en développement ont besoin d'activités de renforcement des capacités. Les deuxième et troisième objectifs du CTF doivent être définis de façon à ce que le renforcement des capacités devienne une partie intégrante des activités. Dans le même temps, il est nécessaire de répartir clairement les tâches entre le CTF et les programmes de coopération techniques de la FAO en relation avec le Codex Alimentarius. Le CTF doit définir des activités portant spécifiquement sur la participation efficace aux réunions du Codex (résultat 2) et sur la communication d'informations issues de la recherche et de preuves scientifiques lors des réunions (résultat 3). Ces activités doivent compléter les activités d'autres projets et programmes destinés à consolider les capacités du Codex. La valeur ajoutée du CTF réside dans son orientation claire sur la participation mondiale aux réunions du Codex et sur sa place privilégiée dans la structure du Codex.

# Avancées et efficacité

À mi-parcours, le premier objectif du projet est atteint, on a progressé sur la voie du deuxième, mais on a très peu avancé sur le troisième. Dans une telle situation, il existe deux options : (1) concevoir des activités en rapport avec les deuxième et le troisième objectifs et faire en sorte qu'ils soient atteints dans les six ans qui restent ou (2) revoir le document de projet et supprimer les deuxième et troisième objectifs/résultats. Il n'y a pas d'autres possibilités : définir des objectifs lorsque l'on n'entreprend pas suffisamment d'activités pour les atteindre ne constitue pas une approche sérieuse de la gestion de programme. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les trois objectifs bénéficient d'un soutien massif et rien n'indique qu'ils ne resteront pas pertinents. C'est pourquoi l'évaluation en arrive à recommander très clairement la première des solutions : élaborer des activités qui permettront d'atteindre les deuxième et troisième objectifs.

Différents facteurs influencent la réalisation de ces trois objectifs. À un niveau très général, la sélection des participants aux réunions du Codex semble constituer le déterminant le plus important. Le processus de sélection et les systèmes administratifs mis en place par le CTF ont été améliorés au fil du temps et les changements les plus récents remédieront aux lacunes passées. Avant que de nouveaux changements soient introduits, le processus de sélection actuel doit être évalué dans le

courant 2010. Le changement coûte cher et le fardeau administratif doit rester aussi faible que possible.

À un niveau tout aussi général, les conséquences et l'impact de la participation dépendent énormément de l'environnement institutionnel dont les participants sont issus et qu'ils réintègreront. C'est un truisme de dire que la coopération pour le développement est généralement la plus efficace là où elle est la moins nécessaire. Certains des changements les plus significatifs au niveau des institutions nationales et de la salubrité des aliments mentionnés dans cet examen se sont produits dans des pays qui se sont affranchis de l'aide du CTF et le plus souvent indépendamment du financement accordé par le Fonds. Cependant, on a observé des impacts significatifs dans d'autres pays, et l'existence de politiques nationales claires, de structures institutionnelles, de réseaux entre les organisations, et d'autres facteurs propres au contexte indiquent que la participation aux réunions du Codex est bénéfique.

#### **Efficience**

Les coûts administratifs du Fonds fiduciaire du Codex permettent une évaluation de l'efficience à miparcours, mais le ratio des coûts sur le budget global ne dit pas tout. La mesure de l'efficience doit tenir compte de la nature des travaux réalisés. Le chapitre 5 a présenté les différentes étapes du processus de candidature et d'approbation, ainsi que la gestion de la participation. Il y a beaucoup de décisions à prendre et d'étapes à franchir, et, comme nous l'avons vu, il y a aussi des « accidents ». Comparé à d'autres programmes comportant des étapes analogues, il semble que la gestion de ce programme revienne moins cher <sup>18</sup>. En réalité, le problème tiendrait plutôt à la faiblesse excessive des coûts administratifs, qui a nui à la qualité des processus si bien que le programme a été moins efficace qu'il aurait pu l'être. L'efficience et l'efficacité sont souvent des valeurs contradictoires et, comme l'ont souligné les évaluations antérieures, faire quelque chose au moindre coût peut mettre en péril la réalisation des objectifs et la qualité des travaux accomplis. Les capacités du Secrétariat se sont améliorées, comme nous l'avons constaté au chapitre 5.

Reste à voir si les objectifs seront atteints en 2016, lorsque le projet touchera à sa fin. Le premier objectif le sera sûrement et si les activités actuelles de renforcement des capacités en relation avec la participation sont consolidées et de nouvelles initiatives développées, comme les partenariats de jumelage et la coordination régionale, le deuxième pourrait aussi être atteint. Étant donné que nous n'avons pas constaté de projets visant à développer une approche systématique et complète vis-à-vis du troisième objectif, et comme six ans c'est peu de temps pour élaborer une nouvelle approche, le troisième objectif risque, en revanche, de ne pas être pleinement atteint.

#### **Impact**

L'évaluation fait apparaître des changements substantiels au fil du temps dans les infrastructures nationales du Codex et dans les systèmes veillant à la salubrité des aliments. Ces changements coïncident parfois avec la participation aux réunions du Codex. Cependant, de nombreux facteurs contribuent aux changements observés. Il arrive que les secteurs d'exportation soient à l'origine de l'élaboration de normes et de la certification, mais il arrive aussi que ce soit la politique sociale. Il ressort toutefois clairement que des parties prenantes fortes sont nécessaires, qui perçoivent les avantages des systèmes de salubrité des aliments. Elles peuvent venir d'horizons très divers. La coopération bilatérale et multilatérale pour le développement y contribue souvent et, dans les pays visités au cours de l'évaluation, on a constaté de nombreux exemples de programmes de coopération technique qui parfois se chevauchent, parfois se complètent. Il ressort de nos visites dans les pays que la participation aux réunions est considérée comme un complément utile à d'autres activités. Le CTF finance une petite partie de l'ensemble des travaux sur le Codex au niveau des pays, mais une partie pour laquelle il est souvent difficile de trouver d'autres moyens financiers. Les acteurs ont ainsi été incités à mener d'autres activités et ont pu bénéficier d'apports intellectuels, et saisir l'opportunité de constituer des réseaux ou de profiter d'une collaboration régionale renforcée. La participation aux

<sup>18</sup> Voir par exemple les évaluations des Programmes de formation internationaux de la Sida ainsi que de la gestion des ateliers de l'UNESCO (Évaluation indépendante de l'UNESCO, à paraître en 2010).

réunions peut être qualifiée de catalytique. Elle a contribué aux changements et au développement d'un cadre institutionnel lié au Codex Alimentarius au niveau national et régional.

#### Durabilité

Il est important de définir clairement ce que l'on peut qualifier de durable lorsque l'on analyse un programme. Le Fonds fiduciaire du Codex doit produire trois résultats : étendre la participation, consolider la participation et développer la participation scientifique/technique des pays en développement (en bref). Ces résultats sont-ils durables ? Les preuves rassemblées grâce aux visites dans les pays, aux enquêtes et aux interviews donnent quelques indications à cet égard :

- Certains pays, en particulier les petits pays à revenu faible et certaines économies en transition, peuvent avoir du mal à préserver le niveau de participation atteint grâce au financement apporté par le Fonds. Mais le véritable test aura lieu en 2011, lorsqu'un important groupe de PMA s'affranchiront de l'aide du Fonds. En outre, même certains pays parmi les plus pauvres parviennent à faire financer leur participation par des sources autres que le CTF parallèlement à une aide du CTF et lorsque le processus d'affranchissement le demande. La consolidation de la participation peut être durable. Le CTF a permis certains changements institutionnels dans certains pays, comme la création des comités nationaux du Codex, qui ne devraient pas disparaître une fois que ces pays se seront affranchis de l'aide du Fonds. Les capacités ont été consolidées au niveau individuel : le savoir acquis via les programmes de formation, la possibilité de se tenir informé grâce à des supports de formation sur Internet, les expériences accumulées grâce à la participation, sont autant d'actifs immatériels qui restent dans les esprits. Aucun aspect financier n'entre en jeu ici.
- Étant donné que l'on n'a pas beaucoup avancé sur le troisième résultat, la question de la durabilité ne se pose pas. Lorsque des progrès ont effectivement été constatés, il est possible d'analyser la question de la durabilité en combinant les deux argumentaires précédents.

Ce qui est important, c'est de déterminer dans quelle mesure les changements intervenus au niveau des systèmes de sécurité sanitaire des aliments (l'impact) sont durables. Les différentes formes d'impact correspondent à différentes menaces sur la durabilité. Nous avons analysé les politiques nationales et décrit la façon dont les nouvelles politiques étaient élaborées et comment les pays adaptaient les normes. Selon l'évaluation, ces changements sont durables, car ils s'inscrivent dans le paysage politique et institutionnel du pays, et ne sont pas tributaires d'un financement extérieur. Concernant le paysage institutionnel, les changements sont substantiels : ils sont en grande partie endogènes et la coopération bilatérale ou multilatérale pour le développement n'y joue souvent qu'un rôle marginal. Cela signifie aussi que ces changements sont durables car les coûts entrent dans le budget du pays et de ses institutions (privées et publiques). L'évaluation a observé que les structures qui sont tributaires d'une aide et d'un financement extérieurs sont très rares.

## Gestion de projet

À l'instar des examens externes antérieurs, cette évaluation a conclu que les ressources humaines étaient insuffisantes pour parvenir à une qualité des travaux suffisante pendant les cinq premières années d'existence du CTF, mais la situation s'est améliorée avec l'augmentation récente des effectifs. L'essentiel des systèmes managériaux, avec leurs procédures de candidature et de prise de décisions, ont été conçus pour des activités qui mènent au premier résultat. Cette évaluation propose de se recentrer sur les deuxième et troisième résultats et objectifs du CTF. Si l'on veut parvenir aux trois objectifs, il faudra peut-être encore étoffer les ressources humaines.

Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex Alimentarius échangent des informations, et les contacts entre ces organisations fonctionnent bien et sont, dans une certaine mesure, institutionnalisés. Cependant, pour que la coordination soit efficace, il faut que des informations détaillées soient disponibles au niveau des pays, notamment sur le budget des projets, etc. Si le CTF produit des informations détaillées, ce n'est pas le cas de toutes les organisations, ce qui rend la coordination plus difficile.

Les critères qui prévalent au classement des pays dans des groupes et à l'allocation des ressources financières sont clairs et transparents. Cependant, ils se fondent sur des indicateurs macroéconomiques contestés et d'aucuns prétendent que les indicateurs ne constituent pas des instruments valides lorsque l'on veut prendre des décisions sur les besoins de financement par le CTF. Le classement des pays en groupes et l'allocation des ressources sont systématiques et détaillés, et la majorité des personnes interrogées dans les pays donateurs et durant les visites dans les pays sont favorables au système actuel. Une minorité substantielle remet néanmoins en cause le système et, bien qu'ils soient transparents, juge ces critères peu équitables et guère valides. Au cours de l'évaluation, aucun autre critère d'allocation n'a été proposé, mais le ciblage des pays les plus pauvres et les plus vulnérables s'inscrit en droite ligne des politiques de coopération pour le développement adoptées par les organisations donatrices.

Le Secrétariat du Fonds fiduciaire a réussi à augmenter considérablement la contribution des pays donateurs depuis 6 ans. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de marketing et de collecte de fonds fait partie des six priorités d'action du plan stratégique du CTF. La tâche est ardue car le volume de l'aide recule dans le monde sous l'effet de la crise financière, et il se peut qu'il faille attendre de longues années avant qu'il ne retrouve son niveau d'avant la crise. Aurait-il été possible de lever davantage de fonds? L'évaluation n'est pas en mesure de répondre, mais au vu de la concurrence croissante et de la pénurie générale d'opportunités de financement, le résultat des activités doit être considéré comme relativement satisfaisant.

#### **Recommandations**

Notre examen est centré sur les résultats et sur l'impact et nous avons consacré l'essentiel de notre temps à l'analyse critique et évaluative de ces aspects. La plupart des recommandations que nous présentons ici reposent solidement sur cette analyse. Cependant, nous aimerions faire observer que d'autres recommandations sont de nature différente. Ce que nous avançons ici ne découle pas des constats empiriques. Il n'existe pas de données qui indiquent, par exemple, comment développer des systèmes de suivi et d'évaluation. Les données de l'évaluation montrent que les efforts sont adaptés et qu'ils ont produit des informations utiles par le passé. Nos suggestions pour l'avenir s'appuient sur nos propres travaux d'évaluation, nos expériences, notre approche et notre réflexion sur ce qui peut être utile au CTF. L'évaluation est un domaine contesté et il existe différentes écoles de pensée, comme « le mouvement fondé sur des bases factuelles » <sup>19</sup>, chez les praticiens de l'évaluation participative, les évaluateurs de la théorie des programmes, etc. Notre approche s'apparente le plus à ce que l'on nomme généralement la « synthèse réaliste ». Nous voulons juste préciser ici que dans les recommandations pour lesquelles la substance des propositions ne repose pas sur des constats, d'autres évaluateurs ou d'autres consultants auraient pu aboutir à d'autres idées.

#### Recommandation 1 : Se recentrer sur les résultats 2 et 3

Pendant les six premières années d'existence du CTF, il était logique de privilégier l'extension de la participation (résultat 1). Il s'agissait d'une manière concrète et rapide d'associer un plus grand nombre de pays aux activités du Codex. Pour la plupart des parties prenantes, la participation constitue une fonction clé du Fonds fiduciaire, même si elles reconnaissent que les trois résultats restent valides si l'on veut améliorer la qualité de la participation. Ce rapport ne propose pas de revoir les objectifs du CTF. En revanche, il faut à l'évidence rééquilibrer les activités du Fonds et mettre davantage l'accent sur les résultats 2 et 3.

Cette ambition comporte toutefois deux difficultés. Premièrement, le présent rapport souligne la richesse des institutions nationales même dans des pays normalement considérés comme ayant des cadres institutionnels peu développés, et la dépendance de l'évolution de ces institutions vis-à-vis de facteurs nationaux et de divers soutiens extérieurs. Il est donc vital que le Fonds fiduciaire trouve un axe clair afin de créer de la valeur ajoutée et qu'il travaille avec des partenaires. C'est un véritable défi car plus le CTF s'éloigne du financement de la participation et de l'appui au renforcement des capacités, plus il risque de voir ses activités faire doublon avec celles d'autres organismes.

10

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Dont les partisans avancent que seules des expériences randomisées et contrôlées fournissent des informations fiables sur les résultats.

Deuxièmement, une plus grande priorité au renforcement des capacités entraînerait un changement fondamental dans la gestion du CTF et dans l'allocation de ses ressources. Le CTF ne serait plus principalement une unité prestataire de services s'occupant de la tâche répétitive d'organiser les déplacements, et devrait allouer davantage de ressources et de capacités à des efforts plus vastes et plus substantiels en collaboration avec d'autres acteurs.

Quel est donc l'avantage comparatif du Fonds fiduciaire, qui lui permettrait de trouver comment atteindre les résultats 2 et 3 ? Le présent rapport souhaite souligner trois de ses atouts, parmi d'autres. Du côté de la demande, le CTF entretient un dialogue privilégié et ininterrompu avec les PCC nationaux et leur cadre institutionnel, qu'il connaît bien. Du côté de l'offre, le CTF a reçu pour mission de répondre aux besoins des pays qui ont des difficultés à participer au Codex, et dispose de l'autonomie financière et intellectuelle pour le faire. Dans le même temps, il est étroitement rattaché à ses organisations parrainantes (la FAO et l'OMS). Ces aspects ont des conséquences pour les recommandations qui en découlent. Enfin, le Fonds a une administration transparente qui rend compte de ses activités et de la manière dont il utilise ses ressources. Il peut également justifier de ses actions via ses activités comparativement poussées de surveillance et d'évaluation.

### Recommandation 2 : Allouer des fonds aux pays qui en ont le plus besoin

L'une des forces du CTF tient à la couverture universelle du soutien qu'il accorde, qui permet d'accéder à des pays qui ne seraient normalement pas en mesure de bénéficier d'un soutien financier pour leur participation. Le mécanisme d'affranchissement mis en place a progressivement recentré le soutien sur les pays à revenu faible et sur les économies vulnérables. Comme en attestent les enquêtes et les interviews, il semble être approuvé par la plupart des donateurs et des pays bénéficiaires. Il s'inscrit également bien dans l'orientation actuelle de la coopération internationale pour le développement, axée sur la lutte contre la pauvreté. Jusqu'ici la participation des pays « affranchis » ne semble pas reculer systématiquement et même les PMA parviennent à accéder à des financements autres que ceux du CTF. En 2010, des pays du groupe 1 commenceront à s'affranchir de l'aide du CTF, c'est pourquoi nous insistons pour que le Secrétariat et le Groupe consultatif du CTF étudient les possibilités de réaliser un suivi de la participation et de prendre des mesures correctives si la participation venait à chuter de façon spectaculaire en 2011.

# Recommandation 3 : Engager d'autres pays dans les activités de projet

Le mécanisme d'allocation devra lui aussi s'adapter à une réorientation sur les activités de renforcement des capacités. Lorsque l'on organisera des ateliers et des activités au niveau infrarégional voire national, il sera plus difficile de maintenir une distribution égale des ressources. Comme l'ont à juste titre souligné les critiques du système d'allocation actuel, le besoin d'activités de renforcement des capacités est le plus urgent dans les pays présentant les niveaux de capacités institutionnelles les plus faibles. Dans le même temps, certaines activités peuvent s'apparenter à un « bien public » et être bénéfiques (et ouvertes) à tous les pays. C'est notamment le cas des ateliers organisés en marge des réunions des comités régionaux.

Ce n'est pas parce que l'on se recentre sur les pays présentant le plus de besoins, qu'il faut oublier les anciens pays éligibles. Pour compenser ce recentrage, on pourrait stimuler activement l'engagement et la contribution de pays aux structures plus avancées dans le domaine de la salubrité des aliments. On peut ainsi largement tirer parti de l'expérience des pays à revenu intermédiaire pour certaines activités du CTF telles que les programmes de formation et de mentorat, en encourageant les réseaux infrarégionaux, qui s'appuient sur l'expertise de ces pays dans les activités de formation, et en incluant ces pays dans des programmes de mentorat. Une telle démarche permettrait également de dissiper la crainte que les pays donateurs essaient d'influencer l'agenda du Codex par le biais de l'aide. Le Fonds fiduciaire lui-même devra probablement trouver des solutions pour maintenir son dialogue privilégié avec les PCC nationaux, qui, comme nous l'avons précisé plus haut, constitue l'une de ses principales forces et raisons d'être.

# Recommandation 4 : Appliquer des procédures de demande strictes

Le résultat de l'affranchissement des pays du groupe 1 procurera davantage de données sur les effets de l'affranchissement que les informations dont on dispose actuellement. Cependant, il n'est pas déraisonnable de supposer que la participation reculera pour un certain nombre de pays affranchis. Les critères de soutien à ces pays devront ménager l'équilibre entre la réponse aux besoins et une allocation « juste » des ressources, tout en incitant les pays à financer durablement leur participation à partir de ressources nationales. Se contenter d'accorder des fonds à des pays qui arrêtent de participer lorsqu'ils s'affranchissent risque de créer des incitations négatives.

Comme nous l'avons vu dans le présent rapport, la situation des pays est complexe et variable, c'est pourquoi une évaluation systématique des besoins reposant sur un ensemble de critères nécessiterait beaucoup de moyens. Un autre extrême consisterait à se fier uniquement aux demandes de financement qui seraient considérées au cas par cas. Cette méthode ne permettrait pas de cibler suffisamment les pays les plus vulnérables. Une solution consisterait à concentrer l'aide sur le groupe censé en avoir le plus besoin, les PMA (groupe 1a), auquel viendraient s'ajouter quelques petits États et pays insulaires. Ces pays pourraient être parrainés, avec un nombre de participants limité à qui l'on demanderait de présenter une demande en bonne et due forme. Le CTF pourrait entretenir un dialogue ininterrompu avec ces pays afin d'encourager les candidatures et de veiller à leur qualité, comme il le fait déjà dans une large mesure. Les capacités des PCC nationaux s'en trouveraient ainsi renforcées et on conserverait une influence sur le développement des institutions dans ces pays. Ces derniers devront se plier aux procédures de candidature, qui pourraient être encore étoffées, et consacrer du temps et des moyens pour en remplir les critères. Il pourrait s'avérer utile d'expliquer aux détracteurs des systèmes d'allocation actuels et à venir combien le processus de candidature au CTF est complexe, tout en représentant un véritable exercice de renforcement des capacités. Étant donné que le nombre de pays et de participants par pays dont la candidature est recevable va diminuer, le Fonds fiduciaire pourrait envisager de procéder à des allocations biannuelles afin de renforcer la prévisibilité. Le CTF pourrait aussi réfléchir à soutenir les pays pendant la durée résiduelle afin de leur donner suffisamment de temps pour mettre en place des processus et des institutions.

# Recommandation 5 : Rester axé sur la participation

Comme nous l'avons mentionné plus haut, même s'il présente des avantages comparatifs significatifs pour le Codex, le Fonds fiduciaire est un très petit « acteur » de la coopération pour le développement. Le présent rapport recommande vivement au Fonds de rester axé sur les activités liées à la participation, même lorsqu'il s'intéresse aux résultats 2 et 3 et qu'il se lance dans des activités de renforcement des capacités. Les activités du Fonds à cet égard ont évolué au fil du temps et bénéficient du récent renforcement des capacités du Secrétariat. Le plan d'activité pour 2010 montre que le Fonds recherche effectivement des solutions pour atteindre les résultats 2 et 3. Il est important que ces efforts se poursuivent et que l'on tienne compte du fait que ce sont des activités qui nécessitent des moyens de la part du Secrétariat du Fonds. On pourrait par exemple définir un ensemble de critères relatifs à l'engagement dans des activités de renforcement des capacités qui pourraient compléter les activités potentielles énumérées dans le document de projet original. Ces critères pourraient porter sur les activités suivantes :

- Rester axé sur la participation, les PCC étant les principaux groupes cibles ou agissant comme des contreparties
- Produire des biens publics au bénéfice de tous les pays, par exemple en élaborant des supports de formation
- S'engager en premier lieu dans la constitution de réseaux et dans des activités interpays au niveau régional ou infrarégional, ou dans les activités qui nécessitent d'importantes interactions entre pays du Codex, comme les programmes de mentorat
- Au niveau des pays, se concentrer sur le financement d'amorçage ou financer des activités restreintes directement liées à la participation.

Le présent rapport ne s'est pas intéressé au résultat 3 en particulier, principalement parce qu'aucune activité n'a visé spécifiquement cet objectif par le passé. Cependant, les critères régissant ces activités ne sont en principe pas différents de ceux mis en place pour le résultat 2, même s'il peut y avoir des différences de fond. On pourrait par exemple réaliser une enquête sur les besoins et les activités potentielles en relation avec le résultat 3, conjointement avec la FAO et les collègues de l'OMS/FOS.

# Recommandation 6: Consolider la collaboration avec les acteurs les plus pertinents

Pour développer ses activités et atteindre les résultats 2 et 3, le Fonds fiduciaire doit travailler étroitement avec d'autres acteurs, et s'appuyer sur ses avantages comparatifs en relation avec la participation au Codex. Un renforcement des capacités lui confère davantage de possibilités pour mener les interactions nécessaires et, parfois longues, que cela entraîne. Le Secrétariat semble s'orienter dans cette direction, en approfondissant ses interactions avec la FAO, en réfléchissant à la manière d'atteindre le résultat 3 avec ses collègues de l'OMS/FOS et en commençant à renforcer ses liens avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Il convient d'étudier les différentes façons de consolider encore les liens avec la FAO de manière systématique. Il importe également que le Secrétariat du Fonds participe, à titre d'essai, au groupe de travail du FANDC, afin d'intensifier les liens entre les mécanismes, étant donné l'importance accrue qu'attache le Fonds aux résultats 2 et 3. Cela permettrait au Fonds d'être plus engagé dans l'aide liée aux SPS, les activités supposant le partage d'informations sur les bonnes pratiques de travail en réseau avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux qui participent au groupe de travail. Il est également préconisé que le Fonds fiduciaire entre en contact directement avec le BIRA, la SACAU et l'IICA en vue d'échanger des informations et d'identifier des préoccupations communes, ainsi que des domaines de coopération potentiels.

Outre ces recommandations, très peu de suggestions ont été faites pendant l'évaluation sur la manière dont le Fonds pourrait concrètement coordonner plus étroitement ses activités avec d'autres acteurs. Les donateurs en particulier ont l'habitude de mettre l'accent sur ce point, mais même s'ils soutiennent généralement nombre des acteurs concernés, ils ne peuvent proposer que peu de conseils sur la manière dont cette collaboration doit se dérouler. *In fine*, c'est à ceux qui se chargent de la gestion au jour le jour qu'il appartient de décider. Le présent rapport peut relayer le besoin de collaboration, et aussi expliquer que cela ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Une approche pragmatique engageant les acteurs les plus directement concernés est préférable. La coopération pour le développement compte tant d'activités et d'acteurs que, s'il voulait s'engager plus largement, voire se faire une idée de la situation, un petit acteur comme le Fonds fiduciaire aurait besoin d'énormément de moyens, pour un gain hypothétique.

# Recommandation 7: Renforcer le suivi et l'évaluation

Le chapitre 5 a repéré trois domaines que doivent cibler les efforts du Fonds fiduciaire en matière de suivi et d'évaluation, outre ceux qui sont déjà couverts. Il s'agit (1) de la qualité de la participation, (2) des activités au niveau des pays et (3) des changements généraux dans les systèmes de salubrité des aliments. Nous avons conclu que les rapports annuels et trimestriels décrivent bien les activités du Fonds et donnent des informations sur le nombre de bénéficiaires et sur la poursuite de la participation après l'affranchissement des pays. Les systèmes existants de collecte, d'analyse et de communication des données doivent être maintenus. Ils sont efficaces et efficients et répondent aux besoins de leur public cible. Voici nos propositions pour étoffer encore le système de suivi et d'évaluation :

# Approche globale

- Adopter une perspective à long terme sur l'évaluation. Le facteur temps est essentiel pour l'évaluation et, pour estimer l'impact en particulier, il est nécessaire de laisser passer du temps. Cet examen a répondu à certaines questions relatives à l'impact et il n'est pas nécessaire de revenir dessus au cours des prochaines années.
- Ne pas fragmenter les ressources. Au cours des deux dernières années, cinq études d'évaluation ont été réalisées. Si les moyens avaient été rassemblés pour réaliser une seule grande étude, on aurait pu adopter une approche plus complète, couvrir un plus grand nombre de pays et de manière plus détaillée. En outre, le coût total aurait probablement été inférieur.

Pendant les six prochaines années, le Fonds gagnera à ce que les efforts de suivi et d'évaluation soient moins nombreux et plus globaux.

- Maintenir un équilibre entre les informations quantitatives et qualitatives. La contribution du Fonds, quel que soit le contexte, est très faible et tout ce qui est qualifié de résultat dépend de nombreux autres facteurs. C'est une caractéristique des interventions complexes, et qui a des conséquences pour l'utilisation d'indicateurs dans le suivi et l'évaluation :
  - o Il faut davantage d'indicateurs pour évaluer les résultats que lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux relations linéaires ordinaires entre les activités et les résultats,
  - o Lorsque l'on les interprète, les indicateurs pointent souvent dans des directions différentes,
  - o Les indicateurs quantitatifs posent souvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses
  - o Il est donc nécessaire d'effectuer un suivi, d'analyser, de discuter et d'interpréter les indicateurs.
- Les indicateurs relatifs au Fonds sont des instruments d'une enquête largement qualitative, ou qui repose sur l'interprétation de nombreuses sources de données contradictoires. En termes d'allocation globale des ressources au sein du système de suivi et d'évaluation, l'ensemble des indicateurs peut représenter quelque 25 à 30 % du coût global, mais pas plus. Les indicateurs constituent le point de départ du suivi et de l'évaluation, les mesures des indicateurs ne répondent pas en tant que telles aux questions d'évaluation.
- Le Fonds fiduciaire entretient de bonnes relations avec les points de contact du Codex et avec les Commissions nationales. C'est un grand avantage pour la collecte des données à des fins de suivi et d'évaluation. On peut demander aux PCC et aux comités nationaux du Codex de présenter des rapports sur des traits fondamentaux des systèmes de salubrité des aliments, comme la nature des politiques nationales, les caractéristiques structurelles et de processus des comités nationaux, les liens pour la recherche et les activités de recherche, les réseaux régionaux, etc. Ces rapports doivent communiquer des descriptions factuelles, et non une évaluation des forces et faiblesses ou d'autres estimations évaluatives analogues. Le Fonds peut demander s'il y a eu des changements ces dernières années, mais pas poser des questions sur les effets de ces changements. Avec ce type d'enquête, la collecte des données d'évaluation n'est en effet valide et fiable que pour des informations descriptives bien définies. Une enquête auprès des PCC ne produirait pas d'informations valides si les répondants devaient évaluer le niveau de capacités, la pertinence des politiques, etc. Il ne serait pas possible de connaître leurs critères d'évaluation et, partant, de savoir quelles données sont agrégées par le système de suivi et d'évaluation.

### Priorité à court terme

- À court terme, le pan le plus important des informations d'évaluation à traiter concerne la qualité de la participation, pour plusieurs raisons :
  - o Ce point n'a pas été suffisamment abordé dans cet examen,
  - o Beaucoup d'idées reçues circulent à propos de la qualité de la participation, mais pas de connaissances de fond,
  - O La qualité de la participation est le deuxième objectif du Fonds et celui sur lequel nous préconisons d'insister à l'avenir. Il est donc essentiel d'acquérir une solide expérience pour déterminer les capacités qui doivent être développées et savoir si les interventions, comme la formation ou le mentorat, produisent les effets escomptés.
- Lorsque l'on évalue la qualité de la participation, il convient de suivre les trois étapes suivantes :
  - o Définir ce qu'est la qualité de la participation selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Les données quantitatives peuvent inclure la présence aux réunions, le

nombre d'interventions (en différentes catégories, comme les commentaires, les questions, les propositions...), la constitution de réseaux au cours des réunions, la présence régulière aux réunions, le degré d'interaction avec les autres pays et avec le Comité entre les réunions, etc. Les données qualitatives seraient plutôt des observations sur les compétences démontrées lors des réunions, par exemple des connaissances de fond, la capacité à présenter des questions critiques et des propositions constructives, la capacité à constituer des réseaux et à négocier, la faculté à comprendre le point de vue des autres et à formuler une analyse politique.

- O Définir la méthode de collecte des données, qui peut essentiellement faire appel à (1) une autoévaluation, (2) l'observation des minutes des réunions et (3) des interviews avec les membres des comités, tant ceux qui ont participé aux programmes de renforcement des capacités que les autres. Il est souhaitable de combiner plusieurs instruments de collecte de données.
- o Sélectionner un échantillon d'activités de renforcement des capacités à suivre, et les comités du Codex à étudier, et définir la période que l'étude doit couvrir.

# Priorité à long terme

• Le deuxième domaine sur lequel axer les activités est le suivi et l'évaluation en relation avec le troisième résultat : intégrer la recherche émanant des pays en développement au processus du Codex. Cette tâche peut commencer lorsque ces activités ont été développées et les meilleures méthodes d'évaluation des résultats peuvent être définies une fois que l'on sait ce qui doit être évalué. Il est probable que les grandes étapes soient analogues à celles définies plus haut. Les constats les plus valides et les plus fiables seront produits par l'évaluation qualitative reposant sur une évaluation externe et indépendante, et moins par l'auto-évaluation. Nous aimerions souligner que bien que la collecte de données par les enquêtes auprès des PCC et des comités nationaux n'a pas de conséquences budgétaires pour le Fonds, elle a tout de même un coût, et si l'on additionne le temps de travail de quelque 140 répondants, ce coût n'est pas anodin.

Cette évaluation doit produire des recommandations sur la poursuite ou l'interruption du projet après ses 12 années d'existence initialement prévues et, en particulier, déterminer les avantages et les risques que chaque option comporterait.

Même si les trois objectifs sont atteints, il est fort probable que de nombreux pays auront besoin de moyens financiers externes pour faire profiter les travaux du Codex des résultats de leurs recherches. Ils continueront à demander un renforcement des capacités afin de tirer pleinement parti de leur participation aux réunions du Codex. Il n'est pas difficile de deviner les nombreux arguments qui seront avancés en faveur d'une poursuite du projet sous une forme ou une autre, et le Codex Alimentarius aura certainement à traiter de questions importantes liées au développement.

Si le Fonds fiduciaire du Codex continue de fonctionner comme il l'a fait au cours des six premières années, c'est-à-dire comme un programme efficient et (jusqu'alors) efficace, complétant d'autres activités, et contribuant à l'élaboration de systèmes mondiaux pour la salubrité des aliments, il y aura de bonnes raisons de le reconduire au-delà de la période initiale de 12 ans. Les avantages propres du Fonds seront alors son solide système de reporting, ainsi que son bon usage des indicateurs mondiaux et des évaluations qualitatives dans ses décisions d'allocation des ressources et dans ses activités de suivi et d'évaluation. Même si cet examen a mis en lumière des domaines qui peuvent être améliorés, de nombreux aspects fonctionnent bien et nous suggérons et recommandons ici plutôt de s'appuyer sur les succès que de corriger les erreurs. Étant donné que l'essence de la gestion des performances est de récompenser la réussite, il serait naturel d'élargir et de développer encore un projet qui fonctionne.

En revanche, on aime également voir un projet aboutir. Si une tâche est bien menée, les cibles atteintes et les fonds budgétés utilisés avec efficience et efficacité, la logique voudrait que l'on mette un terme aux opérations. Trop de projets s'éternisent et risquent de perdre leur élan et leur finalité d'origine. Le Fonds fiduciaire repose sur un accord visant à remédier à un problème donné pendant une période de

12 ans. Lorsque l'on arrivera à l'échéance, on pourra considérer que les pays ont amplement eu l'opportunité de se familiariser avec les travaux des comités du Codex. Cela constituerait un bon exemple si le programme s'achevait sur cette conclusion.

Le terme de projet doit s'appliquer à des activités assorties d'une échéance et d'objectifs clairs. S'il faut poursuivre la coopération internationale dans le prolongement de ce projet, il n'est pas improbable que ces activités soient ciblées plutôt qu'universelles. À ce moment-là, il sera intéressant de mener une évaluation conjointe de toute l'aide multilatérale apportée dans le domaine de la salubrité et de la qualité des aliments, et si possible d'inclure également une bonne partie de l'aide bilatérale. Une telle évaluation doit aussi s'intéresser à la poursuite des activités et des structures et processus qui les soustendent, mais s'appuyer sur une étude complète et comparative des travaux conjoints de l'OMS, de la FAO et de l'OMC dans ce domaine. Au terme de ce programme, nous recommanderions donc une évaluation conjointe des activités des acteurs multilatéraux et bilatéraux du secteur. Une nouvelle évaluation d'une partie du système seulement ne constituerait pas, à ce moment-là, la meilleure manière de satisfaire aux besoins et aux perspectives de la poursuite de la coopération pour le développement dans ce domaine.





# EXAMEN INDÉPENDANT À MI-PARCOURS DU PROJET ET FONDS FAO/OMS POUR LE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION AU CODEX (FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX)

# TERMES DE RÉFÉRENCE

# I. Finalité et objectifs

Cet examen à mi-parcours a pour **objectif** d'évaluer les avancées du Fonds fiduciaire du Codex à ce jour et de formuler des recommandations réalistes, susceptibles d'être mises en œuvre sur toute la durée résiduelle du Fonds fiduciaire du Codex et au-delà.

# Les **objectifs** précis de cet examen sont les suivants :

- 1. Repérer les réussites et les faiblesses du Fonds fiduciaire pendant ses six premières années d'activités au regard de ses avancées en direction des principaux résultats attendus, en s'attachant tout spécialement à son impact sur le plan national et régional, et en tirer des enseignements.
- 2. Formuler des recommandations qui permettront d'affiner et d'ajuster les priorités des activités du Fonds fiduciaire pour la durée résiduelle du projet, afin que ce dernier puisse produire un impact substantiel.
- 3. Formuler des recommandations concernant la poursuite ou l'arrêt du projet au-delà de sa durée initiale de 12 ans, en présentant les avantages et les inconvénients des deux options.

# II. Contexte

Le projet FAO/OMS et Fonds pour le renforcement de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex, ou CTF) a été lancé en 2003 par les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS afin d'aider les pays en développement et les économies en transition à améliorer leur niveau de participation effective à la Commission du Codex Alimentarius. Il entend y parvenir en attribuant des ressources aux pays éligibles pour qu'ils puissent participer aux réunions du Codex et aux sessions de formation, et pour qu'ils puissent élaborer des données scientifiques et techniques dans la perspective du travail de normalisation du Codex.

Le Fonds est opérationnel depuis mars 2004, date à laquelle le seuil minimum de US \$500 000 de contributions a été atteint. Sur la période allant de mars 2004 à décembre 2008 (compris), le Fonds fiduciaire du Codex a apporté son soutien à 884 participants de 129 pays afin qu'ils puissent participer aux réunions, aux groupes spéciaux et aux groupes de travail du Codex. En décembre 2008, le Fonds avait reçu plus de US \$7,4 millions de la part de 14 États membres du Codex et de l'Union européenne, en qualité d'organisation membre du Codex.

Le Fonds fiduciaire du Codex est piloté par un Groupe consultatif FAO/OMS du Fonds fiduciaire composé de hauts responsables de la FAO et de membres du personnel de l'OMS, de représentants des bureaux régionaux et d'agents chargés d'apporter des conseils sur les questions juridiques et la mobilisation des ressources. La gestion du Fonds au jour le jour est confiée au Secrétariat du Fonds, composé d'un agent des services généraux (Secrétariat) à temps plein et d'un professionnel à temps partiel (50 %). Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex est accueilli dans les locaux du Département sur la Sécurité sanitaire des aliments et es zoonoses au siège de l'OMS, à Genève.

Deux évaluations indépendantes de l'impact et des performances du Fonds fiduciaire ont été menées en 2007 :

- Connor, R.J. (2007) *Initiatives to explore linkages between increased participation in Codex and enhanced international food trade opportunities.* Financé par le ministère britannique du développement international (DFID).
- Slorach, S. (2007) Enquiry Concerning the FAO/WHO Project and Trust Fund for Enhanced Participation in Codex. Financé par l'agence suédoise pour le développement international (Sida).

Ces évaluations ont examiné les performances et l'impact du Fonds fiduciaire au regard des objectifs et des résultats escomptés de ce fonds, tels que décrits dans le Document de projet instaurant ce fonds (pour une synthèse des objectifs et des résultats extraits de ce Document de projet, voir l'annexe <sup>20</sup>). Ces deux évaluations ont conclu que le Fonds fiduciaire avait réussi à permettre aux pays en développement de participer aux activités de normalisation mondiale dans le domaine de l'alimentation (résultat 1), mais que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour renforcer la participation globale au Codex (résultat 2) et pour améliorer la participation scientifique/technique au Codex (résultat 3). Ces deux rapports recommandent également d'élaborer un système de suivi et d'évaluation. En réaction aux conclusions de ces évaluations, un processus de planification stratégique a été exécuté en 2008 et un plan d'action stratégique (2008-2009) a été rédigé afin de guider le travail du Fonds fiduciaire du Codex.

Le Fonds fiduciaire en est actuellement à sa sixième année d'activité, c'est-à-dire à la moitié de sa durée prévue. Comme le précise le Plan stratégique 2008-2013 pour la Commission du Codex Alimentarius, il convient de procéder à une évaluation à mi-parcours des avancées et de la durabilité de ce Fonds. Conformément aux bonnes pratiques établies pour l'évaluation, cet examen à mi-parcours sera réalisé par un évaluateur/une équipe d'évaluation externe indépendant(e).

Il est prévu que les résultats et les recommandations de cet examen à mi-parcours soient présentés aux pays membres du Codex lors de la 33<sup>e</sup> Session de la Commission du Codex Alimentarius. Le rapport d'évaluation final sera publié sur le site Web du Fonds fiduciaire du Codex et diffusé largement aux réseaux concernés par voie électronique. Les recommandations convenues seront incorporées dans un plan d'action pour 2010-2012 afin d'être mises en œuvre par le Fonds fiduciaire du Codex et les groupes de parties prenantes.

#### III. Critères d'évaluation

Les performances doivent être mesurées au regard des objectifs et des résultats escomptés du Fonds fiduciaire tels que décrits dans le Document de projet du Fonds fiduciaire du Codex et l'Annexe 1. Le

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> L'intégralité du document de projet en anglais, en français et en espagnol, ainsi que le résumé des objectifs dans toutes les langues, sont disponibles à l'adresse http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/index1.html

Fonds fiduciaire a pour principal objectif d'aider les pays en développement et les économies en transition à améliorer leur niveau de participation effective à l'élaboration de normes mondiales sur la salubrité et la qualité des aliments par la Commission du Codex Alimentarius.

Les résultats escomptés du Fonds fiduciaire du Codex sont les suivants :

- 1. Étendre la participation. Le nombre de pays envoyant systématiquement des délégations aux réunions de la CCA et de ses comités/groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui intéressent en priorité ces pays aura augmenté.
- 2. Consolider la participation globale au Codex. Le nombre de pays qui élaborent et présentent systématiquement des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté de même que leur participation aux comités/groupes spéciaux du Codex.
- 3. Développer la participation scientifique/technique. Le nombre de pays fournissant activement des avis scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté.

Conformément aux *Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement* <sup>21</sup>, cette évaluation à mi-parcours doit répondre aux grandes questions suivantes :

# a) Pertinence et adéquation stratégique

- En tenant compte des changements dans l'environnement externe dans lequel opère le projet, dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils encore valides ?
- Les activités et les résultats du projet sont-ils conformes au but global et à l'accomplissement de ses objectifs ?
- Les activités et les résultats du projet préparent-ils aux impacts et aux effets attendus ?
- Quelle est la valeur ajoutée continue du Fonds fiduciaire pour le renforcement d'une participation efficace au Codex ?
- Dans quelle mesure le Fonds fiduciaire complète-t-il les projets et programmes de la FAO et de l'OMS, ou les autres initiatives visant à renforcer la capacité de participation au Codex ?

# b) Avancées et efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints/sont-ils en passe d'être atteints ?
- Quels étaient les facteurs principaux influencant l'atteinte ou non des objectifs ?
- Quels obstacles à une participation efficace au Codex ont-ils été mis en évidence ?
- Quelles avancées le projet a-t-il réalisées jusqu'ici dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Fonds fiduciaire dans le cadre de la suite à donner aux recommandations formulées dans les deux évaluations menées sur le Fonds fiduciaire du Codex en 2007 ?

# c) Efficience

- Les activités sont-elles efficaces par rapport aux coûts ?
- Est-ce que des objectifs ont été atteints dans les délais impartis ?
- Est-ce que le projet a été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport aux solutions alternatives?

# d) Impact

• Que s'est-il produit du fait du projet ?

• Quel est l'impact au niveau du pays/des régions ?

<sup>21</sup> Les principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement, OCDE (1991) disponible à l'adresse http://www.oecd.org/document/22/0,2340,en\_2649\_34435\_2086550\_1\_1\_1\_1\_0,0.html

• Peut-on observer des changements dans l'infrastructure du Codex ou dans les systèmes consacrés à la salubrité de l'alimentation au sein des pays bénéficiaires et qui peuvent être rattachés aux activités du projet ?

• Les indicateurs actuellement utilisés/proposés par le projet pour mesurer les performances et l'impact sont-ils pertinents et adaptés, spécifiques, mesurables, réalisables et définis dans le temps (SMART) ?

### e) Durabilité

- Dans quelle mesure les bienfaits d'un projet se poursuivent-ils après le retrait du donateur ?
- Quels sont les facteurs principaux influençant l'atteinte ou non de la soutenabilité du projet ?

### f) Gestion du projet

Afin de cerner les éléments spécifiques aux activités du Fonds fiduciaire, à l'allocation et à la mobilisation des ressources, et de mettre en évidence les enseignements, l'évaluateur doit prêter attention à la gestion du Fonds fiduciaire :

- La structure et la dotation en personnel actuels du Secrétariat du Fonds fiduciaire sont-elles optimales pour atteindre les résultats escomptés ?
- Existe-t-il des échanges adéquats entre le Secrétariat du CTF, la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex Alimentarius pour permettre un partage de l'information technique, administrative et politique, ainsi qu'un soutien ?
- Les critères utilisés pour la classification des pays en groupes sont-ils valides pour la participation au Codex, et permettent-ils de faire preuve de neutralité et d'équité dans l'allocation des ressources ?
- Les allocations de ressources financières sont-elles décidées et délivrées aux bénéficiaires de manière neutre, transparente et efficiente ?
- Avec quelle efficacité le Fonds fiduciaire réussit-il à obtenir des ressources auprès des donateurs?
- Est-il possible que des contributions financières suffisantes puissent être mobilisées pour la durée résiduelle du projet ?

### g) Recommandations

- Comment le Fonds fiduciaire doit-il affiner ou ajuster ses priorités pour la durée résiduelle du Projet afin de réaliser les objectifs et les résultats avec un bon rapport coût/efficacité ?
- Quelles actions correctives pourraient-elles être engagées pour lever les obstacles à une participation efficace au Codex ?
- Quel autre soutien le Fonds fiduciaire peut-il apporter au niveau national et régional pour susciter une participation durable et efficace des pays en développement au Codex ?
- Comment améliorer le suivi des performances du Fonds fiduciaire, et en particulier mesurer l'impact au niveau des pays ?
- Le projet doit-il être prolongé, et si oui, dans quel cadre?

### IV. Étendue et méthodologie

L'examen va porter sur les activités du Fonds fiduciaire depuis qu'il est devenu opérationnel, en mars 2004. Il s'attachera aux résultats et à l'impact du Fonds sur les pays éligibles, sur le plan quantitatif et qualitatif. Cette évaluation du Fonds fiduciaire doit prendre en considération le contexte plus large dans lequel le fonds opère, en particulier les projets et programmes de la FAO et de l'OMS, ou les autres initiatives visant à renforcer la capacité de participation au Codex.

Cet examen passera par la collecte d'informations, d'opinions et de données auprès de diverses sources :

- 1. Étude sur dossier de la documentation existante sur le Fonds fiduciaire du Codex et de toutes les autres sources de données pertinentes, dont :
  - o Documents de projet
  - o Rapport annuels et rapports d'avancement
  - o Rapports financiers et états financiers audités
  - o Évaluations indépendantes du Fonds fiduciaire du Codex
  - Documents de planification stratégique
  - o Rapports de pays et analyses des rapports de pays
  - Matériel de formation destiné à renforcer la participation au Codex et rapports de formation
  - Autres publications et travaux de recherche pertinents
- 2. Collecte d'informations et de données auprès du personnel compétent de l'OMS, de la FAO, du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex et de la Commission du Codex Alimentarius :
  - o Interviews sur place du personnel du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex et de l'OMS à Genève et du personnel de la FAO et du Secrétariat du Codex à Rome
  - O Questionnaire d'enquête soumis par écrit ou en ligne à un échantillon de membres du personnel de la FAO et de l'OMS au niveau régional et national et s'occupant du Fonds fiduciaire
- 3. Collecte de données auprès des pays bénéficiaires, des pays éligibles qui ne sont pas bénéficiaires et des pays qui se sont « affranchis » de l'aide du CTF, par l'une ou plusieurs des méthodes suivantes :
  - o Interviews téléphoniques des représentants des pays
  - Questionnaire d'enquête auprès d'un échantillon de points de contact du Codex
  - o Groupes de discussion et réunions individuelles avec des délégués de pays (organisées pendant les réunions du Codex)
  - Visites sur le terrain dans un échantillon représentatif de pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire du Codex
- 4. Interviews téléphoniques ou en face à face avec des donateurs contribuant au Fonds et des non-donateurs.
- 5. Interviews téléphoniques, électroniques ou en face à face avec : 1) les pays remplissant actuellement les fonctions de coordonnateur régional ; 2) les pays accueillant actuellement des comités du Codex.
- 6. Discussions avec des consultants ayant participé aux évaluations antérieures du Fonds fiduciaire du Codex.

L'évaluateur externe est tenu de fonder toutes ses conclusions sur des preuves solides conjuguant des approches quantitatives et qualitatives. L'évaluateur devra proposer un programme de réunions et d'interviews, une méthodologie et des instruments de collecte de données, un calendrier et des jalons pour l'avancement, qui devront être étudiés par le Groupe consultatif du Fonds fiduciaire.

### V. Administration, prestations et calendrier

Le Groupe consultatif du Fonds fiduciaire sélectionnera l'évaluateur/l'équipe d'évaluation parmi les dossiers de réponse à un « appel à manifestation d'intérêt » qui sera diffusé largement, par toutes les voies utiles. L'évaluateur/l'équipe d'évaluation rendra compte au Groupe consultatif du Fonds fiduciaire.

Un panel consultatif des parties prenantes facilitera l'accès de l'évaluateur/l'équipe d'évaluation aux représentants de chaque grand groupe de parties prenantes, ce qui enrichira l'élaboration et la mise en œuvre de l'examen des perspectives et opinions de ces différents groupes. Il est prévu que ce panel communique par voie électronique avec l'évaluateur/l'équipe d'évaluation pour lui faire part de ses commentaires sur la méthodologie et les différents instruments proposés pour l'évaluation, et qu'il serve de source d'information et de conseil, suivant les besoins de l'évaluateur/l'équipe d'évaluation.

### Les **prestations** escomptées sont les suivantes :

- 1. Plan de travail et calendrier détaillés qui précisent la méthodologie proposée dans les Termes de référence.
- 2. Projet de rapport mentionnant les constats/conclusions préliminaires.
- 3. Rapport final de 50-60 pages rédigé en anglais, contenant un résumé d'orientation de 1-2 pages.
- 4. Présentation des conclusions et des recommandations lors de la 64<sup>e</sup> Session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et de la 33<sup>e</sup> Session de la Commission du Codex Alimentarius, qui se tiendront à Genève entre le 29 juin et le 9 juillet 2010.

### Calendrier prévisionnel de l'examen :

- 29 juin 4 juillet 2009 : Présentation de la proposition pour l'examen à mi-parcours lors de la 32<sup>e</sup> Commission du Codex Alimentarius, pour discussion.
- 30 juillet 19 octobre 2009 : Diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt, finalisation des Termes de référence.
- 30 octobre 2009 : Sélection de l'évaluateur/l'équipe d'évaluation.
- 2 novembre 2009 : Début de la mission.
- Novembre 2009 mars 2010 : Visites à Rome et à Genève. Groupe de discussion lors des réunions des comités du Codex. Visites dans les pays. Administration des instruments de collecte des données.
- 15 mars 2010 : Présentation d'un premier projet de rapport au Groupe consultatif du Fonds fiduciaire, pour commentaires.
- 30 avril 2010 : Présentation du rapport final.
- 29 juin 2 juillet 2010 : Présentation et discussion du rapport final lors de la 64<sup>e</sup> Session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.
- 5 9 juillet 2010 : Présentation, discussion et adoption de l'examen et de ses recommandations lors de la 33<sup>e</sup> Session de la Commission du Codex Alimentarius.

\*\*\*

# Appendice : Résumé des objectifs et des résultats escomptés du Fonds fiduciaire du Codex (extraits du Document de projet)

### **Objectif premier:**

L'objectif premier est d'aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à accroître leur niveau de participation à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de salubrité des aliments par la Commission du Codex Alimentarius Commission (CCA).

### Objectif immédiat 1

On aidera les pays membres de la CCA qui ne sont pas en mesure de participer efficacement à ses travaux ni à ceux de ses comités et groupes spéciaux en raison du manque de fonds publics pour financer une participation continue à ces travaux, à mettre sur pied un programme de participation aux réunions de la Commission et aux travaux de ses comités et groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui les intéressent en priorité.

### Objectif immédiat 2

On donnera les moyens aux pays membres de la CCA qui n'ont pas encore élaboré et présenté de façon systématique des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes du Codex à préparer efficacement les travaux des comités portant sur des questions sanitaires et économiques qui les intéressent en priorité et à y participer.

### Objectif immédiat 3

On aidera les pays membres de la CCA qui ne participent toujours pas activement à la fourniture de données scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes à mettre sur pied un programme de participation scientifique/technique aux travaux des comités portant sur des questions sanitaires et économiques qui les intéressent en priorité.

### Résultat I – Étendre la participation au Codex

Le nombre de pays envoyant systématiquement des délégations aux réunions de la CCA et de ses comités/groupes spéciaux portant sur des questions sanitaires et économiques qui intéressent en priorité ces pays aura augmenté.

### Résultat II – Consolider la participation globale au Codex

Le nombre de pays qui élaborent et présentent systématiquement des considérations nationales dans le cadre du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté de même que leur participation aux comités/groupes spéciaux du Codex.

### Résultat III – Développer la participation scientifique/technique au Codex

Le nombre de pays fournissant activement des avis scientifiques/techniques à l'appui du processus de fixation des normes du Codex aura augmenté.

## Appendice 2. Liste des personnes interviewées

Nom	Fonction/Organisation	Pays
Présidents de comités et		
coordonnateurs régionaux		
Prof. Dr. Xiongwu QIAO	Président du CCPR	Chine (communication par courrier électronique)
Sanjay Dave	Vice-président du CCEXEC	Inde
Michel Thibier	Président du CCGP	France
Dr Karen L. Hulebak	Présidente du CCEXEC et de la CCA	États-Unis
Ingrid Maciel Pedrote	Présidente du CCFFV et Coordonnatrice pour l'Amérique latine	Mexique
Dr Viliami Toalei Manu	Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	Tonga
Prof. Krzysztof Kwiatek	Coordonnateur pour l'Europe	Pologne
Représentants des donateurs		
Allan McCarville	Santé Canada	Canada
Bertrand Gagnon	Agence canadienne d'inspection des aliments	Canada
Sofie H. Flensborg	Mission permanente du Danemark à Genève	Danemark
Jérôme Lepeintre	Commission européenne	
	Direction générale de la santé et des consommateurs	
Sebastian Hielm	Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie	Finlande
Saskia de Smidt	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas
Kerstin Jansson	Ministère de l'Agriculture	Suède
Carmina Ionescu	Administration nationale de l'alimentation	Suède
Erik Ringborg	Agence suédoise pour le développement international (Sida)	Suède
Louise Horner	DFID	Royaume-Uni
Karen Stuck	Ministère de l'Agriculture	États-Unis
Dr. H. Michael Wehr	U.S. Food and Drug Administration (Administration des États-Unis pour l'alimentation et les produits pharmaceutiques)	États-Unis
Camille Brewer	U.S. Food and Drug Administration (Administration des États-Unis pour l'alimentation et les produits pharmaceutiques)	États-Unis
Richard Capwell	Ministère de l'Agriculture	États-Unis
Renee Hancher	Ministère du Commerce	États-Unis
Personne non identifiée	Ministère de l'Agriculture, de la Foresterie et des Pêcheries	Japon (communication par courrier électronique)
Personne non identifiée	Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales	Japon (communication par courrier électronique)
Raj Rajasekar	New Zealand Food Safety Authority (Agence néo-zélandaise de sécurité sanitaire des aliments)	Nouvelle-Zélande (communication par courrier électronique)
Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex et parties prenantes au Fonds		
Catherine Mulholland	Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex	Suisse
Noha Yunis	Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex	Suisse

Nom	Fonction/Organisation	Pays
Jørgen Schlundt	OMS	Suisse
James Pfizer	OMS	Suisse
Ezzeddine Boutrif	Directeur de la division Nutrition et protection des consommateurs, FAO	Italie
Maria de Lourdes Costarrica	Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires, FAO	Italie
Hilde Kruse	Bureau de l'OMS pour l'Europe	Italie
Selma Doyran	Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius	Italie
Mary Kenny	Nutrition Officer, Groupe d'assistance technique, division Nutrition et protection des consommateurs, FAO	Italie
Renata Clarke	Nutrition Officer, Groupe d'assistance technique, division Nutrition et protection des consommateurs, FAO	Italie
Catherine Bessy	Nutrition Officer, Groupe d'assistance technique, division Nutrition et protection des consommateurs, FAO	Italie
Stuart Slorach	Consultant	Suède
Melvin Spreij	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)	Suisse
Marlynne Hopper	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)	Suisse
Visites de pays		
Gabriela Catalani	Point de contact du Codex	Argentine
Maria Luz Martinez	Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Argentine
Celso Rodriguez	Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/OMS	Argentine
Lucia Jorge	Sous-secrétariat à la protection des consommateurs	Argentine
Nicolas Winter	Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	Argentine
Martin Minassian	Groupe de travail sur la résistance antimicrobienne	Argentine
Eduardo Echaniz	Bureau national de contrôle de l'agroalimentaire, SENASA (Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria)	Argentine
Ricardo Maggi	Bureau national de contrôle de l'agroalimentaire, SENASA (Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria)	Argentine
Martin Pablo Arroba	Bureau national de contrôle de l'agroalimentaire, SENASA (Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria)	Argentine
Mariana Pitchel	Administration nationale des laboratoires et instituts de santé, ANLIS (Administracion Nacional de Laboratorios e Institutos de Salud,	Argentine
Susana Fattori	Comité argentin sur le lait et les produits laitiers	Argentine
Lorenzo Basso	Président de la Commission nationale du Codex	Argentine
Roxana Blasetti	Directrice des relations internationales dans	Argentine

Nom	Fonction/Organisation	Pays
	l'agroalimentaire	
Pablo Moron	Coordonnateur des normes alimentaires,	Argentine
Tuolo Mololi	ministère de l'Agriculture	Augentine
Mariana Pichel	Instituto Malbran	Argentine
Juan Stupka	Instituto Malbran	Argentine
Marcelo Galas	Instituto Malbran	Argentine
Marcello di Pare	DIREM (Dirección de Negociaciones	Argentine
17.00.00 0.17.00	Económicas Multilaterales, Direction des	1 11 8 - 11 11 11
	négociations économiques multilatérales)	
Gustavo Infante	Ministère des Relations extérieures	Argentine
Pablo Renzulli	Centro de Investigacion e Desarrollo (Centre	Argentine
	d'études sur le développement)	
Roberto Urrere	SanCor Cooperativa	Argentine
Oscar Solis	Sous-secrétaire, ministère de l'Agriculture	Argentine
Gerardo Petri	Sous-secrétaire, ministère de l'Agriculture	Argentine
Iren Melkonyan	Ministère de l'Agriculture	Arménie
Arthur Varjapetyan	Ministère de l'Agriculture	Arménie
Samvel Avetisyan	Premier vice-ministre de l'Agriculture	Arménie
Abgar Yeghoyan	Protection des droits des consommateurs	Arménie
A. Baghdasaryan et ses collègues	Institut national de normalisation	Arménie
Margarita Babayan	Ministère de la Santé	Arménie
Beatriz Guttierez	Point de contact du Codex	Bolivie
Carolla Zeballos	Directrice, sous-comité de l'étiquetage	Bolivie
José Endaisa	Sous-comité des inspections	Bolivie
Renato Pucci	Sous-comité des inspections	Bolivie
Carmen Maria del Adela	Directrice, sous-comité des régimes spéciaux	Bolivie
Catalina Fuentes	Sous-comité des régimes spéciaux	Bolivie
Katherine Rodrigues	Directrice, sous-comité de l'hygiène	Bolivie
Reynaldo Flores	Sous-comité de l'hygiène	Bolivie
Elisa Panades	Directrice, Bureau de la FAO	Bolivie
Christian Darras	Directeur, Bureau de l'OMS	Bolivie
Fidel Villegas	OMS	Bolivie
Esperanza Guillen	Ministère de la Santé	Bolivie
Luis Chavez	Sous-comité des produits laitiers	Bolivie
Sheila Coca	Directrice, sous-comité des produits laitiers	Bolivie
Jose Endara	Chambre de commerce	Bolivie
Silvia Coca	Ministère du Développement rural	Bolivie
Marco Iriarte	Ministère du Développement rural	Bolivie
Fidel Villeags	OPS/OMS	Bolivie
Augusto Estivariz	Chambre de commerce	Bolivie
Jose Endara Mollinedo	Département du commerce extérieur	Bolivie
Genevieve Baah	Ghana Standards Board (Bureau de	Ghana
John Oppong – Otoo Paul Osei-Fosu	normalisation du Ghana)	
Kojo Eshun		
Genevieve Baah		
Lyshech Adelota		
Prudence Asamoah Bonti		
Prof. Dr. George S. Ayernor	Université du Ghana	Ghana
Prof. S. Sefa-Dedeh	Coordonnateur, CCAFRICA	Ghana
Sharon Affrifah	Nestlé Central & West Africa Ltd.	Ghana
John Odame Darkwali	Food and Drugs Board (Office ghanéen de	Ghana
	l'alimentation et des produits	
	pharmaceutiques)	
J.G.A. Amah	Retraité – GHS (Ghana Health Service,	Ghana
	Service de santé du Ghana)	

Nom	Fonction/Organisation	Pays
Dr. F. Kunadu-Ampratwam	Division des services vétérinaires, ministère	Ghana
•	de l'Alimentation et de l'Agriculture	
Rosetta Annan	Président retraité, ministère de l'Alimentation	Ghana
	et de l'Agriculture	
Daniel Degbotse	Ministère de la Santé	Ghana
Robert A.K. Nketia	Association of Ghana Industries (Groupement	Ghana
Dr. P.N .T. Johnson	des industries du Ghana) Food Research Institute (CSIR) (Institut	Ghana
DI. I .IV . I . JOHNSON	ghanéen de recherche sur l'alimentation)	Gilalia
Fr. F.D. Tay	Consumers Association of Ghana (Association	Ghana
Š	des consommateurs du Ghana)	
Dr. Daniel Kertesz	Représentant du Ghana à l'OMS	Ghana
Akosua Kwakye	OMS Ghana	Ghana
Erniningsin Haryadi	Agence nationale de normalisation	Indonésie
Kukuh S. Achamad		
Amir Partowiyatmo Singgih Harjanto Enninirysil		
Sri Sulashi	Ministère de l'Agriculture	Indonésie
Tetty H. Sihombing	Agence nationale de l'alimentation et du	Indonésie
- out	contrôle des aliments	
Andreas Anligerah	Ministère du Commerce	Indonésie
Bfdrik Munr	Ministère de l'Industrie	Indonésie
Aslam Hasan	Ministère de l'Industrie, direction de	Indonésie
T	l'industrie du tabac	T 1 7 '
Triosco Purnawarman	Faculté de médecine vétérinaire, Bogor	Indonésie
Noviana Kus Yuniati	Agriculture University Ministère du Commerce	Indonésie
Ati Widya Perana (Me)	Agence nationale de l'alimentation et du	Indonésie
Titi Widya Ferana (We)	contrôle des aliments	indonesie
Dr. Sunarya	Spring Institute	Indonésie
Rachmi Untors, MD, MPH	Ministère de la Santé	Indonésie
Th. Istihastuti Pr.	Ministère des Affaires maritimes et des	Indonésie
	Pêcheries	
Yasee M. Khayyat Mahmoud Al-Zu'bi	Institut jordanien des normes et de la	Jordanie
Shifa Halah	métrologie	
Nessma Shannak		
Mohammad Al-Khraisha	Administration jordanienne pour les aliments	Jordanie
	et les produits pharmaceutiques	
Ghazi Klaibi	Administration jordanienne pour les aliments	Jordanie
41.11D # 1.771	et les produits pharmaceutiques	T 1 '
Abdel Fattah Kilani	Société nationale de protection des consommateurs	Jordanie
Fred E. Sikwese	Malawi Bureau of Standards (Bureau de	Malawi
Treat. Sixwese	normalisation du Malawi)	141414441
Limbikani Matumba	Département des services de recherche	Malawi
	agricole	
Derby Makwelero	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Malawi
Magret Sauzande	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Malawi
Dr. Bernard Chimera	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité	Malawi
Humphrey Mesuku	alimentaire Ministère de la Santé	Malawi
Humphrey Masuku Dr. Konate Youssouf	Agence nationale de la sécurité sanitaire des	Mali
Camara A. Mahamoud A.	aliments	141011
Sako Mahamadou		
Adama Sangale		
Pr. Boubacdr Cisse		Mali

Nom	Fonction/Organisation	Pays
Maiga Abdoulaye Farka	Direction nationale des industries du Mali,	Mali
	division de la normalisation	
Siaka Diallo	Division de promotion de la qualité	Mali
Traore Malimatou Koni	Chef du service de contrôle qualité, Laboratoire central	Mali
Fana Cantibaly	Secrétariat permanent du CNAM (Centre national d'appui à la lutte contre la maladie)	Mali
Dorit Nitzan Kaluski	Bureau de pays de l'OMS	Serbie
Svetlana Mijatovic	Ministre adjoint, ministère de la Santé	Serbie
Branislav Raketic	Ministère de l'Agriculture, de la Foresterie et	Serbie
Snezana Savcic-Petric	de la Gestion de l'eau Ministère de l'Agriculture, de la Foresterie et	Serbie
	de la Gestion de l'eau	
Prof. Sava Buncic	Faculté des sciences de l'agriculture, université de Novi Sad	Serbie
Prof. Ivan Stankovic	Faculté de pharmacie, université de Belgrade	Serbie
Srdjan Stefanovic	Institut de l'hygiène et de la technologie de la viande	Serbie
Dr Somthavy Changvisommid Dr Sivong Sengaloundeth Vienghxay Vansilalom Dr Sivilay Naphayvong Dr Thattheva Saphangthong Chansay Nengsong	Ministère de la Santé	Laos
Khamphui Louanglath	Ministère de l'Agriculture	Laos
Francette Dusan	OMS	Laos
Dr Bounlonh Ketsouvannasane	OMS	Laos
Dr Dong Il Ann	OMS	Laos
Jaakko Korpella	FAO	Laos
Rada Tankosic Nada Bursac Nada Andrić Slobodanka Tolic Ljubica Petrovic Ivan Krstic	Institut de normalisation	Serbie
Nadhif Mabrouk	Ministère de la Santé	Tunisie
H'mad Zakaria	Ministère de l'Industrie	Tunisie
Mohamed Aouin	Directeur de la qualité, ministère du Commerce	Tunisie
Said Abdelfattah	Sous-directeur à l'agriculture et aux ressources hydrauliques	Tunisie
Dr. Ibrahim M. Abdelrahim	OMS	Tunisie
Mohamed Chokri Rejeb	Directeur général du CTAA (Centre technique de l'agro-alimentaire)	Tunisie
Mohamed Ajroud	FAO	Tunisie
Melika Hermassi	Point de contact du Codex	Tunisie
Dr. Claude John Shara Mosha	Tanzania Bureau of Standards (Bureau tanzanien de normalisation)	Tanzanie
Mwanaidi R. Mlolwa	Ministère du Développement de l'élevage et des pêcheries	Tanzanie
Dr. Martin E. Kimanya	Tanzania Food and Drugs Authority (Autorité tanzanienne de l'alimentation et des produits pharmaceutique)	Tanzanie
Raymond Wigenge	Tanzania Food and Drugs Authority (Autorité tanzanienne de l'alimentation et des produits pharmaceutique)	Tanzanie

Nom	Fonction/Organisation	Pays
Mary H. Lutkamu	Ministère de l'Agriculture	Tanzanie
Dr. Kaoneka	Tropical Pesticides Research Institute (TPRI) (Institut de recherche tropicale sur les pesticides)	Tanzanie
Linus C. Gedi	Small Industries Development Organization (Organisation pour le développement de la petite industrie)	Tanzanie
Dr. Rufaro Chatora	Représentant de l'OMS	Tanzanie
Louise L. Setshwaelo	Représentante de la FAO	Tanzanie

### Appendice 3. Documents utilisés pour l'évaluation

### Documents de référence

Connor, R.J. Initiative to explore linkages between increased participation in Codex and enhanced international food trade opportunities. 2007.

Dimechkie, K. Country Report Assessment 2007-08. 2009.

FAO/OMS. Cadre FAO/OMS pour la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition. 2007.

IEG (International Evaluation Group). Sourcebook for Evaluating Global and Regional Partnership Programs. 2007.

Joint Committee on Standards. The Program Evaluation Standards. Sage Publications, Londres. 1994.

Kobelt, E. *Participation at Codex Meetings since the Introduction of the Codex trust Fund.* Rapport d'étudiant non publié. 2006.

Krell, K. Survey of national policy and activities related to food safety in countries eligible for the Codex Trust Fund. 2006.

Molund, S. et G. Schil. *Looking Back, Moving Forward. Sida Evaluation Manual.* Sida, Stockholm. 2004.

OMS et FAO. Projet et Fonds FAO/OMS visant à renforcer la participation au Codex. 2003.

OMS et FAO, Comprendre le Codex Alimentarius, 3<sup>e</sup> édition. 2006.

Projet et Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex. Rapports de situation, rapports annuels et autres documents de projet.

Slorach, S.A. Enquiry concerning the FAO/WHO Project and Trust Fund for Enhanced Participation in Codex ("Codex Trust Fund"). 2007.

Traill, W.B et al. Evaluation of the Codex Alimentarius and other FAO and WHO Food Standards Work. 2002.

#### Documents du Secrétariat du CTF

Brief on how the recommendations in the Connor and Slorach reports are being followed up by the Codex Trust Fund.

Country reports Assessment 2005-2007. Dr Celine Gossner. 2008.

Draft Action Plan 2010.

*Draft Liquidity Forecast for 2010/2011.* 

Enquiry concerning the WHO/FAO Project and Trust Fund for enhanced participation in Codex. Stuart A. Slorach. Enquête financée par la Sida, 12 octobre 2007.

FAO/OMS Cooperative Programme. Multi-donor Project, Project Document. 17 juin 2003.

First Biennal Review. 2006.

Initiative to explore linkages between increased participation in Codex and enhanced international food trade opportunities. Robert J. Connor, juin 2007. Rapport financé par le DFID, Royaume-Uni.

Note for the record (draft). Événement parallèle à la réunion du Fonds fiduciaire du Codex. Aspects relatifs aux examens et au suivi, FAO, Rome, 3 juillet 2009.

Note for the record (draft). Réunion des pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire du Codex. FAO, Rome, 2 juillet 2009.

Note for the record (draft). Réunion des pays donateurs du Fonds fiduciaire du Codex. FAO, Rome, 30 juin 2009.

Planning for Success: Codex Trust Fund strategic planning meeting. FAO, Rome 2007.

Proposed Key Indicators for Project Monitoring.

Rapport annuel 2006. Commission du Codex Alimentarius, Trentième session, 2-7 juillet 2007, ALINORM.

Rapport annuel 2007 et Dixième rapport de situation. Commission du Codex Alimentarius, Tente-unième session, 30 juin-4 juillet 2008, ALINORM.

Rapport annuel 2008 et Onzième rapport de situation. Commission du Codex Alimentarius, Trente-deuxième session, 29 juin-4 juillet 2009, ALINORM.

Rapport de la trente-deuxième session. Commission du Codex Alimentarius, 29 juin-4 juillet 2009, et Rapport de la soixante-deuxième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Codex, 23-26 juin 2009.

Summary table of requests for activities other than participation at meetings 2010 applications.

Survey of national policy and activities related to food safety in countries eligible for the Codex Trust Fund. Enquête menée par le Dr Karola Krell sous la supervision du Dr Jörgen Schlundt, Directeur, Département de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses, OMS, Genève, Suisse, 27 juin 2006.

### Appendice 4. Instruments de collecte des données

### **Guide pour les interviews – Participants bénéficiaires**

1. Informations personnelles : Quels sont votre fonction et votre poste, dans quelle institution travaillez-vous et quelles études avez-vous faites ?

- 2. De quelle manière avez-vous travaillé avec le Codex dans le passé ? Comment ce travail a-t-il évolué au fil des années ? Quels ont été les principaux changements ?
- 3. À quels comités du Codex avez-vous participé ? Combien de fois pour chaque comité ?
- 4. Quelle est votre expérience de cette participation aux réunions des comités ?
- 5. Pensez-vous que vous avez apporté/vous apportez une participation efficace aux travaux du comité ?
- 6. En tant qu'individu, en quoi la participation au comité vous est-elle bénéfique ?
- 7. Comment vous prépariez-vous pour les réunions du Codex ?
- 8. Quelles sont les actions précises que vous avez engagées/que vous n'avez pas été en mesure d'engager de retour de réunion ?
- 9. Quels sont les changements concrets qui sont intervenus au niveau national grâce à votre participation aux réunions du Codex ?
- 10. Avez-vous observé des obstacles au changement dans votre travail avec le Codex ?
- 11. Avez-vous observé des facteurs facilitant le changement dans votre travail avec le Codex?
- 12. Avez-vous reçu une formation sur le Codex ou des sujets connexes ? Si oui, en quoi a-t-elle été bénéfique ? Quelles actions, le cas échéant, avez-vous engagées à la suite de cette formation ? Quelle formation supplémentaire serait nécessaire pour une participation efficace au Codex ?
- 13. Comment serait-il possible de rendre votre participation aux réunions du Codex plus efficace ?
- 14. Quelles sont vos impressions concernant les aspects administratifs du Fonds fiduciaire du Codex sur les points suivants :
- Dépôt d'une demande auprès du Fonds fiduciaire du Codex ?
- Processus de sélection pour le financement ?
- Attribution de tickets et d'indemnités journalières par le Fonds fiduciaire du Codex ?
- Compte rendu au Fonds fiduciaire du Codex ?
- 15. Avez-vous rencontré d'autres difficultés administratives lors de votre participation aux réunions du Codex ?
- 16. Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires ou recommandations ?

### Guide pour les interviews – Points de contact du Codex

- 1. Comment se compose votre structure nationale qui s'occupe du Codex ?
- 2. Sur quels critères décidez-vous de participer ou non à telle ou telle réunion du Codex ?
- 3. Sur quels critères sélectionnez-vous les participants envoyés aux réunions du Codex ?
- 4. Comment votre pays se prépare-t-il pour les réunions du Codex ?
- 5. Comment votre pays prépare-t-il habituellement ses positions nationales avant les réunions ?
- 6. Par quels moyens votre pays participe-t-il aux réunions du Codex pour compléter la présence physique ou pour la remplacer (par exemple par des commentaires écrits) ?
- 7. Quelles sont les activités de débriefing, etc. organisées dans votre pays après les réunions du Codex ?
- 8. Quelles sont les activités nationales relatives au Codex qui ont lieu en conséquence de votre participation aux réunions du Codex ? Quels sont les principaux changements intervenus dans votre travail sur le Codex ?
- 9. Pensez-vous que votre pays participe efficacement aux réunions et au processus du Codex ?
- 10. Si non, quels sont les obstacles à une participation efficace aux réunions du Codex?

11. Votre pays a-t-il reçu une assistance technique ou une formation relatives au Codex ? Si oui, précisez.

- 12. Votre pays participe-t-il au comité de coordination régional du Codex ? Si oui, qu'est ce que le comité régional apporte à votre pays ? Si non, pour quelles raisons ?
- 13. Comment peut-on utiliser la coordination régionale/les comités de coordination régionaux pour améliorer la participation de tous les pays au processus du Codex ?
- 14. Quels sont vos projets concernant la participation de votre pays aux réunions du Codex à l'avenir ?
- 15. Quelle est votre opinion sur : les groupes de pays établis pour le Fonds fiduciaire du Codex, les critères de sélection et l'affranchissement des pays vis-à-vis de l'aide du CTF ?
- 16. Les trois objectifs du CTF restent-ils valides?
- 17. Les priorités actuelles en termes d'activités et de financement sont-elles appropriées ?
- 18. Quel rôle le CTF pourrait-il jouer dans le renforcement des capacités ?
- 19. À l'avenir, faudra-t-il apporter des changements aux priorités du CTF ? En termes de stratégie ? D'activités ?
- 20. Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires ou recommandations ?

### Guide pour les interviews - Coordonnateurs régionaux du Codex

- 1. Avez-vous observé une augmentation du nombre de pays en développement qui participent aux comités de coordination régionaux ? Pensez-vous que le CTF y soit pour quelque chose ? Que pouvez-vous dire à propos de la participation des pays en développement aux comités de coordination régionaux ?
- 2. Quels sont les pays qui sont actifs/pas actifs dans les réunions régionales ? D'après vous, pourquoi ?
- 3. Quels sont les obstacles à une participation efficace aux réunions du Codex au niveau régional ?
- 4. Par quels moyens tentez-vous d'inciter les pays à participer aux travaux du Codex ?
- 5. Quelle est la formation/l'assistance technique relative au Codex disponible au niveau régional ?
- 6. Comment peut-on utiliser la coordination régionale/les comités de coordination régionaux pour améliorer la participation de tous les pays au processus du Codex ?
- 7. Quelle est votre opinion sur : les groupes de pays établis pour le Fonds fiduciaire du Codex, les critères de sélection et l'affranchissement des pays vis-à-vis de l'aide du CTF ?
- 8. Les trois objectifs du CTF restent-ils valides?
- 9. Les priorités actuelles en termes d'activités et de financement sont-elles appropriées ?
- 10. Quel rôle le CTF pourrait-il jouer dans le renforcement des capacités ?
- 11. À l'avenir, faudra-t-il apporter des changements aux priorités du CTF ? En termes de stratégie ? D'activités ?
- 12. D'autres commentaires et recommandations?

### Guide pour les interviews – Présidents des comités du Codex

- 1. Depuis combien de temps présidez-vous le comité ? Quelle est votre expérience antérieure du travail des comités du Codex ?
- 2. Quels pays sont actifs/inactifs dans votre comité? Pourquoi?

3. Comment la dynamique des réunions de comité a-t-elle évolué au fil du temps (priorités de fond, type de discussion, etc.) ? Pourquoi ?

- 4. Comment jugez-vous la participation des pays en développement à votre comité ? Quels pays en développement sont-ils actifs/inactifs? Leur participation est-elle efficace ? Comment a-t-elle évolué au fil du temps ? Pourquoi ?
- 5. À votre avis, le Fonds fiduciaire du Codex exerce-t-il un impact direct ou indirect sur le travail de votre comité ? Si oui, de quelle manière ?
- 6. Comment peut-on renforcer l'impact du Fonds fiduciaire du Codex ?
- 7. Quelle est votre opinion sur : les groupes de pays établis pour le Fonds fiduciaire du Codex, les critères de sélection et l'affranchissement des pays vis-à-vis de l'aide du CTF ?
- 8. Les trois objectifs du CTF restent-ils valides?
- 9. Les priorités actuelles en termes d'activités et de financement sont-elles appropriées ?
- 10. Quel rôle le CTF pourrait-il jouer dans le renforcement des capacités ?
- 11. À l'avenir, faudra-t-il apporter des changements aux priorités du CTF ? En termes de stratégie ? D'activités ?
- 12. D'autres commentaires et recommandations?

### **Guide pour les interviews – Donateurs**

### Pour les donateurs qui soutiennent actuellement le CTF

- 1. Depuis combien de temps aidez-vous le Fonds fiduciaire du Codex ?
- 2. Comment le soutien apporté par votre pays a-t-il évolué au fil du temps ? Pourquoi ?
- 3. Quelles sont les forces du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex ? Ses faiblesses ?
- 4. Quelle est votre opinion sur :
- Les groupes de pays établis pour le Fonds fiduciaire du Codex, les critères de sélection et l'affranchissement des pays vis-à-vis de l'aide du CTF?
- Le rapport coût/efficacité du Secrétariat ?
- La capacité et la structure du Secrétariat ?
- Les informations communiquées par le Secrétariat ?
- L'orientation sur les résultats du Secrétariat ?
- Les activités de coordination pour les donateurs au sein du CTF ?
- La coopération entre le CTF, la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex Alimentarius ?
- La coopération entre le CTF et les autres programmes pertinents de renforcement des capacités, tels que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) ?
- 5. Les trois objectifs du CTF restent-ils valides?
- 6. Les priorités actuelles en termes d'activités et de financement sont-elles appropriées ?
- 7. Quel rôle le CTF pourrait-il jouer dans le renforcement des capacités ?
- 8. À l'avenir, faudra-t-il apporter des changements aux priorités du CTF ? En termes de stratégie ? D'activités ?
- 9. Soutenez-vous la participation aux réunions du Codex, directement ou indirectement, par d'autres mécanismes ?
- 10. Soutenez-vous d'autres programmes de renforcement des capacités ?
- 11. D'autres commentaires et recommandations?

### Pour les donateurs qui ne soutiennent pas actuellement le CTF

- 1. Pourquoi votre pays ne soutient-il pas le CTF?
- 2. Quelles sont les raisons de cette absence de soutien au CTF?

3. Si vous avez soutenu le CTF dans le passé, pourquoi avoir cessé de le faire ? Cet arrêt a-t-il un lien avec la stratégie ou les performances du CTF ?

- 4. Soutenez-vous la participation aux réunions du Codex, directement ou indirectement, par d'autres mécanismes ?
- 5. Soutenez-vous d'autres programmes de renforcement des capacités ?
- 6. D'autres commentaires et recommandations?

### **Enquête – Bénéficiaires**

1	Quel pays représentez-vous ?
	Pays:
2	À combien de réunions de comités du Codex avez-vous participé ? (Une seule réponse)
	Une seule
	Entre deux et quatre
	Plus de quatre
3	Avez-vous participé à une/des réunion(s) en 2009 ? (Une seule réponse)
	Oui
	Non
4	Comment jugez-vous globalement la participation aux réunions du Codex dans la perspective de vos travaux à venir ? (Une seule réponse)
	Très utile
	Utile
	Pas très utile
	Pas utile du tout
	réponse)
	Beaucoup de temps Suffisamment de temps
	Peu de temps
	Pas du tout de temps
6	Avez-vous reçu le soutien de vos institutions nationales pour votre préparation? (Une
U	seule réponse)
	Beaucoup de soutien
	Un certain soutien
	Peu de soutien
	Pas de soutien du tout
7	Comment jugez-vous les procédures du travail des Comités du Codex ? (Une seule réponse)
	Claires et structurées, facilitant la participation
	Claires et structurées, mais il faut du temps pour apprendre à y participer efficacement
	Difficiles à comprendre, mais ouvertes et facilitant la participation
	Difficiles à comprendre et compliquant la participation
8	À votre retour dans votre pays après les réunions du Codex, quels sont les aspects sur lesquels vous avez jugé le plus important de travailler ?

9	Avez-vous eu l'occasion de formuler un retour d'information formel sur votre
	participation au comité national du Codex ? (Une seule réponse)
	Oui
	Non, pas encore
4.0	Non, ce n'est pas prévu
10	Existe-il une activité conjointe faisant suite aux réunions du Codex avec d'autres partenaires au sein du comité national du Codex ? (Une seule réponse)
	Oui
	Non
	Si oui, veuillez la décrire.
11	Quels sont, à votre avis, les principaux obstacles à une meilleure efficacité des travaux sur le Codex dans votre pays ? (Classez les réponses ou choisissez-en une ou plusieurs)
	La volonté politique et le leadership
	L'élaboration des politiques
	Les institutions
	La formation de réseaux entre les institutions nationales
	L'attribution de ressources financières aux institutions nationales
	Les capacités techniques/scientifiques
	L'ouverture aux entreprises
	Le soutien du public dans son ensemble
	Autre (veuillez préciser)
12	Prévoyez-vous de prendre part aux réunions des comités du Codex auxquels vous avez déjà participé ? (Une seule réponse)
	Oui
	Peut-être
	Non
	Si non, pourquoi ?
13	Que pourrait-on faire pour renforcer l'efficacité de votre participation aux réunions des Comités du Codex ?

14	Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires ou suggestions ?

l	Quel pays représentez-vous ? Pays :
2	Quels sont les comités du Codex les plus importants pour votre pays ? (Classez les réponse ou choisissez-en une ou plusieurs)
	1. Groupe intergouvernement spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens
	2. Commission du Codex Alimentarius
	3. Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
	4. Comité du Codex sur les graisses et les huiles
	5. Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche
	6. Comité du Codex sur les additifs alimentaires
	7. Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
	8. Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et
	des exportations alimentaires
	9. Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
	10. Comité du Codex sur les fruits et légumes frais
	11. Comité du Codex sur les principes généraux
	12. Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
	13. Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
	14. Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
	15. Comité du Codex sur les résidus de pesticides
	16. Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
	17. Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
	18. Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
	19. Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique
	20. Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie
	21. Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
	22. Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
	23. Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
	24. Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le
	Pacifique Sud-Ouest
3	Envoyez-vous régulièrement des participants à ces réunions ? (Une seule réponse)
	Oui
	Non
	TNOII
	Si non, pourquoi ?

4	Le Fonds fiduciaire du Codex augmente-t-il la participation de votre pays aux réunions du Codex ? (Une seule réponse)
	Oui, beaucoup
	Oui
	Non, pas beaucoup
	Non, pas du tout
5	Financez-vous des participants aux réunions du Codex à partir de ressources autres que le Fonds fiduciaire du Codex ? (Si oui, choisissez-en une ou plusieurs)
	Ressources nationales
	Autres programmes des donateurs
	Autres ressources extérieures
	Quels autres programmes des donateurs ou quelles autres sources extérieures ?
6	Les travaux sur le Codex dans votre pays ont-ils bénéficié de l'existence du Fonds fiduciaire du Codex ? (Une seule réponse)
	Oui, beaucoup
	Oui '
	Non, pas tellement
	Non, pas du tout
7	7 Comment les travaux sur le Codex dans votre pays ont-ils bénéficié/pourquoi n'ont-ils pas bénéficié du Fonds fiduciaire du Codex ?
8	Comment sélectionnez-vous les personnes que votre pays enverra aux réunions du Codex ?
9	Comment préparez-vous la participation (physique ou non) aux réunions du Codex ?
10	Quelles suites donnez-vous à la participation aux réunions du Codex dans votre pays ?

11	Quels sont, à votre avis, les principaux obstacles à une meilleure efficacité des travaux sur le Codex dans votre pays ? (Classez les réponses ou choisissez-en une ou plusieurs)
	La volonté politique et le leadership
	L'élaboration des politiques
	Les institutions
	La formation de réseaux entre les institutions nationales
	L'attribution de ressources financières aux institutions nationales
	Les capacités techniques/scientifiques
	L'ouverture aux entreprises
	Le soutien du public dans son ensemble
	Autre (veuillez préciser)
12	Quels sont les projets de votre pays concernant sa participation aux réunions du Codex pour les années à venir ? Avez-vous l'intention de financer ces projets ?
13	Comment percevez-vous la capacité de votre pays à continuer de participer au processus du Codex à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif une fois qu'il sera affranchi de l'aide du Fonds fiduciaire ?
14	Les trois objectifs du Fonds fiduciaire du Codex restent-ils valides ? (Une seule réponse)
	Oui, tout à fait valides
	Oui
	Non, pas tellement
	Non, pas du tout
	Veuillez préciser.

15	À votre avis, les règles du Fonds fiduciaire du Codex pour le classement des pays en groupes, les critères de sélection, les accords de financement de contrepartie et l'affranchissement des pays vis-à-vis de l'aide du Fonds sont-elles transparentes et équitables ? (Une seule réponse)
	Oui, très équitables
	Oui
	Non, pas très équitables
	Pas équitables du tout
	Veuillez préciser.
16	Les priorités actuelles du Fonds fiduciaire du Codex en termes d'activités et de financement sont-elles appropriées ? (Une seule réponse)
	Oui, très appropriées
	Oui
	Non, pas tellement appropriées
	Non, pas appropriées du tout
	Veuillez préciser.
17	A l'avenir, faudra-t-il apporter des changements aux priorités du Fonds fiduciaire du Codex ? En termes de stratégie ? D'activités ?
18	Quel rôle le Fonds fiduciaire du Codex pourrait-il selon vous jouer dans la formation au
10	Codex et/ou le renforcement des capacités ?
19	Votre pays bénéficie-t-il de la formation au Codex et/ou du renforcement des capacités ?
	Oui
	Non
	Si oui, comment ?

20	Comment jugez-vous les performances du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex ? (Une seule réponse)
	Très bonnes
	Bonnes
	Moyennes
	Pas très bonnes
	Mauvaises
21	Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires ou suggestions ?